

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

26 MAI 2020

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 26 MAI 2020 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	5
1.1	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation des radios indépendantes»	5
1.2	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport annuel 2019 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et bilan des plaintes».....	5
1.3	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Publicités ciblées à la télévision»	6
1.4	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Instauration d'une taxe sur les géants du numérique et son affectation»	8
1.5	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Taxer les GAFAN (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix): une piste pour soutenir les médias nationaux et de proximité, au sortir de la crise du Covid-19?».....	8
1.6	Question de Mme Gwenaëlle Grovonijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prochain baromètre "Diversité et égalité" du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et analyse médias genrée de la crise du Covid-19».....	10
1.7	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Initiatives du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) à la suite de la crise du Covid-19»	11
1.8	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cinéma belge à la maison, pour promouvoir la production nationale durant la fermeture des salles»	11
1.9	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: avenir du cinéma en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	11
1.10	Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: reprise des tournages et des festivals de cinéma soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	11
1.11	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Contrats précaires à la RTBF»	16
1.12	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Affectation du fonds déconsolidé créé par le gouvernement»	16
1.13	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Transposition de la directive SMA (services de médias audiovisuels)»	17
1.14	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Structures de co-accueil»	18

1.15	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement des écoles de devoirs tel que prévu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et leur organisation dans le cadre de la crise sanitaire»	19
1.16	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Travail à distance des écoles de devoirs».....	19
1.17	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19 – Reprise physique des écoles de devoirs et milieux d'accueil temps libre (ATL)»	19
1.18	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Communiqué commun concernant le fonds d'urgence pour le secteur accueil temps libre (ATL)»	19
1.19	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation d'un accueil temps libre (ATL) pour les enfants confinés».....	19
1.20	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Relais-solidarité enfants: une initiative citoyenne»	24
1.21	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Santé mentale des enfants – Covid-19»	25
1.22	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rôle des services de promotion de la santé à l'école (SPSE) à la suite de la crise Covid-19 et du déconfinement»	27
1.23	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développements dans le dossier relatif à la rénovation du théâtre Jean Vilar».....	28
1.24	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan de la réouverture des musées en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	29
1.25	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réouverture des musées – Covid-19».....	30
1.26	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Diversité des métiers et acteurs du monde culturel face au Covid-19»	31
1.27	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation des bibliothèques face au Covid-19».....	33
1.28	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: avenir du théâtre jeune public»	35
1.29	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Secteur du livre et librairies face au Covid-19»	37

1.30	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rôle des bibliothèques dans l'aide aux auteurs belges, éditeurs et libraires»	37
1.31	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accessibilité financière aux musées et autres opérateurs culturels en période de déconfinement pour les publics touchés par la crise du Covid-19»	40
1.32	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aide spécifique au secteur des écoles de danse à la suite de la conférence interministérielle (CIM) Culture»	41
1.33	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Ensemble des aides octroyées au secteur culturel»	43
1.34	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Articulation des fonds d'urgence culturels»	43
1.35	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Intervention du fonds d'urgence pour le secteur culturel»	43
1.36	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Transparence dans la répartition du fonds d'urgence telle que demandée par No Culture No Future»	43
1.37	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Octroi d'une subvention de fonctionnement à des centres culturels pour l'année 2020»	47
1.38	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Initiatives culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du 60e anniversaire de l'indépendance du Congo»	48
1.39	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aide aux artistes sous forme d'acquisition – Covid-19»	50

2 Ordre des travaux

51

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h05.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation des radios indépendantes»

Mme Jacqueline Galant (MR). – La fédération RadioZ, qui regroupe une trentaine de radios indépendantes en Fédération Wallonie-Bruxelles, s'inquiète des difficultés engendrées par la crise du Covid-19, dont les conséquences risquent mettre en péril la viabilité d'un très grand nombre de radios indépendantes. Selon elle, les aides actuelles ne seront pas suffisantes pour assurer la survie de ces radios.

Madame la Ministre, avez-vous eu des contacts avec la fédération RadioZ? Votre plan de 3 millions d'euros suffira-t-il? Les radios reçoivent une subvention annuelle de 20 000 euros, doivent-elles craindre une réduction de cette dernière?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je suis consciente que les radios indépendantes et associatives contribuent à créer du lien social et jouent un rôle important au niveau local. À ce titre, elles retiennent toute mon attention, comme celle du gouvernement. Dans le cadre de l'élaboration des mesures d'urgence visant à soutenir le secteur des médias, j'ai organisé une concertation à la fois avec la fédération RadioZ, l'ASBL Radios numériques indépendantes plus (RNI+) et la Coordination des radios associatives et d'expression (Craxx). Cette concertation est intervenue avant la prise des mesures, ce qui nous a permis de tenir compte de la situation particulière des radios indépendantes et de les inclure dans le périmètre des différentes aides programmées.

Le gouvernement a ainsi spécifiquement prévu qu'elles bénéficient de l'achat d'espaces publicitaires dans le cadre des campagnes qu'il lancera. Elles pourront également introduire une demande d'aide dans le cadre de l'enveloppe de trois millions d'euros, destinée au soutien des médias dont

la viabilité est menacée. Certaines demandes et inquiétudes émises par RadioZ concernent plutôt des dossiers à moyen terme, comme l'alimentation du Fonds d'aide à la création radiophonique — elle dépend en effet des revenus publicitaires de certains médias — et la question du DAB+. Mon cabinet est pleinement conscient de ces enjeux et a prévu d'y travailler au cours des prochaines semaines.

Nous ne peut pas tout faire en même temps. Nous avons géré d'abord le très court terme et les urgences. Nous allons poursuivre dans cette voie et nous atteler en parallèle au moyen et au long terme. Ces chantiers font partie de nos travaux actuels. Je rappelle également que les radios indépendantes peuvent postuler, jusqu'au 1^{er} septembre prochain, une aide au financement des coûts liés au passage en DAB+. Un montant d'un million d'euros a été prévu.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je salue tous les liens sociaux que peuvent créer les radios indépendantes et je salue votre prise de conscience par rapport aux problèmes qu'elles rencontrent à cause de la crise Covid-19. Il est vrai que l'on ne peut pas tout régler du jour au lendemain et qu'il a donc fallu d'abord se préoccuper des urgences.

Je me réjouis que vous travailliez en parfaite collaboration avec la fédération RadioZ pour leur permettre de survivre et de pérenniser leurs activités.

Enfin, je vous remercie pour l'information selon laquelle les radios indépendantes ont jusqu'au 1^{er} septembre pour introduire leur demande et une somme d'un million d'euros a été déagée à leur intention.

1.2 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport annuel 2019 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et bilan des plaintes»

M. Olivier Maroy (MR). – Le 8 mai dernier, le CSA a publié son rapport annuel pour 2019. Il en ressort notamment que le nombre de plaintes adressées par le public est en nette diminution puisqu'il passe de 285 en 2019 contre 360 en 2018 et près de 400 en 2017. Le nombre de dossiers ouverts à partir des plaintes reçues est lui aussi en recul, il passe en effet de 189 contre 235 l'année précédente. Pour le CSA, cela témoigne du fait que nos médias audiovisuels respectent de mieux en mieux leurs obligations.

La télévision reste le premier média visé puisque trois plaintes sur quatre concernent le petit écran. C'est nettement plus qu'en 2018. La radio arrive en deuxième position avec 12 % des

plaintes, suivie par les contenus en ligne avec un chiffre surprenant: 6 % des plaintes seulement. La consommation croissante de vidéos en ligne, notamment sur les réseaux sociaux, ne s'accompagne pas d'une explosion de plaintes. C'est un enseignement intéressant qu'il conviendrait sans doute d'analyser.

Les communications commerciales, autrement dit la publicité, et le respect de la dignité humaine sont les deux sujets qui provoquent le plus de plaintes. En revanche, et c'est une bonne nouvelle, peu de soucis avec le triple scrutin électoral qui s'est tenu il y a juste un an, en 2019: 5 % seulement des plaintes y sont liées. C'était quatre fois plus en 2018, autre année électorale puisqu'avaient lieu à ce moment-là les élections communales. Madame la Ministre, quelle est votre analyse de l'évolution du nombre de plaintes introduites auprès du CSA? Je le répète, leur nombre est en diminution constante depuis 2017. Quels grands enseignements tirez-vous de cet aspect du rapport 2019 de notre régulateur?

Si, à première vue, nous pourrions nous réjouir de la diminution du nombre de plaintes, le CSA y voyant une meilleure appropriation des règles qui régissent leur activité par les médias, comment ne pas envisager l'hypothèse que la population serait tout simplement moins encline à porter plainte? Comment analysez-vous le fait que le nombre de plaintes concernant des contenus en ligne, donc le web et les réseaux sociaux, reste si bas alors que, tout le monde le constate, les plateformes de contenus en ligne et les réseaux sociaux sont de plus en plus utilisés, notamment au détriment de la télévision? Ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux de mieux faire connaître aux internautes le rôle et la compétence du CSA en la matière? Les internautes sont en effet les premiers à pouvoir signaler les contenus illégaux en ligne; ils jouent donc un rôle important.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le bilan du CSA pointe en effet une diminution du nombre de plaintes depuis 2017. Il faudrait s'assurer que cette tendance persiste, mais une analyse optimiste pourrait montrer que les médias respectent aujourd'hui mieux les règles qui les concernent. Il s'agit évidemment d'une très bonne nouvelle.

Le nouveau site internet du CSA a été pensé pour rendre la procédure plus accessible et les démarches plus simples. Il offre aussi depuis peu la possibilité d'introduire des plaintes par vidéo, notamment pour ne pas pénaliser les personnes à déficience sensorielle. Je me garderai toutefois de prêter des intentions à la population, dans un sens ou l'autre. Les premiers chiffres de 2020 du CSA confirment une baisse du nombre de plaintes. Mais il semble que le public n'hésite pas à se mobiliser quand il l'estime nécessaire. Ainsi, deux dossiers ont suscité de nombreuses réclamations, le pre-

mier a donné lieu à 36 plaintes et le second 20. Elles se rapportaient à la dignité humaine et à la discrimination envers les femmes. Donc, même si le nombre de plaintes diminue, il y a de fortes mobilisations sur certains sujets. Nous pouvons nous en réjouir, car dans un sens, cela veut dire qu'il y a une réactivité. En revanche, ce qui est moins réjouissant est qu'il existe encore des plaintes sur ce genre de sujet, c'est qu'il porte encore à préjudice.

Selon le cadre juridique en vigueur aujourd'hui, le CSA n'est pas compétent pour se prononcer sur les contenus des plateformes de partage de contenu en ligne. Son collègue d'autorisation et de contrôle a néanmoins publié, début février, une note d'orientation sur la lutte contre certaines formes de contenus illicites sur internet, en particulier sur les discours de haine. Il y propose notamment d'être le fer de lance d'un dialogue à établir avec les grands acteurs du web et les différentes parties concernées. Cette proposition a déjà reçu des retours positifs. Elle suivra donc son chemin.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je partage votre optimisme. Nous pouvons nous réjouir du fait que le nombre de plaintes soit en diminution. Comme vous, je suis heureux que le grand public soit attentif au respect des valeurs cardinales que sont le respect de la dignité humaine et l'égalité entre les hommes et les femmes. Le sexisme est quelque chose qui passe de moins en moins bien et c'est tant mieux. Néanmoins, le faible nombre de plaintes relatives au contenu en ligne m'interpelle tout de même un peu. Il est vrai que, juridiquement parlant, ce n'est pas tout à fait du ressort du CSA, mais c'est une compétence qu'il souhaite acquérir. Il s'est d'ailleurs présenté comme un rempart contre les contenus haineux en ligne et je pense qu'il serait bon qu'il le soit.

La communication du CSA est intelligente et il vaudrait donc la peine de pousser les internautes à réagir. En effet, les problèmes sont aujourd'hui beaucoup moins présents à la télévision et à la radio que sur internet. Nous avons tous été frappés par le nombre d'imbécilités — il n'y a pas d'autre mot — partagées allégrement pendant cette crise du Covid-19. Nous savons que les *fake news* sont bien plus partagées que les vraies informations. Je pense que le CSA a commencé à analyser cette problématique et qu'il serait intelligent de le pousser à le faire davantage.

1.3 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Publicités ciblées à la télévision»

M. Olivier Maroy (MR). – En novembre dernier, Madame la Ministre, je vous interpellais au sujet de la plateforme Pickx de Proximus qui permet à cet opérateur de découper les programmes des différentes chaînes de télévision afin de formuler des recommandations à ses clients en fonction de leurs centres d'intérêt. Par exemple, si vous aimez le sport, Proximus en a connaissance grâce aux données fournies par le décodeur; l'opérateur pourra du coup vous proposer du sport à profusion quand vous activerez la plateforme Pickx. Proximus tente de cette manière de s'adapter face à la concurrence de plateformes comme Netflix.

Dans le même élan et sur base d'une même logique, Proximus a lancé désormais la publicité ciblée grâce au programme *Smart Ads!* Concrètement, grâce aux informations recueillies sur le décodeur, Proximus propose désormais des publicités sur mesure tenant compte du profil, de l'âge, du sexe, de la composition du foyer, etc. Un ménage avec un enfant en bas âge ne se verra donc pas proposer les mêmes publicités qu'un couple de retraités.

Grâce à cette nouvelle segmentation, la télévision, média de masse, propose aux annonceurs d'être plus pertinents dans leur communication, en ciblant certaines parties de la population, et aux spectateurs d'être mieux en phase avec le message commercial, ce qui final augmente leur taux d'acceptation des publicités et produits présentés. Proximus parle donc d'opération gagnant-gagnant pour l'annonceur et le consommateur.

En outre, les écrans publicitaires ciblés se négocieront forcément à des prix plus élevés que les publicités classiques puisqu'ils sont plus efficaces en atteignant les cibles déterminées. Selon Proximus, il s'agit d'un service *premium* avec une valeur qui est trois à quatre fois supérieure à celle d'une publicité classique en télévision. À première vue, les chaînes de télévision ont donc tout à y gagner dans la mesure où les revenus provenant des annonceurs seront plus importants.

Tout comme Pickx, *Smart Ads* a pour ambition de résister face à la concurrence des géants du web, comme Facebook ou Instagram, champions de la publicité personnalisée. Vous avez sans doute vous-même constaté le côté très pointu des publicités qui vous sont soumises. Il suffit d'avoir effectué une recherche sur n'importe quel bien de consommation pour avoir votre regard soumis aux publicités vantant le même type de produit dans les semaines qui suivent.

L'objectif de Proximus est de reconquérir des annonceurs qui migrent de plus en plus vers le web et les réseaux sociaux et de les attirer à nouveau vers la télévision. Proximus argumente aussi qu'il contribue à maintenir les revenus publicitaires en Belgique. Depuis quelques années, une bonne partie des dépenses publicitaires belges part en effet à l'étranger, majoritairement vers Google

et Facebook. L'idée est donc de garder cet argent dans l'écosystème local belge en développant les mêmes outils que pour le web, c'est-à-dire la publicité personnalisée. Proximus précise que personne ne se verra imposer cette publicité ciblée sur sa télévision puisque chaque abonné aura la possibilité de désactiver cette option dans les paramètres qui régissent sa vie privée et puisque Proximus devra avoir l'accord explicite de chaque abonné avant de lui proposer ce service.

En décembre, Proximus annonçait avoir trouvé un accord avec la Régie Média Belge (RMB), c'est-à-dire la régie publicitaire de la RTBF, pour développer la publicité ciblée sur la chaîne publique dès le premier trimestre 2020. En février dernier, RTL Belgium a annoncé un accord similaire. Qu'en est-il actuellement? Le programme *Smart Ads* a-t-il effectivement été lancé sur la RTBF et RTL pour les clients de Proximus? Quel est le premier bilan de ce nouveau service? Pouvez-vous en dire plus sur cet accord conclu entre Proximus et la RTBF? Quels sont les termes de cet accord? Certaines balises y sont-elles fixées?

Au niveau financier, Proximus réclame-t-il un pourcentage des revenus provenant de la publicité ciblée ou se contente-t-il de faire payer ce nouveau service technique aux régies par l'intermédiaire d'un forfait prédéfini?

Plus généralement, quelle est votre position par rapport à la publicité ciblée? Êtes-vous d'accord avec ce que Proximus présente comme du *win-win* pour l'annonceur, les chaînes télévisées et le consommateur? Voyez-vous la publicité ciblée comme une solution pour reconquérir les annonceurs qui ont migré vers le web et les réseaux sociaux? Autrement dit, est-ce que la publicité ciblée représente une solution pour contrer la chute des revenus publicitaires des médias télévisés belges?

Pour finir, qu'en est-il du respect de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel? Proximus a-t-il amené suffisamment de garanties, notamment au regard du règlement général sur la protection des données (RGPD)? Quelle est votre position par rapport à cette question?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le programme *Smart Ads* de Proximus est effectif depuis janvier pour la RTBF et depuis février pour RTL Belgium.

L'accord passé avec la RTBF, par l'intermédiaire de la RMB, consiste en la fourniture par Proximus, d'une part, d'un service de «télévision adressée» via ses décodeurs, ses applications et son interface web – permettant d'adresser de la publicité ciblée en fonction de segments identifiés parmi ses clients et, d'autre part, d'une plateforme permettant à la RMB de

programmer et de gérer les campagnes de publicité ciblée. L'accord fixe certaines balises, comme la limitation du service aux seuls clients *opt-in* de Proximus, c'est-à-dire les clients qui ont explicitement donné leur accord pour recevoir de la publicité ciblée. Aucune donnée personnelle des clients de Proximus n'est techniquement accessible par l'intermédiaire de la plateforme mise à la disposition de la RMB.

Concernant les aspects financiers de cet accord, Proximus n'a pas d'intéressement aux recettes générées par la publicité ciblée de la RMB. Cela signifie que Proximus ne prend pas de pourcentage sur les recettes publicitaires.

En termes de bilan, malgré la crise du Covid-19, un réel intérêt du marché publicitaire semble exister pour ce procédé, qui permet sans doute de lever les barrières à l'entrée du marché publicitaire de la télévision, réputée chère.

Je n'ai pas d'*a priori* particulier à l'égard de ce nouveau procédé, mais il doit évidemment se déployer dans le respect des règles juridiques en vigueur, qu'il s'agisse du décret coordonné de la Communauté française du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (décret «SMA») ou d'autres réglementations telles que le RGPD. De plus, ce procédé doit s'inscrire dans un cadre de concurrence équitable et éviter d'accroître la pression publicitaire globale sur le consommateur.

Enfin, la question de la publicité ciblée pourra être étudiée dans le cadre de l'audit sur le marché publicitaire dans les médias en Communauté française. Le gouvernement a marqué son accord, le 20 mai dernier, sur le cahier spécial des charges relatif à cet audit. Ce projet suit son cours.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, j'entends que le gouvernement s'est mis d'accord sur la réalisation d'un audit sur le marché de la publicité en Belgique francophone; la question de la publicité ciblée est évidemment inédite et intéressante. Si des publicités peuvent être plus efficaces et donc rapporter plus aux chaînes de télévision, si ces revenus publicitaires vont aux télévisions et aux médias belges au lieu d'aller vers le web, tout le monde est effectivement peut-être gagnant.

Comme vous l'avez souligné, il est en tout cas très important de bien faire en sorte qu'il y ait des balises et des cadres. Je partage parfaitement votre analyse. En effet, un décodeur est comme un mouchard! Il sait tout de vous: il sait les émissions que vous regardez, l'heure à laquelle vous êtes devant l'écran, le genre de films que vous aimez, etc. C'est pourquoi je me réjouis d'entendre, et j'imagine que vous y resterez attentive, que toute une série de balises doit être respectée, notamment le RGPD.

Dans le cadre de l'audit, il sera donc intéressant de faire un bilan et de prendre du recul sur les avantages et inconvénients du système. La publici-

té ciblée ne peut pas devenir surnoise, comme l'est le placement de produits.

1.4 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Instauration d'une taxe sur les géants du numérique et son affectation»

1.5 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Taxer les GAFAN (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix): une piste pour soutenir les médias nationaux et de proximité, au sortir de la crise du Covid-19?»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Jacqueline Galant (MR). – L'idée de taxer les géants du numérique est évoquée depuis plusieurs années. Une telle taxe — souvent appelée taxe GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), taxe GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) ou encore taxe GAFAN (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix) — est notamment envisagée par l'Union européenne.

La déclaration de politique communautaire (DPC) mentionne d'ailleurs que le gouvernement entend «soutenir la démarche de l'Union européenne afin de lutter plus efficacement contre l'évitement fiscal des multinationales du numérique et d'instaurer un taux minimum mondial d'imposition des profits des géants du web.»

De son côté, la France a décidé en 2019 d'imposer les géants du numérique à hauteur de 3 % du chiffre d'affaires numérique réalisé dans l'hexagone (revenus publicitaires, commissions touchées par les plateformes ou revenus liés à la revente de données personnelles). Elle a annoncé qu'elle abandonnerait sa propre taxe GAFA si une taxe similaire voyait le jour au niveau européen.

Madame la Ministre, quel est l'état d'avancement des discussions sur cette question au niveau européen ainsi qu'au niveau de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)? Dans l'hypothèse où une telle taxe verrait le jour, quelle part du produit de la taxe devrait, selon vous, revenir aux secteurs de la culture et des médias?

M. Laurent Devin (PS). – Depuis plusieurs mois, l'Union européenne travaille à l'élaboration d'une proposition pour parvenir à une taxation plus juste et efficace des GAFAN

(Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix). Sa démarche est soutenue par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui, dans sa déclaration de politique communautaire (DPC), entend «lutter plus efficacement contre l'évitement fiscal des multinationales du numérique» et «instaurer un taux minimum mondial d'imposition des profits des géants du web».

Le sujet des GAFAN a déjà fait l'objet de questions au sein de cette commission. Vous aviez précisé à cette occasion, Madame la Ministre, que la transposition de l'article 13 de la directive «SMA» (services de médias audiovisuels) constituait une des pierres angulaires de la régulation future.

Une autre piste suivie par votre gouvernement est celle de la transposition de la directive (UE) 2018/1808 du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen et de la directive (UE) 2016/2102 du 26 octobre 2016 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public.

La réflexion du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport aux GAFAN a plus que jamais sa raison d'être durant la crise du Covid-19 qui constitue, pour ces grandes multinationales du web, une période faste. En témoignent les chiffres de croissance affichés par Netflix, qui a séduit 15,8 millions de nouveaux abonnés payants de janvier à mars, contre 9,6 millions l'an dernier durant la même période. Il en est de même pour Amazon, notamment.

Cet enrichissement des GAFAN fait ressortir «le déséquilibre qui existe en matière de moyens, de revenus publicitaires et de régulation entre nos médias "nationaux" et de proximité par rapport aux GAFAN», observe le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui prône «un rééquilibrage régulateur et économique et de faire contribuer ces géants à la sortie de crise».

Madame la Ministre, quel est votre regard sur cette question? Dans les difficultés que traversent les médias nationaux et de proximité, le recours à la transposition des directives européennes sur les GAFAN vous paraît-il être une voie réaliste?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le projet de taxe «GAFAN» (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix) relève avant tout de la compétence du pouvoir fédéral. Conformément à la déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement de la Communauté française soutiendra cependant la démarche de l'Union européenne visant à lutter plus efficacement contre l'évitement fiscal des multinationales du numérique et à instaurer un taux minimum d'imposition mondiale des profits des géants du web.

Dans sa philosophie générale, ce projet de taxe s'applique aux géants du numérique, quelles que soient leurs activités, qu'elles soient liées ou non à une activité de services de médias audiovisuels ou de services de partage de vidéos. Il serait logique que les recettes générées par cette future taxe contribuent à rétablir les conditions d'une concurrence équitable entre les géants du numérique et le secteur des médias et de la culture. Pour ce faire, le pouvoir fédéral et les entités fédérées devront s'accorder sur une clé de répartition tenant compte a priori de la nature des activités des entreprises taxables et de l'assiette de leurs bénéfices.

Depuis le 11 février 2020, date de ma dernière réponse à propos de ce dossier, aucune avancée significative n'a pu être observée, ni sur le plan européen ni à l'échelon international. Par ailleurs, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se montre désormais extrêmement prudente quant à la possibilité de conclure un tel accord cette année au vu des tensions entre les États-Unis et la Chine et de la fébrilité croissante des entreprises américaines à mesure que la perspective d'un accord se rapproche.

Enfin, si la directive «SMA» n'instaure pas de taxe «GAFAN», elle permet néanmoins à des éditeurs de services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires qui ciblent le public de la Communauté française de contribuer à la production audiovisuelle locale. Cette mesure a bien été prise en compte dans le processus de transposition de la directive «SMA», que j'aborderai tout à l'heure.

Mme Jacqueline Galant (MR). – La concertation, la collaboration et l'union entre l'État fédéral et les entités fédérées sont cruciales dans ce dossier si l'on veut que les négociations permettent à cette taxe sur les géants numériques de voir le jour. À titre d'exemple, le groupe de musique montois Lemon Straw diffuse un concert tous les jeudis sur sa page Facebook. Le seul bénéficiaire de cette opération est le réseau social et il n'y a aucune retombée pour le groupe.

Si tous les niveaux de pouvoir le portent d'une seule voix, le projet de taxe pourrait trouver écho au niveau des instances européennes, d'autant que le président du Conseil européen Charles Michel a déjà été sensibilisé à cette question. Les géants du numérique doivent être fiscalisés et contribuer par ce biais à la rémunération des artistes.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse et je ne doute pas que nous reviendrons sur le sujet dans les semaines à venir. Même si les tensions entre la Chine et les États-Unis se confirment, il faut pouvoir avancer, car si l'on attend d'être dans un monde sans tensions, on risque de devoir encore attendre longtemps. C'est parfois au plus fort

d'une crise qu'on trouve des accords. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le secteur des médias attend une avancée significative dans ce dossier.

1.6 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prochain baromètre "Diversité et égalité" du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et analyse médias genrée de la crise du Covid-19»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Le «*Baromètre diversité & égalité*» du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour l'année 2017 a livré des résultats qualifiés de nuancés en ce qui concerne la représentation des femmes dans les médias.

Je vous livre quelques éléments pour illustrer mon propos. De 2013 à 2017, la présence des femmes à l'écran a diminué de 36,88 % à 34,33 %, un taux qui reste bien inférieur à la présence réelle des femmes dans la société belge, estimée à 51 %. Dans les programmes d'information, la proportion de femmes a augmenté, passant de 30,42 % en 2011 à 37,28 % en 2017. Par ailleurs, la proportion de femmes dans le rôle de journaliste a augmenté de 6,44 % entre 2013 et 2017. Enfin, les femmes ont été un peu plus souvent représentées dans des rôles valorisés de porte-parole — selon une augmentation de 5,02 % — et d'experte — selon une augmentation de 1,73 % — entre 2013 et 2017. Néanmoins, les chiffres du CSA montrent que, dans les médias, les femmes jouaient le plus souvent le rôle de *vox populi* puisque, parmi les intervenantes à l'écran, seules 20,56 % étaient des expertes et 28,23 % étaient des porte-parole.

La crise du Covid-19 agit, à bien des égards, comme un amplificateur des inégalités dans la société. La représentation, ou plutôt sous-représentation, des femmes dans les médias ne fait sans aucun doute pas exception. Or, les femmes représentent plus de 50 % de notre population. En outre, elles ont été en première ligne tout au long de la gestion de cette crise, tant dans les hôpitaux, à soigner les malades, que dans les foyers, à s'occuper des enfants. Dès lors, il paraîtrait normal qu'elles occupent une place équivalente dans les médias, d'autant plus qu'elles disposent, elles aussi, d'une expertise dans de nombreux domaines de la société. En France, la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes a lancé une étude sur la place des femmes expertes dans les médias pendant la période de confinement et sur la place des femmes journalistes, étude dont la finalité est de formuler des propositions visant à assurer leur représentativité.

Le prochain «*Baromètre diversité & égalité*» du CSA doit paraître cette année. Le confinement et la crise en général ont-ils fait l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne la représentation des femmes? Sinon, ne conviendrait-il pas de confier une mission spécifique au CSA visant à quantifier les constats et à formuler des recommandations pour améliorer la représentativité des femmes dans les médias?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, il est vrai que les femmes sont en première ligne depuis le début de cette crise. Citons, par exemple, les infirmières, les caissières, les accueillantes d'enfants ou les mamans en télétravail. Pourtant, on les voit peu sur les plateaux des journaux télévisés et dans la presse en général, ce qui est en effet interpellant. Il serait d'ailleurs intéressant de procéder à une lecture genrée des cas avérés de Covid-19 en Belgique; nous pourrions être surpris par les résultats.

L'outil que vous citez, de même que l'étude réalisée, pour la presse écrite, par l'Association des journalistes professionnels (AJP) montrent effectivement que les femmes sont structurellement sous-représentées en tant qu'expertes. Il y a quelques mois, la RTBF avait pris l'initiative d'alimenter le site Wikipédia de noms de femmes. Nous pouvons d'ailleurs alimenter nous-mêmes cette encyclopédie libre de noms de femmes qui ont fait ou font preuve d'expertise dans tel ou tel domaine.

Le prochain «*Baromètre diversité & égalité*» du CSA sera publié à l'automne. Il n'analysera néanmoins pas la représentation des femmes dans les médias audiovisuels durant la crise sanitaire que nous vivons. En effet, la constitution de l'échantillon et l'encodage des données ont été effectués plusieurs mois avant la crise du Covid-19. Cependant, je vous rejoins sur l'intérêt de disposer de données spécifiques à cet égard. Je serai bien entendu attentive aux initiatives émergentes. Je citerai le plan portant sur la diversité et l'égalité adopté par la RTBF. Il prévoit un *monitoring* des intervenantes et intervenants ainsi que des animatrices et animateurs qui passent à l'antenne. Par ailleurs, l'AJP a rappelé, par le biais d'une lettre d'information spécifique, que la base de données Expertalia permettait aux journalistes de trouver des noms d'expertes liées au domaine des soins de santé.

Simone de Beauvoir disait: «N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant». Cette phrase est plus que jamais d'actualité. Nous resterons donc, toutes et tous, vigilantes et vigilants.

Gwenaëlle Grovonijs (PS). – Je ne souhaite pas relancer le débat, mais ne serait-il pas possible de confier une mission spécifique au CSA? Cela nous permettrait de formuler des recommandations et de faire évoluer la situation de manière positive pour toutes les femmes. Si nous voulons agir utilement, nous avons besoin de chiffres, de constats. Il faut pouvoir démontrer que le problème est toujours d'actualité.

1.7 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Initiatives du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) à la suite de la crise du Covid-19»

1.8 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cinéma belge à la maison, pour promouvoir la production nationale durant la fermeture des salles»

1.9 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: avenir du cinéma en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.10 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: reprise des tournages et des festivals de cinéma soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. Charles Gardier (MR). – Le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) est un organe important de promotion, de création et de diffusion de contenu audiovisuel au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Outre son importance vitale pour l'économie, l'aspect humain du secteur culturel constitue, comme l'annonce la Déclaration de politique communautaire (DPC), un élément essentiel de l'épanouissement personnel. Tout comme l'ensemble du domaine culturel, l'audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles subit de plein fouet la crise sanitaire. Il est impor-

tant d'aider ce secteur primordial. À cet égard, je lisais une interview de la directrice du CCA parue le 27 mars dernier sur les initiatives prises pour contrer les effets de la crise consécutive à la pandémie de Covid-19. La directrice y mentionnait notamment, sans viser l'exhaustivité, la création d'un site internet «Le cinéma belge à la maison», www.lecinemabelgealamaison.be, afin d'accorder de la visibilité aux films sur le point de sortir au cinéma, mais également de déployer une stratégie médiatique mêlant les spots radio sur les antennes de la RTBF, un compte Instagram ou encore les encarts de presse.

Madame la Ministre, quelles mesures a prises le CCA depuis le début de la crise en vue d'aider le secteur audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel regard portez-vous sur ces initiatives? Vous semblent-elles suffisantes? Pouvez-vous nous en dresser un bilan provisoire?

Par ailleurs, ma question ayant été rédigée avant l'annonce que vous avez faite des mesures prises et des nombreux éléments ayant été apportés par la suite, j'aimerais revenir plus précisément sur certains points, notamment en rapport avec les propos de la directrice du CCA et le projet «Le cinéma belge à la maison». Ils concernent les mesures de soutien aux auteurs, aux salles et aux producteurs. Concernant la problématique des salles, à plusieurs reprises et fort justement, vous évoquez le cinéma d'art et d'essais et la prise en charge de mesures sanitaires, l'achat de 20 000 places et le soutien spécifique aux distributeurs afin d'encourager ceux qui prennent le risque de sortir un film d'art et d'essai dès la réouverture des salles dans un contexte qui promet d'être difficile. Pourriez-vous donner une attention particulière aux films d'art et d'essai certes, mais produits en Fédération Wallonie-Bruxelles? J'imagine que ma demande tombe sous le sens, mais comme cet élément n'était pas précisé, il est important de le rappeler.

Par ailleurs, le troisième axe présenté il y a quelques jours prévoit des mesures de soutien destinées aux producteurs, certaines étant encore en discussion. Trois pistes sont à cet égard citées: la prise en charge du surcoût des mesures de sécurité sur les tournages de films d'initiative belge francophone et éventuellement sur les séries jusqu'en décembre, une majoration des aides de production de 20 % en 2020 et 2021 afin de compenser la diminution probable des apports *tax shelter* et des subventions données aux séries belges, en complément des mesures envisagées par la RTBF qui offre un bonus de 100 000 à 150 000 euros par série. Pourriez-vous fournir des précisions sur ces trois pistes? Ont-elles déjà été soumises au Conseil national de sécurité (CNS)? Quand se concrétiseront-elles? Quel pourrait en être l'impact financier?

M. Laurent Devin (PS). – Décrétée le 13 mars par le CNS, la fermeture des salles de cinéma a porté un coup rude à tout le secteur en

Belgique. Son impact sur la situation des producteurs et des distributeurs est d'autant plus douloureux qu'aucune réouverture ne se profile à l'horizon. Au mieux, cette réouverture peut s'envisager le 8 juin, sous réserve que le CNS estime les conditions réunies.

C'est pour amortir le choc de cette fermeture que la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé l'opération «Le cinéma belge à la maison» qui permet à un maximum d'amateurs de découvrir chez eux, sous forme virtuelle, des films belges francophones. Sont concernés six films déjà sortis ou en passe de l'être au début du confinement, pour lesquels des moyens importants de promotion avaient été consentis. Le site www.lecinemabelgealamaison.be liste les plateformes où on peut trouver ces nouveaux films qui font par ailleurs l'objet d'une campagne de publicité dans les médias. Il reprend aussi l'offre d'autres films francophones disponibles.

Madame la Ministre, lors de la précédente réunion de cette commission, vous vous étiez réjouie des résultats de cette campagne, en pointant la très bonne tenue des films belges. Avez-vous des chiffres à donner sur le sujet? Qu'en est-il de la campagne de promotion destinée à valoriser cette opération à la radio, dans la presse écrite, sur Facebook et Instagram? Cette campagne se poursuit-elle? Si oui, à quelle fréquence? Par ailleurs, vous signaliez que le CCA travaillait à une campagne en vue de la réouverture des cinémas au profit des films belges d'art et d'essai. Pouvez-vous en dire plus?

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je suis heureux, Madame la Ministre, que nous puissions débattre aujourd'hui plus largement du cinéma, que nous n'avons pas encore eu le temps d'évoquer. Le monde du cinéma est lourdement affecté par cette crise. Je suis impressionné par la manière dont il arrive à répondre à cette crise, en gardant son calme et son sang-froid. Les contacts que j'ai eus avec différentes associations représentatives démontrent une volonté de construction politique. L'ensemble des tournages à l'extérieur — en Belgique, peu de productions sont tournées en studio — sont à l'arrêt depuis mi-mars 2020. Tout le calendrier étant bouleversé, les perspectives de reprises inquiètent, à juste titre, ses acteurs. De la préproduction à la postproduction, tous les métiers contribuant à la réussite d'un secteur sont fortement touchés. Les inquiétudes sont nombreuses et demandent une réponse.

La perte d'activités entraîne des drames financiers pour de nombreuses personnes, qui doivent encore imaginer ce qu'elles feront demain et après-demain. Certains techniciens, notamment, me contactent pour me demander comment ils vont pouvoir s'en sortir. Il est extrêmement difficile de leur apporter des réponses dans la situation actuelle, mais il faut essayer de réagir et d'apporter une relance.

Le cinéma francophone belge est exemplaire en Europe: il se caractérise par un professionnalisme ancré et il est connecté aux autres secteurs culturels, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays. Innovant et créatif, il est reconnu de par le monde à travers ses artistes, ses techniciens, ses producteurs et toutes les personnes actives dans le prêt et la mise à disposition de matériel. Une carte blanche évoquait récemment des «pharaons». Le cinéma belge occupe des milliers de «pharaons» et toutes les personnes qui contribuent à ce monde doivent être considérées à leur juste valeur.

Les pouvoirs publics de tous les niveaux doivent aujourd'hui répondre à des enjeux majeurs: fournir des réponses économiques aux impacts liés au confinement et garantir un redémarrage de l'activité dans un *momentum* de déconfinement, extrêmement complexe pour le monde du cinéma.

Plus que jamais, il est nécessaire de créer une union et d'assurer un dialogue et des discussions techniques, car l'industrie cinématographique dépend, peut-être encore plus que d'autres dans le secteur culturel, des différents niveaux de pouvoir: les Communautés, les Régions, l'État fédéral, l'Europe et, pour les tournages, les communes.

À ce titre, il convient de saluer la première position commune des fonds cinématographiques qui, dans la carte blanche intitulée «*Il faut sauver le soldat cinéma!*», lançaient un appel essentiel autour du *tax shelter*. Cet appel a été entendu et les premières mesures ont été prises. Il pointe également quelques éléments qu'il est essentiel d'intégrer, dont l'articulation des aides entre Communautés, Régions et État fédéral.

Les préoccupations relatives au cinéma à la suite de la crise du Covid-19 sont extrêmement nombreuses et appellent à des réponses, point par point, à chaque niveau de pouvoir: le *tax shelter*, le maintien des fonds d'aide, la reprise des tournages arrêtés ou suspendus, les relations internationales de production, le statut des techniciens, les pertes des collaborations, le bouleversement du calendrier dans toute la chaîne, la couverture des assurances pour la reprise, l'arrêt des travaux pour les auteurs et scénaristes, la réouverture des salles, etc. La liste est longue.

Madame la Ministre, je souhaiterais vous entendre concernant votre action en réponse aux préoccupations du monde du cinéma. Vous avez inscrit la production cinématographique dans le périmètre d'intervention d'urgence. Complémentairement, quelle est votre attitude en termes de concertation et de prospection? Avez-vous cerné toutes les difficultés rencontrées et quelles réponses avez-vous déjà pu y apporter?

Vous avez effectivement parlé du plan de relance en faveur du secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Il n'était pas encore connu lorsque j'ai déposé ma question. Comment le dialogue avec les Régions et le fédéral s'organise-t-il sur cette question? Y a-t-il une conférence interminis-

térielle (CIM) autour du cinéma? À mon sens, il y a en tout cas une véritable opportunité à la créer. N'y a-t-il pas besoin, plus que jamais, d'une attitude coordonnée? Dans le cadre du déconfinement, le secteur vous a-t-il transmis ses recommandations? Quelles réponses pouvez-vous donner à ce sujet? Est-ce que les reprises sont possibles pour certains maillons de la chaîne de production dès aujourd'hui?

M. Maxime Hardy (PS). – Madame la Ministre, je ne reviendrai pas sur les difficultés que connaît actuellement le secteur du cinéma, mes collègues les ayant déjà largement exposées. J'aimerais cependant vous interroger au sujet du plan de relance que vous avez annoncé.

Concernant la reprise des tournages des films belges majoritaires, vous avez annoncé la prise en charge des coûts de tournage supplémentaires engendrés par les mesures liées au Covid-19, et ce, jusqu'en décembre 2020. C'est évidemment une excellente nouvelle! Cependant, qu'en sera-t-il si le tournage d'un de ces films se déroule à l'étranger? Quel budget sera prévu pour couvrir ces surcoûts? Un protocole a-t-il été soumis au groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES) pour validation?

Par ailleurs, vous avez annoncé, dans un communiqué de presse, un soutien spécifique aux distributeurs pour la réouverture des salles. Quels sont la nature, les conditions et le budget de ce soutien? Avez-vous prévu des aides pour la projection de films belges en *drive-in* dans différentes localités wallonnes et bruxelloises? Plusieurs initiatives de ce type existent à l'étranger. Sous réserve des décisions prises par le CNS, sont-elles également envisagées chez nous?

Il y a deux semaines, Mme Emmerly vous a interrogée sur la révision par la RTBF des contrats de coproduction sans contrepartie dans ce contexte particulièrement difficile pour les producteurs indépendants. Pouvez-vous nous éclairer précisément sur l'évolution de cette situation?

Enfin, plusieurs festivals de cinéma ont été annulés depuis le mois de mars. Comment votre cabinet envisage-t-il de maintenir ces rendez-vous cinématographiques, notamment le Festival international du film francophone (FIFF), d'ici la fin de l'année? Je suis conscient que ces festivals ne dépendent pas uniquement de vous, mais avez-vous eu un échange avec d'autres responsables en vue de permettre le maintien de ces événements? Si aucune solution n'a été trouvée, avez-vous envisagé le recours à d'autres moyens tels que les technologies numériques?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le soutien au secteur du cinéma et de l'audiovisuel s'effectue en plusieurs temps. Comme pour les autres opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dès le début du confinement,

nous avons maintenu les subventions prévues même si les activités programmées ne pouvaient pas avoir lieu.

Très rapidement aussi, le CCA a mis sur pied la campagne «Le cinéma belge à la maison» dont nous avons déjà discuté lors de la dernière commission. Je n'ai malheureusement pas de chiffres plus précis à vous fournir, car le CCA s'est engagé auprès des producteurs et distributeurs à ne pas les rendre publics. Il m'assure cependant que les chiffres sont positifs, comparés aux autres films d'art et d'essai. La campagne de promotion de cette initiative est à présent terminée, mais le site www.lecinemabelgealamaison.be est toujours actif et mis à jour régulièrement. Le CCA a également maintenu, de façon virtuelle, la première session de la commission d'avis (anciennement la Commission de sélection des films), ce qui a permis d'aider 56 projets dans leur développement ou leur production.

Dans un deuxième temps, nous avons élaboré des propositions pour affecter une partie du fonds d'urgence à des mesures de soutien au secteur de la culture, y compris le cinéma, sur la base des réalités du secteur. Les demandes d'aides dans ce cadre sont actuellement examinées par l'administration. Elles seront présentées prochainement au gouvernement.

Après les premières réponses d'urgence, il faut aussi entendre les besoins et les défis des différents acteurs de l'écosystème «cinéma» en vue du redéploiement de l'activité. Mon cabinet et le CCA ont tenu des réunions de concertation avec l'ensemble du secteur pour identifier les attentes et les questions. Ce travail a notamment nourri la note élaborée avec mon homologue flamand, M. Jan Jambon, en vue de la CIM du 12 mai dernier. La note est à l'étude par le GEES. Les protocoles précis sont soumis à ce dernier en vue de ce déconfinement. C'est notamment le cas de la reprise des tournages, dans le respect de la distanciation physique qui s'avère difficile à respecter pour jouer un rôle devant la caméra ou devant un public de théâtre.

Ces concertations ont également mis en lumière la nécessité d'accompagner les auteurs et les autrices, les sociétés de production, les distributeurs et les exploitants de salles de cinéma, afin de créer les conditions propices à la relance du secteur. En effet, les cinémas ont besoin de films à projeter pour attirer les spectateurs. Les distributeurs ont besoin d'avoir l'assurance que leurs films seront vus. Les sociétés de production doivent protéger leurs tournages des risques liés au Covid-19. Les auteurs et les techniciens, maillons particulièrement fragiles de cet édifice, ont besoin de travailler, tout simplement. C'est pourquoi j'ai travaillé, en concertation avec le CCA, à l'élaboration d'une série de mesures qui, je le pense, pourront apporter des réponses concrètes aux besoins identifiés lors des concertations.

Il me semble d'abord important de prévoir plus d'aides à l'écriture et à la création, pour permettre aux auteurs de relancer ou poursuivre le processus créatif et aboutir dans les prochains mois à des projets de qualité. Outre l'augmentation du nombre d'aides octroyées dans le cadre de la commission d'avis, un appel à projets sera lancé, en partenariat avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) et Orange Belgique, pour soutenir des histoires à destination des enfants, des adolescents et des familles. Deux appels à projets verront également le jour en partenariat avec la RTBF, pour permettre aux auteurs et autrices d'explorer de nouvelles formes de créativité.

Nous projetons aussi d'aider les cinémas d'art et d'essai dans leur relance, en prenant en charge les surcoûts engendrés par les mesures d'hygiène, et d'encourager financièrement les distributeurs qui prendraient le risque de sortir des films d'art et d'essai dès la réouverture des salles, malgré des jauges encore limitées.

Nous réfléchissons également aux meilleures façons de permettre au public de renouer avec le cinéma, tout en restant dans le respect des recommandations du CNS. Ces initiatives seront en tout cas accompagnées d'une mesure visant à acheter 20 000 places de cinéma et d'une campagne de promotion dans les médias, presse écrite, audiovisuelle ou en ligne, pour inciter les citoyennes et citoyens à retourner au cinéma.

Plus que jamais, il semble important de veiller à ce que, sous couvert de relance, la prise de conscience de l'urgence sociale et environnementale par les citoyens et les politiques ne se retrouve pas reléguée derrière des intérêts économiques qui seraient contraires à cette urgence. Si les projections de type *drive-in* peuvent avoir du sens dans certains coins plus isolés de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je veillerai à ce que les propositions alternatives de projection en plein air, respectueuses de l'impact sur l'environnement, tout en étant inclusives et innovantes, soient également soutenues.

Enfin, il ne faut pas oublier les producteurs. Leurs besoins financiers, pour relancer leurs tournages en toute sécurité, sont importants. Dès lors, le moment est opportun pour mobiliser les réserves du CCA. Je plaiderai donc en ce sens auprès de mes collègues du gouvernement. Nous étudions en ce moment différentes pistes. Premièrement, nous pensons à la prise en charge du surcoût lié aux mesures Covid-19 sur les tournages de films d'initiative belge francophone, et éventuellement des séries, jusqu'en décembre 2020. La mesure pourrait être prolongée selon les disponibilités budgétaires. Deuxièmement, une majoration pourrait être apportée aux aides à la production de la commission d'avis de 20 % pour les longs métrages, courts métrages, documentaires et films Lab en 2020 et 2021, afin de compenser la diminution probable des apports *tax shelter*. Troisiè-

ment, une majoration pourrait être apportée aux aides pour les séries belges. Complémentairement aux mesures envisagées par la RTBF, le CCA accorderait un bonus de 100 000 à 150 000 euros par série, en fonction du budget de celle-ci, afin de combler les difficultés vécues actuellement dans le financement de ce domaine.

Depuis le 13 mars 2020, 188 tournages ont dû être reportés, arrêtés ou annulés. Ce chiffre est énorme. J'entends aussi l'inquiétude des responsables par rapport au coût financier que représenterait une nouvelle suspension ou une annulation des tournages en cas de reconfinement. Il semble que les assurances rechignent à couvrir les risques liés au Covid-19. Lors d'une rencontre avec les représentants du domaine culturel hier, la Première ministre Sophie Wilmès a proposé que le gouvernement fédéral s'entretienne avec le secteur des assurances pour discuter du sujet. Je serai attentive au résultat de cette concertation.

Par ailleurs, hier, les représentants du domaine culturel ont relayé, comme première demande, leur volonté de travailler. Parfois, certains imaginent que leur revendication est de bénéficier d'aides pour survivre. Mais leur première demande est de reprendre leur activité professionnelle. Dans le cas où cette reprise n'est éventuellement pas possible, comme dans la crise actuelle, leur requête est d'être aidés, comme tout travailleur.

Les représentants du secteur culturel ont aussi expliqué la difficulté des techniciens d'avoir accès au chômage temporaire. Le problème est spécifique à ce domaine. En effet, quand ils sont empêchés de travailler, ils ont des difficultés à accéder au chômage temporaire, car c'est un employeur qui doit en faire la demande. Dans ce secteur, notamment celui du cinéma, les techniciens œuvrent pour différents employeurs dans le cadre de contrats déterminés.

Ils ne bénéficient donc pas d'un employeur qui peut faire la demande pour eux. Les représentants que j'ai rencontrés hier m'ont fait part de toutes ces questions et feront certainement de même lors des auditions qui auront lieu vendredi dans le cadre de la réunion de la commission des Affaires sociales de la Chambre des représentants.

La question des assurances fait partie des nombreux sujets qui nécessitent une concertation avec les autres entités belges; il serait donc opportun de consacrer une des prochaines CIM Culture au cinéma. Il faudra bien entendu réagir au plus vite aux situations d'urgence, mais les perspectives à moyen et long terme préoccupent également.

Au sujet des festivals de cinéma, l'automne sera particulièrement chargé puisque pas moins de 17 festivals y sont prévus. Mon cabinet a déjà entamé une réflexion avec le CCA et les organisateurs des festivals qui se tiendront à la rentrée, afin d'envisager d'éventuelles adaptations des

programmes et de coordonner les événements pour éviter qu'ils n'entrent en concurrence. Toutefois, les décisions que prendront les uns et les autres dépendront de celles que prendra le CNS. Tout comme les autres secteurs de la culture, les opérateurs du cinéma ont besoin de perspectives pour les semaines et mois à venir; le travail en ce sens se poursuit et j'espère qu'il aboutira rapidement à des solutions permettant d'offrir des perspectives concrètes.

M. Charles Gardier (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour vos réponses qui me donnent satisfaction. Plusieurs points de votre propos méritent d'être soulignés. Vous avez notamment insisté sur l'importance de tout mettre en œuvre pour éviter que la parenthèse ne se transforme en arrêt définitif. De même, les aides spécifiques accordées à la création et à l'écriture permettent de réactiver le secteur de manière plus dynamique, plus rapide. Il est important de prévoir l'avenir et de ne pas se concentrer sur les blocages. Vous en parlez dans votre réponse également.

Vous précisez que 188 tournages ont été annulés ou suspendus. C'est une catastrophe! C'est aussi la preuve de l'importance économique de ce secteur. Ce chiffre met en exergue, pour ceux qui en douteraient encore, le nombre important de tournages, d'acteurs et de techniciens qui y participent. Il est important de rappeler que ce secteur, même s'il est en difficulté et sollicite des aides, demande avant tout de pouvoir créer, travailler. Un artiste a de l'inspiration et demande tout d'abord de pouvoir s'exprimer. Il faut dès lors se rendre compte que ce secteur doit faire face à une difficulté supplémentaire.

Vous n'avez pas répondu à la question portant sur la mise en avant dans les salles des œuvres réalisées par des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et je ne vous en tiens pas rigueur. Je voudrais toutefois insister sur le fait qu'il y a besoin de reconnaître l'excellence du travail effectué dans tout le secteur culturel par nos artistes. Il faut bien avouer que nous autres, citoyens, ne sommes pas les premiers à reconnaître les talents de chez nous. Nous avons souvent besoin du cachet «a marché en France» ou «a marché à l'étranger» pour nous intéresser de près à nos artistes.

Cependant, j'ai le sentiment que les citoyens ont porté une attention particulière à la culture et au cinéma belge en cette période difficile. Je voudrais dès lors attirer votre attention sur l'importance d'accompagner cette prise de conscience. Les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont talentueux! Le public s'est découvert une passion pour ces artistes! Il y a un effet d'entraînement qui s'est créé à cet égard. Maintenantons-le!

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour la réponse à l'urgence que vous proposez. Je voudrais revenir sur certains points. Je rappelle que mes questions portaient sur la reprise des tournages: quand aura-t-elle lieu et est-ce que les acteurs pourront-ils entrer en contact physique? Pour les métiers techniques aussi, la distanciation physique est pratiquement irréaliste.

Il faut plaider en faveur de la reprise de ces activités. La reprise des tournages me semble économiquement et socialement essentielle. À d'autres niveaux de pouvoir, certains ne semblent pas comprendre que les artistes engendrent de l'activité non seulement culturelle, mais aussi économique et sociale. En bloquant le premier maillon de la création, le rebond devient impossible. Il s'agit d'un enjeu démocratique! Vous avez évoqué le problème des assurances et bien d'autres... ils ne sont certainement pas anodins. Il faut entendre les fédérations et les secteurs qui plaident pour une exception nécessaire: ils demandent la possibilité de reprise pour les personnes dont le travail impose un contact physique. Avant la crise, cette question était inimaginable.

Je voudrais également attirer votre attention sur un autre point qui marie le soutien des pouvoirs publics et du secteur privé. La reprise des tournages dépend du soutien des pouvoirs publics, mais elle touche aussi tout le secteur privé qui en dépend. C'est vrai pour l'ensemble des acteurs culturels. Partout, la reprise culturelle a un impact sur les secteurs de prêt de matériels, de mise à disposition, de tous les vacataires impliqués. C'est une réflexion globale à ouvrir dans le cadre d'une politique de redéploiement.

Dernier élément: il ne faut pas oublier les techniciens. Alors que les subventions structurelles sont maintenues, il faudra veiller à ce que, même si les tournages ne reprennent pas immédiatement ou s'ils reprennent de manière progressive, les techniciens puissent aussi en bénéficier. Une véritable discussion est nécessaire pour que, à chaque niveau de l'échelle, à chaque moment, la survie des techniciens soit assurée.

M. Maxime Hardy (PS). – Merci pour vos réponses, Madame la Ministre. J'entends que l'attitude des assurances privées qui refusent d'assurer les tournages futurs ne facilite pas la reprise du secteur du cinéma. Cette attitude illustre une nouvelle fois l'importance d'investir des moyens publics dans le secteur culturel, aussi pour soutenir les oubliés de cette crise.

À mes yeux, il est urgent d'aboutir sur un plan de déconfinement en concertation avec le secteur. Il y a déjà des ébauches. Je suis persuadé que vous êtes bien consciente du besoin urgent de perspectives pour l'ensemble du secteur.

Je me réjouis que le cinéma en mode *drive-in* puisse s'envisager dans certaines localités moins densément peuplées et aussi que l'automne s'annonce chargé en festivals.

Pour la RTBF, je poserai ma question par écrit.

1.11 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Contrats précaires à la RTBF»

M. Jori Dupont (PTB). – La crise du Covid-19 a également eu une incidence sur le secteur des médias, à la RTBF et dans les télévisions locales, ainsi que sur les emplois qui y sont liés. La crise sanitaire actuelle met en évidence les soucis liés aux contrats des pigistes, des intérimaires et des indépendants que l'on peut trouver, non seulement à la RTBF, mais également dans de nombreux médias locaux. Nous apprenons que la production d'émissions a beaucoup diminué et que la RTBF a dès lors décidé de se passer d'une grande partie de ces travailleurs précaires, qui se retrouvent au chômage, voire émargent au Centre public d'action sociale (CPAS).

Comment peut-on accepter que des travailleurs d'un service public vivent en ayant peur du lendemain? Un contrat sûr, des conditions correctes auraient permis d'éviter cette situation. La crise montre qu'il faut absolument résoudre le problème de la précarité des contrats au sein de la RTBF, problématique qui a déjà fait l'objet de nombreuses discussions dans notre commission.

Madame la Ministre, n'est-ce pas l'occasion de revenir sur la question de la statutarisation des agents, qui est censée être la norme, mais concerne, dans les faits, moins de 30 % des travailleurs? Que prévoyez-vous pour fournir de bonnes conditions de travail aux personnels des médias et pour ainsi pouvoir les rassurer sur leur avenir?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, tout comme vous, je suis particulièrement attentive à la situation de précarité des travailleurs en Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit dans le domaine de la culture, de l'enfance ou dans les médias. La crise a créé un effet de loupe sur les travailleurs et en particulier les travailleuses, confrontés à une situation très précaire. La crise a aussi accentué de nombreuses fragilités dans le secteur des médias. Je pense en particulier à la situation préoccupante de bon nombre de journalistes pigistes, quel que soit leur statut, qui s'est parfois cruellement aggravée. Il est vrai qu'il s'agit d'un des premiers «coûts» facilement compressibles quand

s'annonce une crise. En effet, les piges peuvent être rabotées ou supprimées sans autre formalité, même s'il faut souligner que certaines rédactions ont tenté, pour les pigistes avec lesquels elles collaborent, de limiter les effets de la crise.

Nous avons pris en compte ces dimensions lorsque nous avons imaginé les mesures de soutien au secteur des médias. Je pense notamment à l'aide aux opérateurs dont la viabilité est menacée, aide à laquelle nous avons lié une obligation de maintenir un certain volume de piges. Nous avons également prévu une aide directe aux journalistes dont les revenus ont particulièrement baissé en raison de la crise, par le biais d'une augmentation de 550 000 euros des moyens du Fonds pour le journalisme. Une attention particulière ayant été accordée aux journalistes indépendants et de statut assimilé. J'en avais déjà fait état lors d'une précédente réunion de commission. C'est une manière de soutenir les journalistes les plus fragilisés par la crise. Il s'agit bien évidemment de réponses d'urgence à un problème qui est plus structurel. Il entre bien dans mes intentions, dans la lignée de la DPC, de travailler à l'amélioration des conditions de travail des journalistes les plus précaires. C'est une condition nécessaire pour les aider à faire du journalisme de qualité.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, votre réponse alimentera sans aucun doute le débat que nous consacrerons, demain, au plan de relance #Restart de la RTBF.

1.12 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Affectation du fonds déconsolidé créé par le gouvernement»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la ministre, début avril, votre gouvernement a décidé de créer un fonds déconsolidé avec financement participatif des citoyens et du secteur privé visant à soutenir les acteurs et les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 et visant à diversifier les pistes de financement des bâtiments scolaires. Ce fonds permettrait d'affecter des fonds notamment aux secteurs de la culture et des médias.

Pouvez-vous m'informer, Madame la Ministre, de l'état d'avancement de la création de ce fonds déconsolidé? D'ici combien de temps pourrait-il être opérationnel? Une campagne de communication est-elle prévue afin de faire connaître son existence? Quelle proportion des montants qui seront recueillis par ce fonds pourrait, selon vous, être affectée aux secteurs de la culture et des médias?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la San-

té, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, vous le rappelez, entre autres mesures pour répondre à l'urgence de la crise, le gouvernement a décidé début avril de créer un fonds déconsolidé avec financement participatif des citoyens et du secteur privé, pour soutenir les acteurs et les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Vous me demandez où en est sa constitution. Cette matière relevant des compétences du ministre du Budget, j'ai interrogé mon collègue Frédéric Daerden, chargé de ce dossier. Il m'a répondu que différents contacts étaient en cours pour permettre la constitution de la structure juridique qui sera chargée des activités du fonds, l'objectif étant que sa création soit rapide.

En ce qui concerne la campagne de communication, il me signale que la promotion du fonds n'a encore fait l'objet d'aucune décision du gouvernement. Quant à la proportion des montants qui seraient consacrés à la culture, il précise que cela dépendra de la stratégie commerciale du fonds: comme il s'agit de faire appel à des privés, il faudra voir aussi ce qu'ils demanderont.

Si vous souhaitez de plus amples précisions, je vous propose de l'interroger directement.

Mme Jacqueline Galant (MR). – J'entends bien, Madame la Ministre, qu'il s'agit d'une question budgétaire et que c'est M. Daerden qui est chargé du dossier. Mais au sein d'un gouvernement, les membres sont censés se parler et se concerter. Je vous interrogeais par rapport aux retombées de ce fonds pour les secteurs de la culture et des médias, qui relèvent de vos compétences, afin de savoir si des discussions ont déjà eu lieu par rapport aux retombées éventuelles de la constitution de ce fonds. J'interrogerai votre collègue, le ministre du Budget, et j'espère que vous vous concerterez de manière à ce que vos départements puissent bénéficier largement de ce fonds, car ils en ont vraiment besoin.

1.13 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Transposition de la directive SMA (services de médias audiovisuels)»

Mme Sabine Roberty (PS). – Votée en octobre 2018 au Parlement européen, la nouvelle directive sur les services de médias audiovisuels (SMA) détermine un tronc commun minimal de règles applicables aux services audiovisuels. Elle doit maintenant être transposée par les États membres pour le 19 septembre au plus tard. À ce titre, la transposition de cette directive figure dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Vous me précisez, en octobre dernier, travailler au calendrier de cette transposition.

Je tiens à souligner que cette nouvelle directive joue un rôle important dans le contexte de mutation médiatique que nous connaissons et qui implique de nouveaux modes de consommation des contenus audiovisuels, ainsi qu'une diversification des acteurs.

Dans ce contexte, cette réglementation nous permettra d'adopter de nouvelles mesures, notamment en ce qui concerne les mécanismes anti-contournement, la contribution à la production audiovisuelle belge francophone ou encore la protection des consommateurs.

Madame la Ministre, un calendrier a-t-il été fixé? Compte tenu de l'actualité, la Fédération Wallonie-Bruxelles sera-t-elle en mesure de respecter le délai du 19 septembre? En octobre dernier, vous nous précisiez que le nouveau décret coordonné de la Communauté française du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, le décret «SMA», aurait également pour objet de transposer le Code des communications électroniques européen. Pourriez-vous revenir sur le suivi de ce dossier?

Enfin, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a remis en décembre son avis concernant la transposition de la directive «SMA» en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourriez-vous revenir sur ce rapport? Sur la question de la compétence territoriale, RTL s'oppose à certaines précisions que souhaite apporter le CSA, estimant que le régulateur va trop loin. Quelle est votre position?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous confirme que nous souhaitons avancer dans ce dossier. Nous devrions présenter, en première lecture, un avant-projet de décret dans le courant du mois de juin. Ce dernier visera à transposer la directive «SMA», le Code des communications électroniques européens et la directive relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services. Comme vous le constatez, c'est un travail considérable. Compte tenu de l'ampleur de ce train de mesures de transposition et du contexte, le délai initialement prévu pour la transposition de la directive «SMA» pourrait être légèrement dépassé. Les services de la Commission européenne sont toutefois tenus régulièrement informés de notre échéancier.

L'avis rendu par le collège d'avis du CSA le 26 novembre 2019 a permis un échange constructif entre les services du CSA et le secteur sur les différents enjeux de la transposition de la directive «SMA». Les enseignements de ces échanges ont été pris en considération pour élaborer l'avant-projet de décret. Je précise cependant que cet avis ne porte pas sur l'avant-projet de décret lui-même.

Pour la compétence territoriale, la directive «SMA» apporte des précisions sur les critères de rattachement des services de médias audiovisuels à la compétence territoriale d'un État membre, notamment à travers la définition de la notion de «décisions éditoriales». Ces précisions s'inscrivent dans le prolongement de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Je rappelle qu'il s'agissait d'un enjeu de négociation majeur pour la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le processus d'adoption de la directive «SMA» et que sa transposition constitue l'un des objectifs prioritaires de la DPC pour la politique des médias.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, j'entends bien qu'il y aura un retard dans le calendrier. C'est tout à fait compréhensible, vu les difficultés auxquelles la Belgique et d'autres pays font actuellement face.

Il est important de rappeler que la transposition de cette directive permettra surtout d'établir un socle minimal de règles communes au sein de l'Union européenne, par exemple en matière de protection des mineurs et que la directive «SMA» poursuit également de nobles objectifs en matière de diversité culturelle. Ce sont deux thèmes qui n'ont pas de prix à l'heure actuelle.

1.14 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Structures de co-accueil»

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, le 28 janvier dernier, mon estimée collègue Véronique Durenne vous interrogeait sur la possibilité de transformer le statut des «co-accueillants» en statut de «travailleurs salariés». Vous lui répondiez que la réforme des milieux d'accueil entamée au cours de la précédente législature «imposait initialement que tout nouvel engagement d'accueillant dans les services d'accueil d'enfants, réalisé à partir du 1^{er} janvier 2020, se fasse dans le cadre du statut de salarié, exception faite des co-accueils pour lesquels une solution devait et doit encore être trouvée».

Vous poursuiviez en disant qu'«à ce jour, la question du co-accueil n'est pas réglée. Le statut d'accueillant se fonde sur la figure juridique spécifique du contrat de travail à domicile, qui ne correspond pas au fonctionnement en co-accueil. Une réunion de la plateforme des accueillants est programmée dans les prochaines semaines. Elle permettra de reprendre les réflexions sur les modalités de transition des co-accueils existants vers des mini-crèches à 14 places ou vers d'autres pistes à explorer.»

J'ai moi-même été interrogé à de nombreuses reprises sur les intentions du gouvernement concernant les structures de co-accueil. Rien que dans mon arrondissement, ce sont onze structures d'accueil, 22 co-accueillantes et, par conséquent, 88 familles qui sont concernées. Toutes ces personnes méritent qu'on leur donne de véritables perspectives d'avenir et qu'on éclaircisse le flou dans lequel elles sont maintenues jusqu'à aujourd'hui.

Madame la Ministre, combien de structures de co-accueil existent-elles en Fédération Wallonie-Bruxelles? Disposez-vous également de chiffres relatifs au nombre de familles concernées? La réunion de la plateforme des accueillants a-t-elle eu lieu? Si oui, quelles conclusions ont-elles pu être tirées? Dans la négative, quand celle-ci est-elle finalement prévue? Disposez-vous d'un calendrier relatif aux suites réservées à cette réunion et à ses conclusions? Quelles sont les autres pistes qui ont été explorées? Les structures de co-accueil vont-elles disposer d'alternatives autres que la transition vers des mini-crèches à 14 places?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, une des avancées importantes de la réforme de l'accueil de la petite enfance adoptée durant la précédente législature est la généralisation programmée du statut de salarié pour les accueillantes à domicile qui, jusqu'ici, ne bénéficiaient d'aucun statut. Grâce à la réforme, tout nouvel engagement d'une accueillante dans les services d'accueil d'enfants réalisé depuis le 1^{er} janvier 2020 se fait dans le cadre du statut de salarié. Ne sont pas visées ici les accueillants indépendants, qui continuent d'exercer leur métier sous le statut d'indépendant.

La situation des structures de co-accueil n'est, à ce jour, pas encore réglée. Le statut d'accueillant se fonde en effet sur la figure juridique spécifique du contrat de travail à domicile. Or, dans le cadre des structures de co-accueil et par la force des choses, au moins une des deux accueillantes n'exerce pas à son domicile.

Les co-accueillantes conventionnées sont actuellement un peu plus de 330. Elles représentent un peu plus de 1 320 places autorisées sur quelque 6 800 places autorisées chez les accueillantes conventionnées, c'est-à-dire à peu près 20 %. Nous ne disposons pas du nombre exact de familles concernées. La capacité d'une accueillante est de quatre équivalents temps plein pouvant concerner entre quatre et sept familles. Le nombre total de familles concernées se situe sans doute entre 1 500 et 2 000.

Depuis le début de l'année, plusieurs rencontres ont été organisées avec la plateforme des accueillants et des accueillantes, composée des organisations représentant les services d'accueil

d'enfants ainsi que les organisations syndicales et patronales des secteurs public et privé. Cette plateforme qui plaide en faveur d'un statut de travailleur salarié pour les accueillantes conventionnées, est une réelle opportunité de réfléchir ensemble aux différentes pistes et solutions à apporter à la situation spécifique des co-accueillantes. À structures de co-accueils en mini-crèches. Mais le débat n'est pas clos et les travaux doivent se poursuivre.

La crise sanitaire, le confinement et les urgences liées aux mesures de soutien aux milieux d'accueil ont quelque peu freiné le travail de collaboration avec la plateforme. Toutefois, une nouvelle réunion est programmée pour la fin du mois de juin et j'espère pouvoir vous annoncer prochainement des avancées dans ce dossier important. Vous pouvez en tout cas avoir l'assurance que nous travaillons d'arrache-pied pour trouver des solutions à cette situation spécifique des co-accueillants.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je vois que vous avez mesuré l'importance de cette problématique: 1 320 places représentent un nombre assez élevé, tout comme l'est celui relatif aux familles concernées par cette problématique. Il m'est effectivement revenu, à plusieurs reprises, qu'il existait une certaine insécurité sur le terrain. Je me réjouis donc de voir quelles seront les évolutions de ce dossier et je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce sujet.

1.15 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement des écoles de devoirs tel que prévu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et leur organisation dans le cadre de la crise sanitaire»

1.16 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Travail à distance des écoles de devoirs»

1.17 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19 – Reprise physique des écoles de devoirs et milieux d'accueil temps libre (ATL)»

1.18 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Communiqué commun concernant le fonds d'urgence pour le secteur accueil temps libre (ATL)»

1.19 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation d'un accueil temps libre (ATL) pour les enfants confinés»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. (*Assentiment*)

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, la première question que je vous pose dans le cadre de cette mandature, et que j'avais déposée avant la crise sanitaire, concerne le développement des écoles de devoirs, tel qu'il est prévu dans la DPC. Je reviendrai aussi sur l'organisation de ces écoles de devoirs dans le cadre de cette crise.

Dans le chapitre de la DPC consacré à l'enseignement obligatoire, le gouvernement entend «donner à tous les enfants une chance égale de s'épanouir au sein de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.» Pour ce faire, il propose quatre pistes. Il souhaite tout d'abord «mettre en œuvre le processus d'accompagnement personnalisé des élèves afin de renforcer la maîtrise des savoirs de base et de lutter contre les inégalités, l'échec et le décrochage scolaire»; et «proposer aux élèves une heure d'étude dirigée gratuite et soutenir le développement d'activités de soutien scolaire de qualité et des écoles des devoirs au sein ou à proximité des écoles».

En réunion de la commission de l'Éducation, le 3 mars dernier, j'ai eu l'occasion d'interroger Mme Désir, sur les trois premières propositions. Les écoles de devoirs relèvent de votre compétence puisqu'elles font partie de l'accueil temps libre (ATL), placé sous la compétence de l'Office de la naissance et l'enfance (ONE). C'est vous que je questionne aujourd'hui.

Si la remédiation est une mission de l'école, les écoles de devoirs (EDD) portent mal leur nom, car elles ne sont pas liées aux écoles ni exclusivement aux devoirs. Conformément à leurs missions, reprises à l'article 2 du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs, celles-ci développent, en dehors des heures scolaires, une action importante en termes de travail pédagogique, éducatif et

culturel de soutien et d'accompagnement à la scolarité ainsi que de formation citoyenne visant à favoriser le développement intellectuel de l'enfant et son émancipation sociale.

Les enfants fréquentant les écoles de devoir sont encadrés par une équipe d'animation dont nombre de membres volontaires sont des personnes retraitées. De par leur place, située au carrefour des champs scolaire, familial, social et culturel, elles sont un instrument essentiel de cohésion sociale et de création de ponts entre les générations. Selon les chiffres de 2018, 359 écoles de devoirs sont reconnues par l'ONE, avec 17 000 enfants et jeunes les fréquentant et 4 000 animateurs y travaillant, dont la moitié volontairement.

Si, en 2018, l'ONE a obtenu des moyens pour refinancer le secteur à hauteur de 850 000 euros, notamment par le biais d'une subvention à la création d'un montant de 5 000 euros qui a permis l'ouverture de treize écoles de devoirs supplémentaires, la plupart de ces institutions doivent cependant recourir à des financements complémentaires, dont des frais d'inscription. De plus, beaucoup manquent de places de sorte que de nombreux jeunes sont sur liste d'attente. Toutefois, les moyens ne semblent pas avoir été tous utilisés.

Comment envisagez-vous d'augmenter le nombre d'écoles de devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles comme cela est prévu dans la feuille de route de votre gouvernement? Des projets sont-ils en attente? Comment allez-vous en susciter la création? Disposez-vous d'un cadastre des besoins? Ne pourrait-on pas envisager une programmation dans ce secteur et/ou une répartition par sous-région comme c'est le cas pour les milieux d'accueil?

Par ailleurs, vu l'actualité et l'importance de ces écoles de devoir, notamment dans la crise actuelle, j'aimerais vous interroger sur l'organisation de l'ATL dont les écoles de devoirs dépendent. Les activités de ce secteur sont suspendues depuis le 12 mars dernier en raison de la crise sanitaire. En réunion de notre commission du 28 avril dernier, vous avez précisé avoir eu des contacts avec les opérateurs de ce secteur, notamment lors d'une concertation le 31 mars. Vous avez précisé que grâce à l'arrêt du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 1 permettant de déroger aux règles et conditions de liquidation des subventions et suspendant les délais de recours dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 du 7 avril 2020, l'ONE est habilitée à maintenir intégralement les subventions aux opérateurs du secteur de l'ATL, indépendamment des chutes d'activités, pour autant que les montants puissent être justifiés.

Quant au manque à gagner lié à la perte de participation financière des parents (PFP), même si celle-ci n'est en général pas très importante –

nous savons que, bien que souvent, l'inscription est gratuite ou est d'un coût très modeste – vous avez expliqué que l'ONE récolterait de telles demandes de compensations supplémentaires et en ferait rapport au gouvernement afin de voir si une intervention du fonds d'urgence que vous avez constitué est nécessaire et possible. Vous avez également précisé lors de cette réunion que si beaucoup d'animateurs continuent à aider les enfants à distance durant le confinement, ils sont nombreux à souhaiter reprendre leurs activités avant ou en même temps que les écoles qui ont, elles, déjà repris depuis le 18 mai dernier.

Bien entendu, la réouverture de ces structures doit permettre de préserver la santé ainsi que le bien-être des enfants et du personnel, d'autant plus que de nombreux animateurs sont des personnes âgées qui constituent une population plus à risque. Vous avez ajouté qu'au cours des prochaines semaines, les écoles de devoir pourraient progressivement, en fonction du contexte, commencer à préparer leur rentrée. Vous avez également affirmé que vous restiez à leur écoute.

Lors de la séance plénière du 13 mai dernier, vous avez précisé que le groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES) menait, en collaboration avec le secteur de l'accueil extrascolaire, un travail d'évaluation visant à déterminer comment permettre aux enfants de retourner dans ces structures au cours des semaines et mois à venir, ainsi que durant l'été. Le plan ainsi formulé devra évidemment être soumis à l'approbation du CNS.

Enfin, en réunion de la commission de l'Éducation du 12 mai dernier, la ministre Désir a indiqué que les garderies à l'école ne pourraient pas assumer seules la reprise de l'activité économique et que nous devions aussi compter sur d'autres mécanismes, comme l'activation d'autres secteurs, par exemple l'ATL. Elle a ajouté avoir pris contact avec les ministres compétents afin de trouver des solutions pour soulager les écoles. En outre, lorsque je l'ai interrogée aujourd'hui même, elle m'a répondu que les solutions communes auxquelles vous aboutirez ensemble devront être soumises au CNS.

L'ONE vous a-t-il fait part d'éventuelles demandes d'indemnités complémentaires en sus des subventions? Est-il nécessaire de consacrer une partie du fonds d'urgence au secteur de l'ATL? Qu'en est-il de la réouverture progressive de ces structures dans le cadre de la crise sanitaire? Une date précise a-t-elle été fixée? À quand est prévue l'évaluation du GEES à cet égard? Des mesures précises d'hygiène et de sécurité seront-elles édictées, comme pour les écoles? Que répondez-vous à Mme Désir, qui souhaite, en recourant à l'aide du secteur de l'accueil temps libre, soulager les écoles devant organiser des garderies dans le cadre de la crise sanitaire? Où en sont vos réflexions communes à cet égard?

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). –

Moyennant le respect de certaines conditions, les écoles de devoirs (EDD) ont pu reprendre leurs activités avec du public depuis le 4 mai dernier. Dans une communication officielle, l'ONE indique que celles en attente de réunir les conditions peuvent démarrer ou poursuivre des initiatives à distance, notamment le maintien du lien avec les familles, l'écoute, les réponses aux questionnements, le soutien scolaire, la proposition d'activités ludiques, créatives, sportives, etc. De plus, les écoles de devoirs sont invitées à inscrire cette reprise dans le cadre d'une concertation avec les établissements scolaires et les autres acteurs locaux, en vue de coordonner les actions, compte tenu de la reprise partielle des cours et surtout, de déterminer ce que les EDD peuvent apporter comme contribution dans cette situation inédite. Maintenir les initiatives à distance implique de disposer de matériel informatique performant, et sans doute d'autant plus pour le soutien scolaire.

Madame la Ministre, quelle est la situation sur le terrain? Une enveloppe est-elle disponible, dans le budget de l'ONE pour permettre aux EDD d'acquérir du matériel informatique nécessaire au bon fonctionnement des activités? À défaut, des solutions de rechange sont-elles prévues et, si oui, lesquelles? Enfin, les écoles de devoirs étant invitées à reprendre dans le cadre d'une concertation avec les établissements scolaires et les autres acteurs locaux, avez-vous eu des entretiens préalables avec la ministre de l'Éducation et vos collègues compétents pour les pouvoirs locaux? Qu'en ressort-il? Une réelle concertation existe-t-elle sur le terrain?

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous interrogeais en séance plénière le 13 mai dernier sur le calendrier de reprise des écoles de devoirs. Vous avez soulevé, à juste titre, l'importance cruciale du bien-être des enfants. Vous avez également rappelé l'inquiétude des professionnels et des parents suite à l'impact psychologique du confinement sur ces enfants et la réflexion menée pour permettre aux bambins de retrouver des relations sociales hors de leur cadre familial, en collaboration avec le secteur de l'ATL, particulièrement durant les mois estivaux.

L'ONE, dans un document publié le 3 mai dernier, autorise la reprise physique des écoles de devoirs, mais ne l'oblige pas. Celle-ci est soumise bien évidemment à des conditions strictes de sécurité sanitaire et dans le respect des gestes barrières ainsi que des mesures de distanciation sociale. Elle varie pour chaque EDD, au niveau des dates et de l'organisation, mais le but est surtout d'identifier les éventuels freins à l'ouverture pour préparer la rentrée 2020-2021.

Les EDD, tout comme les autres lieux d'accueil extrascolaire ou temps libre, sont des atouts majeurs dans la lutte contre le décrochage scolaire. Elles aident à prévenir les inégalités entre les élèves. Cette reprise physique viserait égale-

ment à rétablir des liens sociaux avec les enfants, d'une importance cruciale, comme nous l'avons tous deux souligné dans nos interventions du 13 mai dernier. Le redémarrage des écoles de devoirs est tout particulièrement essentiel pour les enfants qui ne reprendront pas le chemin de l'école dans les prochaines semaines et qui n'ont pas la chance, dans leur sphère familiale, de pouvoir compter sur le soutien scolaire d'un adulte.

Pouvez-vous nous dresser un premier panorama de la reprise physique des activités des écoles de devoirs à Bruxelles et en Wallonie? Des freins à l'ouverture de ces structures ont-ils déjà été identifiés? De quelle manière l'ONE peut-il répondre à ces difficultés? Les bénévoles qui travaillent dans ces EDD ou pour l'ATL sont-ils disponibles et parfaitement équipés pour respecter les normes sanitaires?

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). –

Madame la Ministre, lors de la séance plénière du 13 mai dernier, vous insistiez sur la nécessité de «remettre à l'avant-plan l'attention portée au bien-être des enfants, dont on ne parle pas suffisamment». Depuis, vous avez reçu un courrier cosigné par 28 structures de l'ATL dans lequel elles vous font part de leurs inquiétudes pour leur survie. Ce secteur, qui offre un troisième lieu de vie à l'enfant, attend de toute urgence des clarifications lui permettant de s'organiser afin de remplir au mieux ses fonctions essentielles liées au bien-être de l'enfant.

Les opérateurs s'inquiètent, car, malgré leurs nombreuses interpellations, aucune mesure de compensation de la perte de PFP n'a encore été prise. Comment dès lors assurer la viabilité financière à long terme de ce secteur essentiel? Comment ne pas réduire à néant ses efforts de professionnalisation? Contrairement à ce que vous annonciez lors de la réunion de commission du 28 avril dernier, la PFP est essentielle à la survie de certains milieux d'accueil: ces rentrées permettent de couvrir les emplois non prévus par la norme minimale actuelle et d'assurer des frais de fonctionnement ou des frais liés aux infrastructures qui ne sont pas couverts par des subventions.

Le 28 avril toujours, vous m'indiquiez que «l'Office de la naissance et de l'enfance devait récolter les demandes de compensations supplémentaires et que, sur la base de ces informations, le gouvernement examinerait quelle intervention du fonds d'urgence est possible». Aujourd'hui, après analyse de ces données, pouvez-vous m'indiquer quelle part de l'enveloppe globale du fonds d'urgence sera réservée au soutien de l'accueil temps libre? Sans des aides dégagées dès maintenant, les acteurs de terrain affirment que de nombreuses structures ATL n'assureront pas leur viabilité à long terme. Un tel constat inquiète tant les opérateurs et les travailleurs que les familles.

Au-delà de l'aspect financier, le secteur s'inquiète de l'absence de perspectives organisa-

tionnelles. La semaine dernière, ils apprenaient que des stages d'été pourraient être organisés dès le 1^{er} juillet. Vous avez ensuite annoncé, par communiqué, avoir rencontré les opérateurs dès ce lundi pour fixer les conditions de reprise des activités durant l'été. Quelles réponses avez-vous apportées aux structures afin qu'elles puissent proposer, dans six semaines, un accueil de qualité dans le respect des enfants, des parents et des travailleurs?

Par ailleurs, plusieurs associations du secteur de l'extrascolaire ont envoyé au gouvernement une série de propositions sur la reprise des stages d'été. Parmi celles-ci, la prise en charge, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'une partie des coûts supplémentaires engendrés par la mise en place de mesures sanitaires, par l'achat de chèques sport ou de chèques stage. Selon les associations, cette démarche permettrait aux parents d'inscrire leurs enfants sans devoir assumer une éventuelle augmentation du prix des stages. Envisagez-vous d'instaurer un tel mécanisme?

Enfin, les cosignataires du courrier du 13 mai soulignaient également l'écart entre le manque de considération et de reconnaissance de l'ATL, particulièrement palpable en cette période de crise, et l'engagement du gouvernement au début de la législature. Où en sont les chantiers en cours des groupes de travail constitués pour permettre la juste évolution et reconnaissance de ce secteur essentiel dans la socialisation, l'accompagnement et l'éducation des enfants?

Mme Delphine Chabbert (PS). – La question de l'accueil des enfants en dehors des cours, pour ceux qui ont la chance d'en avoir, et pendant les congés qui arrivent est au centre des préoccupations de tous les groupes. Début mai, la ministre de l'Éducation nous alertait sur les effets de la reprise des activités économiques sur une possible saturation des garderies à l'école. Afin de prévenir les difficultés que cela pouvait constituer pour les établissements scolaires, elle proposait alors que le CNS envisage des pistes telles que la solidarité familiale ou l'organisation d'activités par le secteur de l'ATL.

La réouverture progressive des écoles a débuté le 18 mai. Elle s'est accélérée hier avec une nouvelle vague d'accueil pour les élèves de première année. La reprise des cours est donc tout à fait partielle et un grand nombre d'enfants restent encore totalement confinés chez eux pour une durée indéterminée. Depuis le 16 mars, les garderies à l'école ont néanmoins poursuivi leurs activités pour les enfants dont les parents sont en première ligne ainsi que pour les enfants qui relèvent de situations sociales difficiles. Les parents qui télétravaillent sont fortement encouragés à garder leurs enfants chez eux. J'ai également appris que certaines écoles refusent d'accueillir des enfants de parents qui télétravaillent alors que les situations au niveau psychosocial peuvent être dramatiques dans certains foyers; les cas de bur-

nout parental sont notamment en augmentation. Par ailleurs, la ministre Désir a indiqué, ce matin en réunion de commission de l'Éducation, que seuls 4 % des enfants sont accueillis par les garderies à l'école. Certes, elles n'ont pas vocation à accueillir les enfants. Néanmoins, mon groupe et moi-même estimons que les enfants doivent faire valoir leur droit à un accueil temps libre de qualité, droit qui est d'ailleurs consacré par l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Je regrette de constater que les enfants ne sont pas suffisamment pris en compte dans les décisions du CNS jusqu'à présent. Les récentes annonces positives pour cet été, notamment pour la reprise des activités des mouvements de jeunesse, sont floues et mettent les familles dans une grande confusion. Mais elles sont aussi largement insuffisantes. Je le redis, pour mon groupe, il devient urgent de permettre aux enfants de renouer des relations sociales et de bénéficier de stimulations extérieures. Mais l'inquiétude demeure, d'autant que le retour en classe avant septembre pourrait aussi être compromis pour un nombre important d'enfants. En conséquence, il est impératif de penser à des solutions, classiques ou pourquoi pas nouvelles, qui leur permettraient de renouer des relations sociales et de favoriser leur épanouissement.

Enfin, je voudrais aussi soulever le fait qu'il s'agit d'une question de santé publique, et plus particulièrement de santé mentale des enfants. Les spécialistes s'expriment de plus en plus et publiquement pour nous alerter sur les effets du confinement sur la santé des enfants du point de vue de l'anxiété et du développement psychologique, social et affectif. Un retour à des activités extérieures et de qualité est une clé pour soutenir le bien-être des enfants et pour leur permettre une transition positive lors de la rentrée scolaire de septembre.

Des activités ludiques et créatives sont essentielles à la santé et au bien-être des enfants et favorisent la confiance en soi ainsi que les compétences sociales, cognitives et émotionnelles; il s'agit d'activités telles que du jeu collectif, du sport, des activités d'expression ou de créativité. Madame la Ministre, est-il prévu d'entamer une réflexion à ce sujet? Si oui, avec quels acteurs?

Nous savons que le délégué général aux droits de l'enfant plaide activement en faveur d'un dispositif d'accueil pour les enfants qui n'ont pas repris l'école, en concertation avec les communes et les acteurs de l'ATL. Cet accueil inclurait notamment des activités en extérieur. Je lui faisais remarquer que le dispositif assez innovant qu'il voulait mettre en place est ce qui est appelé en France, où j'ai grandi, les centres aérés. Je pense qu'il serait temps en Fédération Wallonie-Bruxelles de développer un dispositif aussi simple et efficace que celui-là. Si vous comptez le mettre en œuvre, comment allez-vous le concrétiser?

Avec qui? Sinon, quels seraient les freins que vous auriez pu identifier? Est-ce qu'un dispositif d'accueil temps libre sera proposé aux enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles en juillet et en août?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames, Monsieur, je vais prendre un peu de temps pour répondre à vos cinq questions. La situation des enfants et des jeunes dans la crise sanitaire me préoccupe particulièrement. Je pense avoir déjà partagé ce souci avec vous ces dernières semaines et ces derniers mois. Le DGDE, des pédiatres et des acteurs de la santé mentale expriment, à juste titre, leurs inquiétudes à propos de l'impact des mesures de confinement sur le bien-être des enfants. Et ils sont rejoints par de nombreux acteurs de l'accueil de l'enfance.

En effet, l'article 31 de la CIDE consacre le droit au loisir, au repos et au temps libre pour les enfants. Vous le savez, l'accueil extrascolaire joue un rôle important dans le développement social, comportemental et cognitif de l'enfant. Je n'ai de cesse de partager cette préoccupation du bien-être des enfants depuis des semaines, que ce soit dans les réunions de concertation avec le secteur ou auprès du gouvernement. Nous sommes plusieurs à y être attentifs. Madame Chabbert, vous prêchez donc une convaincue du bien-être primordial des enfants, qui doit enfin revenir au cœur de nos préoccupations malgré la crise, les peurs, les difficultés, les contraintes. Le retour d'un grand nombre de parents au travail ainsi que la privation de contacts sociaux des enfants avec leurs pairs durant ces dernières semaines nécessitent de proposer autre chose qu'une simple garderie.

Hier après-midi, une nouvelle concertation a eu lieu en vue de réaliser un protocole pour l'organisation des activités pour enfants jusqu'en septembre. C'est la troisième que nous avons depuis le début de la crise avec le secteur, que nous rencontrons à peu près toutes les deux semaines. Une autre est prévue cette semaine pour finaliser ce protocole. Cette concertation a non seulement rassemblé les acteurs de l'ATL, mais aussi la Ligue des familles et les représentants des pouvoirs locaux, c'est-à-dire de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et de Brucocalis.

Marius Gilbert était cette fois présent comme représentant du GEES. Des contacts étroits ont aussi été entretenus avec le DGDE en amont, lors de la préparation de cette rencontre à laquelle son représentant était d'ailleurs présent hier. Considérant que de nombreux enfants partant en vacances habituellement n'en auront pas l'occasion cette année, en raison par exemple de difficultés financières dues à la crise ou au nombre important de jours de congés pris par les parents pour assurer la garde de leurs enfants pendant le confinement, la possibilité d'un accueil de quartier organisé jusqu'en septembre et coordonné sur le plan local

a été discutée hier. Un appel à projets devrait être adressé prochainement aux pouvoirs locaux à cet effet.

Vous m'interrogez également plus particulièrement sur les écoles de devoirs. Durant le confinement, elles ont continué à suivre les enfants, leur famille et les collaborations avec les écoles. Les aides apportées vont de la mise à disposition d'ordinateurs à l'impression des travaux scolaires, en passant par l'envoi de cartes postales personnalisées aux enfants pour maintenir le contact. Le 1^{er} mai, l'ONE a adressé une communication aux EDD afin de les encourager à organiser, en concertation avec leur personnel, le redémarrage de leurs activités dans le contexte de reprise partielle des cours dans les écoles.

Vous me demandez quelles sont les difficultés qui me reviennent du terrain des EDD et plus largement du secteur ATL. De nombreuses interpellations m'ont été adressées sur la situation financière très critique de certains opérateurs extrascolaires, durement touchés par les mesures de confinement. Ces situations m'interpellent et il est important de les analyser afin d'apporter des solutions. Une d'entre elles pourrait être d'élargir au secteur de l'ATL au sens large les missions de la cellule de veille créée à l'ONE pour le suivi des milieux d'accueil de la petite enfance dans le cadre de la crise du Covid-19. Pour l'avenir, parce qu'il est important de s'en préoccuper même si la gestion de la crise mobilise grandement nos énergies, le gouvernement s'est donné, comme vous le savez, l'objectif d'élaborer une stratégie avec les acteurs des deux secteurs, en vue de la construction d'une politique éducative cohérente qui mêlerait les accueils scolaire et extrascolaire.

Cet objectif reste plus que jamais d'actualité. Mon ambition est de penser l'éducation des enfants comme un ensemble cohérent et d'investir les écoles pour en faire des lieux de vie, de participation et d'éducation au sens large, pour tous et toutes, dans une continuité et une cohérence pédagogique. Trop d'initiatives extrascolaires de qualité ne sont aujourd'hui offertes qu'à un tout petit nombre alors qu'elles bénéficieraient à bien plus d'enfants si elles se déroulaient à l'intérieur des écoles. Il est impératif de faire évoluer cette situation dans l'intérêt supérieur des enfants. C'est un des grands chantiers qui sera prochainement amorcé. Nous aurions voulu y travailler plus tôt, mais nous avons dû nous atteler à d'autres urgences. Certains travaux sont donc retardés. Nous y travaillerons dans un esprit de coconstruction, avec l'ensemble des acteurs concernés, c'est-à-dire avec, en premier lieu, des enfants, dans l'esprit de la CIDE.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je salue la stratégie adoptée par le gouvernement pour élaborer une politique d'éducation scolaire et extrascolaire cohérente. Madame la Ministre, je ne manquerai pas de vous interroger de nouveau sur cette stratégie pour veiller au soutien et au déve-

loppement des écoles de devoir, comme cela est prévu par la feuille de route du gouvernement. Les écoles de devoir sont des institutions essentielles dans la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire.

Il est primordial pour le bien-être des enfants de retourner dans les écoles de devoir et les milieux ATL. Beaucoup de spécialistes s'inquiètent davantage des conséquences du confinement sur le bien-être psychologique, affectif et social des enfants que des risques sanitaires. Or les nombreux enfants qui ne retourneront pas à l'école avant la rentrée de septembre doivent renouer du lien social. Je me réjouis de votre collaboration avec la ministre Désir à cet égard. J'en profite enfin pour préciser que la réouverture de ce secteur est également cruciale pour les animateurs qui y travaillent, en particulier pour les personnes retraitées qui s'y investissent corps et âme. Selon plusieurs experts, si le risque sanitaire est bien entendu accru pour les personnes âgées, il ne faut pas sous-estimer les risques du confinement sur leur santé psychique. Nous devons leur permettre de reprendre rapidement une part active dans la société et d'avoir des interactions sociales, notamment par le bénévolat dans les écoles de devoir.

Comme l'a précisé Stéphane Adam, neuropsychologue et responsable de l'unité de psychologie clinique du vieillissement à l'Université de Liège, le sentiment de ne plus être utile accroît l'âge ressenti et l'image négative du vieillissement est un facteur de risques pour la santé mentale et physique de nos aînés. Une réouverture de ces structures devra évidemment se faire dans le strict respect des normes de sécurité et d'hygiène, tant pour les enfants que pour les animateurs. Je vous fais confiance pour mener cette opération à bien.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Les mesures inscrites dans la DPC et les décisions prises par le gouvernement en réponse à la pandémie sont cohérentes. La collaboration avec la ministre de l'Éducation est essentielle. Les écoles des devoirs ont un rôle à jouer en cette période, en permettant aux enfants d'échapper à la solitude du confinement. L'intérêt premier est celui de l'enfant et je constate que le gouvernement travaille en ce sens.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse, mais je n'ai obtenu de réponse qu'à une seule de mes trois questions, sans doute car vous deviez répondre à mes collègues. Je ne vous en veux pas, car je sais que l'exercice est difficile. Peut-être vous poserai-je une question écrite afin d'avoir des éclaircissements supplémentaires. Je me réjouis d'entendre que vous mettez l'enfant au cœur de la réflexion. La concertation avec le secteur ATL et l'appel à projets pour un accueil de quartier constituent des avancées notoires. Je vous remercie du travail accompli.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, je prends note de vos réponses, bien qu'elles soient peu complètes puisque vous m'avez évoqué qu'une de mes quatre questions! Vous ne m'avez pas répondu sur les éventuelles interventions du fonds d'urgence pour soutenir le secteur ATL. Le développement d'un accueil de quartier à travers un appel à projets donnera de nouvelles perspectives à de nombreux enfants. Toutefois, il est essentiel de fixer un cadre clair et précis pour l'organisation des stages d'été. Vous indiquez que les réunions avec les opérateurs sont en cours, mais les récentes communications catastrophiques ont dérouter les acteurs de terrain et les parents, qui ne savent pas comment se tiendront les stages d'été. Le secteur a besoin de mesures concrètes pour s'organiser et répondre aux nombreuses sollicitations. Je vous questionnerai sur ces sujets prochainement.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, vous prêchez une convaincue lorsque vous parlez d'un accueil intégré, cohérent et global de l'enfant. Dans une école, un enfant est un élève et un élève est un enfant. Je plaide depuis dix ans en faveur d'une politique transversale à ce sujet. La crise actuelle doit nous inciter à développer une approche globale et intégrée de l'éducation, dont l'enfant serait le centre et qui ne serait pas contrainte par les cadres de compétence de différents ministres.

Imaginons un enfant qui arrive à son école: avant 8h30, il dépend de l'ATL; à 8h30, il dépend de Mme Désir; entre 12h et 14h, il dépend d'un pouvoir organisateur, d'une ASBL ou d'un autre organisme... Tout cela n'a aucun sens. Je me réjouis d'entendre que vous mettez le droit de l'enfant à un accueil de qualité au centre de votre politique. Les effets du confinement sur les enfants ne doivent pas être sous-estimés. Dans les familles ayant respecté strictement le confinement, les enfants n'ont pas côtoyé de camarades depuis deux mois.

La ministre Désir appelle à renforcer l'accueil, le ministre-président Jeholet demande un assouplissement des règles pour ouvrir les écoles et, de votre côté, vous mettez en œuvre des actions concrètes pour offrir de nouvelles possibilités aux enfants. Je suivrai attentivement l'élaboration du protocole pour le secteur ATL et les résultats de l'appel à projets pour un accueil de quartier. Des actions locales sont un bon moyen pour recréer des contacts entre des enfants voisins. Les solutions les plus simples sont les plus efficaces. Dès lors, pouvoir sortir dans leur quartier et bénéficier d'un accueil de qualité dispensé par du personnel formé est déjà une avancée énorme pour les plus jeunes.

1.20 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de

L'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Relais-solidarité enfants: une initiative citoyenne»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – La crise sanitaire causée par le coronavirus met la société face à des situations inédites. Plusieurs projets tout aussi inédits voient le jour: récemment, la presse réservait un article à la présentation d'un projet solidaire lancé par des citoyens pour venir en aide aux parents hospitalisés ou épuisés. Considérant qu'il n'existe actuellement pas de réponse politique en matière de prévention individuelle, un réseau solidaire s'est constitué pour soutenir les parents isolés, enfermés et déprimés qui, après deux mois de confinement, risquent de «déraper» parce qu'ils ne peuvent compter sur personne autour d'eux.

«Quand les services d'aide à la jeunesse interviennent, ça se passe en aval, quand les problèmes sont déjà là...», expliquent la psychologue et l'officier de police judiciaire à l'initiative du projet. Grâce à ce «relais-solidarité enfants», ce sont des familles bienveillantes qui agissent en tant qu'acteurs de prévention. À ce jour, après supervision, une trentaine sont mobilisables et une dizaine de demandes ont été adressées à l'initiative citoyenne.

Madame la Ministre, je ne doute pas que vous ayez pris connaissance de ce projet. D'après un expert en santé mentale du groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES) «la mise sur pied de ce relais entre familles est un excellent exemple de ressources en santé mentale qui existent dans la société civile et devrait être soutenue par le monde politique». Allez-vous suivre ce conseil et promouvoir ce genre d'initiative louable?

Les tensions liées au confinement, puis au déconfinement, risquent de rendre nécessaires ces parenthèses pour les parents et ces bulles de bien-être pour les enfants en dehors de la famille. Le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) a d'ailleurs dressé une liste de recommandations liées au confinement et au déconfinement. Quelles recommandations devraient-elles, selon vous, être transposées en priorité? En matière de santé mentale, le DGDE recommande «un financement accru et une augmentation du personnel pour faire face au futur syndrome post-trauma (individuel et collectif) et pour assumer la multiplication des prises en charge, liée à l'effet rebond qui surviendra au fur et à mesure du déconfinement». Jugez-vous cette mesure indispensable? Dans l'affirmative, quand et comment comptez-vous l'appliquer?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j'ai bien pris con-

naissance de l'initiative solidaire «Relais – solidarité enfants». Ce projet offrant aux parents et à leurs enfants une courte période de répit est une excellente ressource en santé mentale, tant pour les parents hospitalisés que pour ceux qui sont épuisés par les tensions dues au confinement et au déconfinement. Il m'apparaît intéressant d'encourager son développement, tout comme celui d'autres types de solutions de répit pour les familles en difficulté.

Vous évoquez aussi les recommandations faites par le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE). J'ai attentivement pris connaissance des fiches thématiques que son service a établies, compétence par compétence. En tant que ministre chargée des droits de l'enfant, je me dois de veiller à l'intérêt supérieur des enfants pendant cette crise. En répondant à une question précédente, j'ai dit que, d'une part, je rejoignais les préoccupations quant à la santé mentale des enfants, et, d'autre part, j'entendais les nombreuses voix qui se sont élevées pour que les enfants retrouvent rapidement une vie sociale.

C'est là tout le sens de la concertation d'hier avec les travailleurs de l'accueil temps libre (ATL). Il s'agissait de voir ensemble comment soutenir l'émergence de projets d'accueil de quartier, accessibles et de qualité, en complément de l'accueil organisé au sein des établissements scolaires, et comment les faire perdurer durant l'été au bénéfice des enfants et des jeunes. Nous travaillons donc avec l'entière responsabilité du secteur pour trouver les meilleures solutions possible.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Cette crise permet d'innover et de créer des nouvelles solidarités et initiatives. «Relais – solidarité enfants» en fait partie; elle est particulièrement louable. Elle doit être promue et encouragée. Je suis heureuse que vous alliez y contribuer. Toute initiative citoyenne mérite d'être mise en valeur et en évidence. Il serait dommage que les liens de solidarité qui se créent aujourd'hui se perdent à long terme. Les citoyens ont construit des nouveaux modèles de société et ils doivent être soutenus dans cette démarche.

1.21 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Santé mentale des enfants – Covid-19»

Mme Sabine Roberty (PS). – Ces dernières semaines ont été éprouvantes pour tout un chacun. La crise sanitaire que nous vivons aujourd'hui a profondément bouleversé nos habitudes, nos repères et notre quotidien. Tous, à notre façon, nous avons vécu et géré les derniers événements de façon plus ou moins intense. Cet état de fait est

plus prégnant encore pour les enfants. Comment ont-ils ressenti cette crise? Comment l'ont-ils comprise? Bien que nous en ayons beaucoup parlé, dans les faits, les plus jeunes seraient-ils les oubliés du confinement et du déconfinement?

Nous le savons tous, les enfants ne sont pas suffisamment armés pour gérer leurs émotions, pas plus que pour appréhender et comprendre le monde qui les entoure. Du coup, comment ont-ils compris, par exemple, le fait qu'ils ne rentreraient pas tous à l'école? Comment ont-ils perçu l'information selon laquelle leurs parents avaient peur de les laisser retourner à l'école? Seraient-ils les super-transmetteurs du virus? Se pourrait-il que ces enfants aient cru, sans même pouvoir l'exprimer, que le problème venait peut-être d'eux? Ces questions ne vous sont pas adressées, Madame la Ministre, je les adresse à tout le monde.

Au Canada, un récent sondage de l'Ipsos a mis en évidence l'influence négative de la pandémie sur la santé mentale des jeunes Ontariens. Trois enfants sur cinq seraient troublés, tandis que près d'un enfant sur quatre pense ne pas être en mesure de surmonter son anxiété. Parmi les changements observés chez ces enfants depuis le début de la pandémie, on retient notamment des troubles du sommeil, des modifications dans les habitudes alimentaires, des crises ou une extrême irritabilité et enfin des difficultés de concentration. À cela s'ajoutent évidemment les enfants qui, en période de confinement, ont été victimes ou témoins de violences intrafamiliales et n'en sortiront psychologiquement pas indemnes. Enfin, il convient de tenir compte des troubles post-traumatiques dont pourraient être victimes ces enfants, soit qu'ils aient été témoins ou victimes de violences, soit qu'ils aient été terrifiés par le phénomène de la pandémie.

Nous le savons aujourd'hui, Madame la Ministre, et vous en avez parlé en réponse aux précédentes questions, de nombreux pédiatres et spécialistes du monde de l'enfance prennent la parole aujourd'hui pour parler des plus jeunes, de leur bien-être, de leurs besoins et de leurs droits.

Quelles informations et recommandations ont-elles été proposées aux parents pour favoriser l'équilibre psychologique de leurs enfants en cette période troublée? Par quel canal? L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) continue à assurer des consultations téléphoniques. Accuse-t-il un nombre d'appels croissant concernant la santé mentale des enfants? L'ONE propose aussi une brochure à destination des parents pour aborder les émotions des enfants en période de confinement. Cette brochure est-elle exclusivement disponible en ligne? A-t-elle fait l'objet d'une promotion spécifique? Savez-vous dans quelle mesure elle a été téléchargée?

À la manière du sondage Ipsos, un monitoring de l'état psychologique des enfants est-il

prévu dans les prochaines semaines? Dernièrement, la question du stress post-traumatique a été plusieurs fois soulevée dans les médias, avez-vous eu des échanges avec le corps médical à ce sujet? Doit-on s'attendre à des atteintes psychologiques chez les enfants consécutivement à la pandémie? Les professionnels de l'ONE sont-ils formés pour détecter ce trouble psychologique très particulier? À l'avenir, les services de promotion de la santé à l'école (PSE) auront-ils un rôle particulier à jouer dans la détection et la prévention de troubles psychologiques liés à la pandémie du Covid-19?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je suis évidemment préoccupée par l'impact des mesures de confinement sur le bien-être des enfants. Ce n'est plus une surprise! Le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), des pédiatres et des acteurs de la santé mentale ont également exprimé leurs inquiétudes, à juste titre. J'ai salué la décision du Comité de concertation réuni ce vendredi 22 mai 2020 de rouvrir les plaines de jeux cette semaine et de permettre l'organisation des camps et des stages cet été. Le Comité de concertation a donc tenu compte de la situation des enfants qui ont subi de nombreuses privations pendant cette crise sanitaire. Aujourd'hui, après dix semaines sans contacts sociaux avec leurs pairs, ces enfants éprouvent un besoin essentiel de bénéficier d'une bulle d'air et d'un lieu tiers permettant de prendre le relais de la sphère familiale, que ce soit par l'intermédiaire des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC), de l'école ou des activités extrascolaires et parascolaires.

Depuis le début de la crise sanitaire, différentes initiatives de soutien psychosocial se sont développées. Les numéros d'urgence et des services d'aide ont été largement communiqués et relayés, notamment ceux des équipes SOS enfants qui sont restées accessibles tout au long de la crise. Depuis le 18 mai 2020, la campagne commune pour la ligne 103 Écoute-enfants, Child Focus et les équipes SOS enfants sur les violences intrafamiliales à destination des enfants et des adolescents est diffusée sur les différentes chaînes de radio et de télévision de la RTBF, ainsi que sur les réseaux sociaux.

D'autres communications auprès des professionnels et du grand public ont été diffusées, notamment les brochures permettant d'aborder les émotions avec les enfants, les clés pour maintenir le lien avec ses proches et des outils expliquant comment aborder plus particulièrement le sujet du coronavirus avec son enfant. Plusieurs numéros de l'émission «*Air de familles*» ont été consacrés aux émotions et ont été diffusés de manière télévisuelle, ainsi que via les réseaux sociaux depuis la fin du mois d'avril.

Concernant votre question sur le nombre d'appels, sachez qu'il n'existe pas à l'Office de la

naissance et de l'enfance (ONE) un recueil de données systématique relatif au contenu des appels reçus par les quelque 800 partenaires enfants-parents actifs dans les consultations ONE.

Concernant le monitoring de l'état psychologique des enfants, l'ONE participe aux plateformes de santé mentale mises en place dans chaque province et à Bruxelles. Un monitoring des cas qui parviennent et parviendront aux services de première ligne pourra fournir des informations très utiles à cet égard.

Par ailleurs, plusieurs études sont en cours, notamment: «*L'impact du confinement sur les familles et les parents en particulier*» par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), l'«*Étude sur l'impact psychologique (émotionnel et comportemental) de l'épidémie COVID-19 chez des enfants de 4 à 14 ans*» par l'Université de Liège (ULiège), «*L'anxiété chez les 3-25 ans liée au confinement et à l'épidémie*» par l'Université de Mons (UMONS) ou encore, l'«*Étude corona*», une initiative de l'Université d'Anvers en partenariat avec l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université d'Hasselt (UHasselt) et la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU Leuven).

Enfin, pour répondre à votre question sur le syndrome du choc post-traumatique, les professionnels de l'ONE comme ceux des services de la promotion de la santé à l'école (PSE) sont évidemment attentifs à toute forme de souffrance ou d'éventuelles difficultés psychologiques chez les enfants. Ils relayeront les situations vers les acteurs des réseaux comme les services de santé mentale ou les centres psycho-médico-sociaux (CPMS).

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses qui témoignent de votre attachement à cette matière. À travers mes nombreuses questions, j'ai évoqué une série de problèmes et, si je vous entends bien, les nombreuses recherches menées par nos institutions universitaires déboucheront sans doute sur des solutions qui pourront être mises en œuvre à l'avenir. Nous aurons l'occasion d'en discuter quand cette crise sanitaire sera derrière nous.

Je suis de celles et de ceux qui se tournent toujours vers la solution plutôt que vers le problème. Cependant, aujourd'hui, avec le déconfinement progressif nous allons plus que probablement voir apparaître des problèmes que nous n'imaginions même pas. Avec la rentrée scolaire progressive, les enfants vont pouvoir se rencontrer à nouveau et discuter plus facilement avec leurs professeurs à l'école et leurs amis. Les langues vont se délier et on risque de voir apparaître des problèmes insoupçonnables jusqu'alors. Ce sera un enjeu majeur pour demain.

(Mme Sabine Roberty, vice-présidente, prend la présidence)

1.22 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «*Rôle des services de promotion de la santé à l'école (SPSE) à la suite de la crise Covid-19 et du déconfinement*»

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Madame la Ministre, la santé de nos enfants constitue l'une de nos préoccupations majeures. Le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'organisation de la santé à l'école à travers les services de promotion de la santé à l'école (SPSE) apporte à ces préoccupations de nombreuses réponses, telles que le suivi médical, la vaccination, le dépistage et la prophylaxie des maladies contagieuses, ainsi que la promotion de la santé.

Ces services, qui concernent tous les enfants, sont d'une importance capitale pour les familles plus vulnérables financièrement ou culturellement et qui bénéficient uniquement du suivi médical de l'école pour leur enfant. Depuis que les écoles sont fermées, ces services ne peuvent plus travailler normalement et, pourtant, les besoins de suivi sont peut-être encore plus importants.

Comment l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a-t-il pu adapter les missions de ses SPSE à la crise sanitaire? Sont-ils restés ouverts? Ont-ils continué à travailler avec les écoles? Ont-ils pris en charge l'accompagnement des garderies scolaires, par exemple? Comment le suivi des vaccinations a-t-il été opéré durant la fermeture des écoles? Maintenant que nous sommes en période de déconfinement progressif, quelles sont les instructions que l'ONE a données aux SPSE pour la réouverture des écoles? Ceux-ci ont-ils reçu de nouvelles missions ou des priorisations? Les équipes ont-elles reçu une formation spécifique?

Sur le terrain, certaines écoles se débrouillent, d'autres font face à des problèmes d'infrastructures, comme des locaux trop exigus ou un manque de sanitaires ou de points d'eau et ont besoin d'un accompagnement. Les SPSE ont-ils été appelés dans les écoles? Sont-ils présents dans toutes les écoles ouvertes? Comment se poursuivra le programme de vaccination alors que les élèves ne rentreront pas tous en classe? Que va-t-il se passer pour les élèves qui ne reprennent pas les cours? Seront-ils suivis à domicile? Si oui, qu'en est-il pour ceux qui habitent loin de leur école?

La crise sanitaire a des conséquences encore plus dures pour les familles en situation de vulnérabilité et augmente le risque de maltraitance intrafamiliale. Comment les SPSE peuvent-ils poursuivre leur mission de veille? Certains s'inquiètent des répercussions du confinement et

des mesures de distanciation physique sur la santé mentale de nos enfants. Une attention particulière est-elle instaurée au sein des SPSE pour la santé mentale des enfants et, si oui, par quels moyens ?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Pour nourrir cette discussion, je souhaiterais tout d'abord rappeler les missions des SPSE. Précisées dans le décret du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités, elles s'articulent autour de cinq axes: le suivi médical des élèves, la prophylaxie des maladies transmissibles, c'est-à-dire la prévention spécifique, le recueil des données sanitaires, la mise sur pied de programmes de promotion de la santé et l'organisation de points-santé dans l'enseignement supérieur hors universités.

Dès le début de la crise sanitaire, mon cabinet, les services de l'ONE et le bureau de la Commission PSE ont créé une coordination pour accompagner le secteur de la santé scolaire au cours de cette crise et transposer les instructions données auprès des différents établissements scolaires grâce, notamment, à une collaboration étroite entre mon cabinet et celui de la ministre de l'Éducation, Caroline Désir. Si la majorité des élèves sont restés à domicile pendant la période de confinement, ni les établissements scolaires ni les SPSE n'ont interrompu complètement leurs activités. Ces derniers ont donc toujours été disponibles pour les établissements scolaires et les parents.

Avec le déconfinement, ces recommandations ont été adaptées et ajustées pour assurer les mesures d'hygiène, de distanciation et les mesures de gestion des cas Covid-19. Certaines recommandations ont été prescrites pour le confinement et des recommandations, parfois les mêmes ou complétées, ont été élaborées pour la période du déconfinement. Avec la réouverture des écoles, l'activité vaccinale assurée par la médecine scolaire reprend également, selon les modalités définies par l'ONE et dans le respect des précautions sanitaires. Outre la mission vaccinale, la priorité a également été donnée au suivi des situations de vulnérabilité constatées avant, pendant et après le confinement, en collaboration avec les autres services d'aide aux enfants et le secteur PMS.

Ces différentes mesures feront évidemment l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière de la part des services de l'ONE, en concertation avec mon cabinet et le secteur PMS. Le cas échéant, elles seront adaptées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques.

Parallèlement à la reprise du travail dans les écoles, nous préparons au mieux et dès aujourd'hui la rentrée de septembre 2020. Même si de nombreuses inconnues subsistent, nous travaillons de concert avec le cabinet de la ministre Désir, l'ONE et les SPSE pour apporter notre

contribution et offrir le meilleur accueil possible dès le retour des enfants.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – La réouverture des écoles ne constitue pas qu'une question de savoirs et d'apprentissage des matières. Elle est également motivée par le bien-être des enfants, notamment leur besoin urgent de socialisation. Vous me rassurez, Madame la Ministre, sur le fait que cette donnée importante est bien prise en compte dans votre action. Il ne faudrait pas que le bien-être soit uniquement vu à travers le prisme de l'hygiénisme. C'est d'ailleurs là que toute la difficulté réside.

Il faut en effet considérer l'équilibre entre la nécessité des mesures sanitaires, c'est-à-dire la distanciation physique, le fait de se laver les mains et de porter un masque, et le besoin de contacts sociaux, voire physiques, tout cela dans une bulle affective et rassurante. Trop d'hygiénisme ne serait pas rassurant, mais plutôt traumatisant. Cette question de santé mentale et d'équilibre psychoaffectif est tout aussi importante. Je vous remercie d'en prendre toute la mesure dans les contacts et coordinations futures que vous présiderez avec les différents services.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h35 et reprise à 14h00.*

(Mme Valérie Delporte, présidente, reprend la présidence)

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.23 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développements dans le dossier relatif à la rénovation du théâtre Jean Vilar»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, dans mon ancien métier, on appelle cela le droit de suite. Régulièrement, j'aime faire le point sur l'évolution du dossier de la rénovation du théâtre Jean Vilar à Louvain-La-Neuve. Véritable phare de la culture, la réputation de ce théâtre n'est plus à démontrer. Mais ses infrastructures ne sont plus du tout à la hauteur, il a besoin d'une profonde rénovation. Je suis ce dossier attentivement depuis plusieurs années et le moins que l'on puisse dire est qu'il faut faire preuve de patience!

En novembre dernier, nous avons fait le point sur l'avancement de ce projet au sein de cette commission. Je rappelle que la province du Brabant wallon a conclu une convention avec le théâtre Jean Vilar pour un montant de

3 millions d'euros. Un arrêté de subvention a été signé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a un an, pour un montant de 2 millions d'euros en capital ainsi que 424 127 euros en intérêts. Et le conseil communal de la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve aurait, selon vos dires, confirmé l'octroi d'une aide financière à concurrence de 500 000 euros.

En outre, le théâtre Jean Vilar devrait normalement bénéficier d'un prêt de 2 millions d'euros grâce au Fonds St'art, le dispositif de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui vise à encourager le déploiement stratégique d'institutions culturelles majeures. Ce prêt devrait être octroyé sans franchise en capital, moyennant deux conditions: d'une part, l'obtention d'une garantie de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) ou de la province du Brabant wallon, et d'autre part, l'élaboration d'un plan d'exploitation pendant la période de rénovation du théâtre.

En novembre, cependant, vous me signaliez que cet emprunt n'était pas encore finalisé, car les conditions de l'emprunt St'art n'étaient pas remplies, en particulier la condition portant sur la garantie.

Concernant le calendrier initial des travaux, le permis de bâtir a été déposé et jugé complet en mai 2019, il était attendu pour février 2020. Il était aussi prévu que la procédure de marché public des travaux soit lancée durant le premier semestre 2020. Sur la base du calendrier initial, établi notamment par votre prédécesseure Alda Greoli, le chantier devrait débiter à la fin de l'année 2020, pour une réouverture du théâtre au public dans le courant de l'année 2023.

Qu'en est-il aujourd'hui de l'emprunt de 2 millions d'euros auprès du Fonds St'art? Les deux conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier de ce fonds sont-elles désormais remplies? Notamment la condition portant sur la garantie qui posait toujours problème en novembre. Le permis de bâtir attendu pour février 2020 a-t-il été octroyé? Je sais que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas le pilote de l'opération, mais elle doit certainement s'intéresser à cette institution phare dans le paysage francophone!

La procédure de marché public pour la réalisation des travaux a-t-elle désormais été lancée? La crise sanitaire du Covid-19 a-t-elle influencé le calendrier initial pour la rénovation du théâtre? Enfin, le théâtre étant fermé au public depuis le 14 mars, le projet de rénovation du théâtre ne rendra-t-il pas encore plus difficile la reprise, à la suite de la crise du Covid-19? C'est en tout cas ce que craint sa directrice, Cécile Van Snick.

Six mois après ma dernière intervention, pouvez-vous refaire le point sur ce dossier qui vous tient autant à cœur que moi?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la San-

té, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je suis ravie que vous me questionniez à nouveau sur ce sujet. Le dossier suit son cours et c'est avec plaisir que je vous communique les informations qui sont en ma possession.

En novembre, vous vous inquiétiez à juste titre quant à l'obtention de l'emprunt auprès du Fonds St'art. Le problème était que l'Atelier Théâtre Jean Vilar n'était pas à même de fournir la garantie émanant soit de l'Université catholique de Louvain (UCL) soit de la Province du Brabant wallon. Il se trouve finalement que le théâtre a abandonné cette piste de financement, apparemment parce qu'il n'était pas en mesure de remplir cette condition indispensable.

Fort heureusement, cela n'a pas mis un frein au projet puisque le permis d'urbanisme a été octroyé, et que mon administration travaille actuellement à l'analyse des documents du marché. La procédure de mise en concurrence n'a pas encore été formellement lancée puisque, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 décembre 2003 portant application des articles 4 et 6 du décret du 17 juillet 2002 relatif à l'octroi de subventions aux collectivités locales pour les projets d'infrastructures culturelles, l'engagement de la procédure est conditionné par l'approbation qui découle de l'analyse en cours.

Néanmoins, le calendrier initial est globalement respecté et le lancement du marché de travaux est imminent. C'est une bonne nouvelle: les études ont pu être poursuivies malgré les mesures de confinement et nous pouvons donc en conclure à ce stade que la crise sanitaire n'aura pas eu d'impact sur le calendrier prévu.

D'après mes dernières informations, le Théâtre estime pouvoir gérer le projet de rénovation malgré la crise. La fermeture du bâtiment ayant été anticipée sur deux saisons (2020-2021 et 2021-2022), le coronavirus n'aura finalement que peu d'impact sur la gestion prévue dans le cadre des travaux de rénovation. Comme vous pouvez le constater, étant donné le contexte, le projet avance de manière positive et je m'en réjouis, même si nous sommes encore loin de l'aboutissement.

M. Olivier Maroy (MR). – Vous pouvez donc annoncer de temps en temps de bonnes nouvelles. Depuis quelques semaines, on parle en effet surtout des secteurs qui souffrent. Je me réjouis donc. Comme dirait Droopy: *«I'm happy.»*

1.24 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan de la réouverture des musées en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.25 Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réouverture des musées – Covid-19»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, lors de notre dernière réunion de commission, le 12 mai dernier, nous avons partagé la même impatience et le même enthousiasme face à la perspective de la réouverture des musées. Le lendemain, le Conseil national de sécurité (CNS) donnait son feu vert à cette réouverture. Les musées pouvaient à nouveau ouvrir leurs portes dès le 18 mai. Lorsque je vous ai interrogée, il y a quinze jours, vous m'avez assuré que les 74 musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le soutien de vos services et des fédérations représentatives du secteur, à savoir Musées et Société en Wallonie (MSW), le Conseil bruxellois des musées et le Conseil international des musées (ICOM) s'étaient bien préparés et avaient anticipé le déploiement des moyens nécessaires à une réouverture optimale en toute sécurité.

Pour rappel, la réouverture des musées est conditionnée à un protocole sanitaire strict prévoyant notamment le respect des distances sociales, un système de réservation obligatoire en ligne ou par téléphone, un plan de circulation pour éviter les effets de foule, des mesures d'hygiène, etc. Cela fait désormais une semaine que les œuvres ont retrouvé leur public. Comment se passe ce retour à la vie?

Sur les 74 musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles, combien ont finalement pu rouvrir leurs portes? Comment cela s'est-il déroulé concrètement sur le terrain? Quels retours vous sont parvenus de la part des acteurs du secteur? Les plans élaborés par les musées ont-ils été efficaces pour assurer la sécurité des visiteurs ou, au contraire, a-t-on constaté des lacunes ou des problèmes d'organisation?

Enfin, en ce qui concerne les musées qui n'ont pas pu rouvrir leurs portes, pourriez-vous nous informer de leur situation? Quelles sont leurs éventuelles difficultés?

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Depuis le 18 mai, les trois Régions du pays ont à nouveau autorisé les visiteurs à retourner dans les musées grâce à la mobilisation du personnel et à la mise en place de conditions sanitaires très strictes. Mon groupe s'en réjouit. Il s'agit en effet d'une opportunité fondamentale de dépasser les usages culturels numériques pour réinstaurer des contacts *in situ*, qui créent souvent des expériences fortes et inoubliables pour les visiteurs.

Madame la Ministre, une semaine après la réouverture des musées, quels sont les premiers constats que vous pouvez en dresser? Le public est-il retourné dans les musées? Disposez-vous des chiffres de fréquentation pour les musées soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Quel est le profil des personnes qui ont fréquenté les musées ces derniers jours? Disposez-vous d'informations relatives aux intentions de visite des francophones?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – C'est un symbole fort que les musées soient aujourd'hui l'avant-garde du déconfinement global du champ culturel. Cette symbolique a été largement répercutée dans les médias et la réouverture des musées a été présentée à l'ensemble de la population comme un élément-clé du retour à la normale en cours.

Même s'il est prématuré d'avancer un bilan de cette réouverture, je peux avancer les quelques chiffres suivants: 44 musées rouvriront en mai sur les 74 soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui reflète le volontarisme du secteur et son implication dans la dynamique de déconfinement. D'autres ouvertures s'échelonneront par la suite. Sur les 44 musées qui ont annoncé une réouverture en mai, 36 ont déjà rouvert la semaine dernière. Parmi ceux-ci, des musées de catégories variées, des plus grandes structures aux plus petites. Au niveau de la fréquentation, à titre d'exemple, le Musée de la photographie a accueilli 50 visiteurs le jour de sa réouverture, la fréquentation d'une journée normale tournant autour de 100 à 150 personnes par jour. Pour sa part, BOZAR affiche une moyenne de 120 visiteurs par jour sur la semaine, au lieu des 2 300 habituels, parmi lesquels deux tiers sont des touristes étrangers. Les situations varient donc beaucoup en fonction des musées, de leur taille et de leur public.

Je n'ai pas encore d'autres chiffres en ma possession, mais il faut s'attendre à des données similaires ailleurs. Le retour des visiteurs est timide, mais les institutions mettent tout en œuvre pour les rassurer et sécuriser leurs visites. Le protocole de déconfinement que j'ai envoyé au secteur le mercredi 13 mai n'a suscité aucun problème et a été accueilli avec beaucoup de professionnalisme. Mercredi dernier, j'ai visité la Bibliotheca Wittockiana, le Musée des arts du livre et de la reliure, et j'ai pu me rendre compte des aménagements mis en place par le musée. Je souligne que certains musées, dont celui-ci, ont maintenu un lien très fort avec leur public pendant le confinement. Bien sûr, la question du retour du public dans les lieux culturels, que ce soit les musées ou ailleurs se pose pour le redéploiement qui sera opéré dans les prochains mois. Le musée a développé des activités virtuelles et a maintenu un lien social grâce à des contacts téléphoniques avec

certain habitués ou des visiteurs issus du quartier. Cet exemple illustre parfaitement ce que la culture peut apporter pendant le confinement. Ce lien social, qui existait peut-être lors de visites physiques, a été maintenu avec une partie du public pendant la crise. Je tenais à le souligner, car d'autres opérateurs culturels ont fait la même chose.

Les responsables des institutions et leur personnel sont bien conscients que le retour du public dépendra de l'instauration stricte des mesures de précaution. Ils sont demandeurs d'un cadre rigoureux pour faire respecter la sécurité de toutes et tous, sans, évidemment, gâcher le plaisir et les découvertes suscitées par les œuvres présentées. Le protocole de déconfinement a été accueilli positivement, car cela leur a permis de rouvrir en toute sécurité.

M. Olivier Maroy (MR). – Comme vous, Madame la Ministre, je me réjouis que les musées aient pu rouvrir et se soient montrés, telles des sentinelles, à l'avant-garde du déconfinement. Je clôturerai en disant: vivement vendredi, car j'ai effectué une réservation pour la rétrospective de Keith Haring, à BOZAR. Allons au musée, n'ayons pas peur! Les conditions de sécurité sont remplies et le contact avec les œuvres commençait à manquer.

Mme Isabelle Emmery (PS). – C'est formidable d'avoir pu rouvrir un nombre important de musées. Leur volontarisme, la manière dont ils ont saisi cette opportunité de réouverture et leur suivi du protocole dénote d'un grand professionnalisme. Quant au lien avec le public, Madame la Ministre, vous soulignez qu'il a été maintenu à travers l'offre virtuelle et, vous en donnez l'exemple, les contacts téléphoniques avec les habitués. Il est encore trop tôt pour évoquer cette question, mais si les habitués reviennent, il faudra aussi que le public qui n'a pas l'habitude de fréquenter les musées puisse dépasser ses freins et profiter de ces réouvertures.

1.26 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Diversité des métiers et acteurs du monde culturel face au Covid-19»

M. Olivier Maroy (MR). – Je souhaiterais ici mettre en lumière la diversité des métiers de la culture. Au-delà des artistes eux-mêmes, le secteur culturel regorge d'une multitude de métiers qui sont bien moins exposés. Ces «travailleurs de l'ombre», comme ils se définissent eux-mêmes, sont indispensables. Sans eux, rien ne serait possible. Ils sont machinistes, éclairagistes, costumiers, chefs de salle, scriptes, paroliers,

illustateurs, ingénieurs du son, attachés de presse, organisateurs d'événements, etc. Des représentants de ces acteurs culturels ont récemment lancé un manifeste intitulé «*Your culture, our future*» pour rendre visible leur situation difficile. Tous ces métiers sont fortement touchés par la mise à l'arrêt, depuis la mi-mars, de la totalité ou presque des activités culturelles. Depuis lors, ils sont des dizaines de milliers à être confrontés à une chute de revenus brutale et colossale. Les sociétés spécialisées dans l'organisation d'événements sont, elles aussi, évidemment, fortement touchées.

Madame la Ministre, tous ces corps de métiers moins visibles, mais qui constituent des maillons essentiels de la vie culturelle interpellent les décideurs politiques. Vous les avez certainement entendus et, j'en suis persuadé, attentivement écoutés. Que vous inspirent leur manifeste et leur appel à l'aide? Que leur répondez-vous?

Le gouvernement a déjà instauré plusieurs mécanismes d'aide en faveur du secteur culturel, ce que je salue bien évidemment. D'autres l'ont fait aussi, que ce soit au niveau fédéral, régional et même provincial. Quelles sont précisément les aides que pourraient solliciter ces «travailleurs de l'ombre» de la culture?

Comment percevez-vous la situation des opérateurs culturels non subventionnés? Leur statut semble les mettre «hors des radars», ce qui les empêche de pouvoir prétendre aux aides allouées au secteur culturel. Que pensez-vous de cette situation? Ne considérez-vous pas que la crise actuelle devrait nous amener à entamer une réflexion sur cette différence entre culture subventionnée et culture non subventionnée? Quel regard portez-vous sur cette question? J'ai moi-même des contacts avec le principal animateur d'un spectacle qui draine des dizaines de milliers de spectateurs chaque saison et qui ne bénéficie pas, comme certaines institutions culturelles, de larges subventions. Il souffre donc lui aussi.

Enfin, je voudrais vous entendre au sujet de l'initiative de la province du Brabant wallon qui va investir un million d'euros dans la culture. Concrètement, elle souhaite proposer une programmation culturelle en plein air, dans les villes et les villages du Brabant wallon, et ce, bien évidemment dans le respect des mesures édictées par le Conseil national de sécurité (CNS). Au programme sont prévues des démonstrations artistiques des arts de la rue, des expositions temporaires, des représentations de musiciens et des groupes de théâtre, etc. L'objectif est de permettre à quelque 250 artistes brabançons, toutes disciplines artistiques confondues, de se produire dans une cinquantaine de lieux. Ce projet de déploiement culturel vise en même temps à la relance économique et touristique de l'ensemble de la province. Que pensez-vous de cette initiative? Avez-vous connaissance de l'existence d'initiatives similaires dans d'autres provinces?

Je lisais hier que certaines communes commencent elles aussi à se décarcasser pour le secteur culturel. Par exemple, Waterloo a l'intention de mettre en lumière tous les artistes qui habitent la commune en préparant, pour cet été, une sorte de «Waterloo sur herbe». Dans ce cadre, elle cherchera à dégager des budgets pour permettre à ces artistes momentanément sans travail de renouer avec leur public.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, la fragilité de la situation ainsi que la précarité de nombreux travailleurs de la culture pendant la crise du Covid-19 me préoccupe particulièrement, quel que soit le secteur dont ils sont issus.

Les nombreuses concertations renforcées qui ont eu lieu pendant la crise et le confinement avec les fédérations et acteurs de terrain ont permis d'apporter les premières réponses en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, la poursuite des travaux de la conférence interministérielle (CIM) de la Culture qui a commencé à se réunir a du sens en vue de remplir certains objectifs.

En revanche, la question du statut social et fiscal des artistes, ainsi que celle des revenus de remplacement de ces travailleurs ne concernent pas mon domaine de compétences. Depuis le début de cette crise, je n'ai cessé de relayer vers le niveau fédéral les interpellations des artistes, mais également de tous les métiers moins visibles du secteur de la culture. Effectivement, ceux-ci n'en constituent pas moins autant de maillons essentiels de la vie artistique. Soyez assuré que je continuerai à relayer le contenu de ces concertations vers les autres niveaux de pouvoir.

Vendredi prochain, le niveau fédéral auditionnera le secteur en commission des affaires sociales. Ce sera un moment important qui permettra de mettre en évidence les urgences et de préparer l'avenir. Ce sera l'occasion, pour les opérateurs de terrain, de faire part aux parlementaires fédéraux des difficultés qu'ils rencontrent et des solutions qu'ils envisagent: année blanche en ce qui concerne l'accès et le renouvellement du statut d'artiste, possibilité de cumul des droits d'auteurs avec les allocations de chômage, aménagement du chômage temporaire, accès au chômage temporaire qui n'existe pas pour tout une partie du secteur culturel, création d'un véritable statut d'artiste. Je suivrai ces auditions avec attention et j'espère qu'elles aboutiront à une réelle prise en considération de ces difficultés.

Sans jeter la pierre à qui que ce soit, je sais que des avancées ont déjà eu lieu, mais que ce n'est pas encore le cas dans tous les domaines. J'espère que ces auditions permettront à l'ensemble des parlementaires de cette commission de mettre le doigt sur les difficultés rencontrées afin d'apporter des réponses.

Les mesures de soutien au secteur culturel décidées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettent d'aider des associations et des institutions qui emploient certains de ces corps de métiers ou les soutiennent par le biais de contrats temporaires. Cependant, elles ne permettent pas de venir directement en aide aux personnes, et donc à ces «métiers de l'ombre» en particulier. En effet, cela ne relève pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aussi, l'une des balises pour l'accès aux mesures de la Fédération par les opérateurs culturels a été le maintien de la rétribution des prestataires finaux, pour les événements et activités qui ont dû être annulés en raison des mesures sanitaires. Cette balise assure donc un soutien indirect de la Fédération à ces métiers.

Les politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles reposent notamment sur un principe de subsidiarité. En d'autres termes, elles ne viennent pas en aide aux initiatives qui peuvent se déployer sans son concours, mais elles se concentrent sur le soutien aux projets qui ne seraient pas viables sans intervention publique, et ce, en vue d'assurer le maintien et le développement de la diversité culturelle qui est essentielle.

Dans les domaines artistiques, les législations et les aides octroyées par la Fédération Wallonie Bruxelles visent à soutenir la création, les écritures et les formes d'expressions artistiques contemporaines. Il en va d'un choix opéré par le législateur. Les opérateurs non subventionnés vivent aujourd'hui des situations très difficiles, de même que bon nombre d'opérateurs qui bénéficient d'une subvention. Tout dépend du montant de l'aide qui leur est accordée, des autres types de ressources disponibles et de la perte de recettes subie en raison de la crise.

La Fédération Wallonie Bruxelles n'est d'ailleurs pas la seule à octroyer des subventions. Un opérateur ou un acteur culturel peut être soutenu à la fois par la Communauté française dans le cadre de ses politiques culturelles, et par d'autres pouvoirs publics dans le cadre de leurs compétences propres. La réalité n'est donc pas univoque et tout n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît au premier abord, mais je vous sais averti de cet état de fait.

La Région de Bruxelles-Capitale annonçait, il y a une dizaine de jours, le déblocage d'un fonds de 8,4 millions d'euros permettant notamment d'octroyer une aide exceptionnelle aux travailleurs intermittents de la culture. Ce fonds doit être réparti entre la Commission communautaire française (COCOF) et la Région de Bruxelles-Capitale selon des montants qui leur sont propres.

D'autres initiatives des pouvoirs publics, prises à d'autres niveaux, anticipent le redéploiement et on ne peut que s'en féliciter. Le projet de la province du Brabant wallon est positif. Espérons qu'il donnera un coup de pouce au redémarrage.

rage des activités culturelles cet été, au bénéfice des artistes et des travailleurs de la culture, mais aussi des publics et de l'exercice de leurs droits culturels.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sera pas en reste. Je lui proposerai prochainement d'adopter plusieurs nouvelles mesures. Les modalités les plus adéquates du soutien au redéploiement du secteur pour les années à venir sont actuellement à l'étude. Un groupe consultatif d'experts du secteur commence à s'y atteler.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je confirme l'exhaustivité de votre réponse. Nous pourrions évidemment en parler toute la journée, tant ce dossier est complexe et présente des situations variées. Soyons clairs: nous attendons la création d'un véritable statut d'artiste depuis 40 ans. La responsabilité est collective. Les responsables politiques des différents niveaux de pouvoir se renvoient la balle depuis des années et cela commence à bien faire. Les acteurs culturels veulent des réponses. Du reste, nous avons besoin d'unité et je me réjouis également que la situation évolue.

Une rencontre entre les différents niveaux de pouvoir et les représentants du milieu culturel a eu lieu hier au Palais d'Egmont. C'est positif. Tout aussi concrètement, des auditions auront lieu au parlement fédéral dans quelques jours. Allons tous dans le même sens, malgré les difficultés rencontrées. Tout le monde n'a pas la même vision, mais il y a en tout cas une volonté commune d'entendre, d'écouter et d'agir. Il est vrai que le problème est complexe, à l'image de notre pays et il convient de trouver des solutions tenant compte des différentes sensibilités.

Je suis par ailleurs préoccupé par votre réponse quant à la situation des opérateurs qui ne sont pas subventionnés. Vous reconnaissez qu'ils vivent une situation difficile: alors que tout est à l'arrêt, ces derniers ne reçoivent pas de compensations financières de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré leur succès, ils sont également dans la misère. Or, ils ne valent pas moins que ceux qui bénéficient de subventions. Je suis certain que vous êtes convaincue que qualité et succès peuvent aller de pair.

La dernière chose que je souhaite souligner concerne les pouvoirs publics, comme les Communes et la province, qui ont la possibilité d'offrir de l'emploi au monde culturel en faisant d'une contrainte une opportunité. Je me réjouis par exemple à l'idée que des animations seront organisées cet été sur la place de mon village dans le respect total des mesures de sécurité. Prenons donc des initiatives pour créer des événements à petite échelle et qui ne mobilisent évidemment pas 10 000 personnes. J'ai cru comprendre dans votre réponse que cela était à l'étude.

1.27 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation des bibliothèques face au Covid-19»

MM. Olivier Maroy (MR). – Depuis le début du confinement à la mi-mars, sur initiative du Conseil national de sécurité (CNS) qui a considéré les bibliothèques comme un service public, il a été demandé aux bibliothèques de rester partiellement ouvertes, en permettant le retrait de livres, donc un service de location, et ce, dans le respect des mesures de distanciation sociale. Les portes des bibliothèques sont donc restées à moitié ouvertes. Une circulaire informative provenant de vos services visait à organiser cette ouverture partielle.

Les bibliothécaires avaient fait savoir leur mécontentement face à ce service de location qui serait, selon eux, difficile à mettre en œuvre en respectant les mesures de sécurité sanitaire. Certains envisageaient alors de rester totalement fermés. De plus, ceux-ci rappelaient qu'il est tout à fait possible de maintenir la lecture sans risque de contagion avec le prêt numérique, via notamment la plateforme «Lirtuel.be».

La plateforme Lirtuel.be offre en effet gratuitement en lecture plus de 8 000 titres différents, avec inscription en ligne. Sur cette plateforme, le lecteur peut emprunter jusqu'à huit ouvrages en simultané, pendant un mois maximum avant que le fichier devienne illisible. Un coordinateur de Lirtuel.be annonçait dans la presse que la plateforme avait augmenté son nombre d'achats de titres durant la période de confinement. Avant la crise, Lirtuel.be totalisait 2 à 300 demandes d'inscriptions alors que l'on est passé à 2 000 demandes.

Dans une nouvelle circulaire informative du 30 avril, vous avez formulé des propositions pour le déconfinement des bibliothèques. Avant même d'ouvrir au public, les bibliothèques étaient invitées à adapter leurs locaux pour afficher une communication spécifique aux usagers, quantifier le nombre de personnes qui peuvent entrer dans leurs locaux afin de respecter la distanciation physique et mettre en place des circuits qui permettent aux usagers de ne pas se croiser et d'éviter les contacts. Cette circulaire recommande aussi la généralisation du système de réservation des livres par téléphone ou par voie électronique uniquement: le public commande, la bibliothèque prépare la commande et l'utilisateur vient retirer ses livres.

Sans vous jeter spécifiquement la pierre, cette organisation est quelque peu chaotique. Il y a une dizaine de jours, le Conseil national de sécurité donnait son feu vert à une réouverture des bibliothèques le 18 mai. En réalité, les bibliothèques

pouvaient rester partiellement ouvertes, mais selon un sondage réalisé par le service de lecture publique, on s'est rendu compte que seuls 18 % des bibliothèques avaient réellement gardé leurs portes ouvertes.

Quand on est responsable politique, une des principales qualités est de cultiver l'évaluation. Il me semble donc sain de s'interroger sur la manière dont les événements se sont déroulés.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur ce processus progressif de réouverture des bibliothèques?

De nombreuses personnes se sont-elles rendues dans les bibliothèques pendant cette période pour retirer des livres? Quelle est votre réaction au succès de Lirtuel.be vers laquelle les gens se sont dirigés?

Est-ce que toutes les bibliothèques ont rouvert leurs portes? Dans quelles conditions? Est-ce qu'il y a des réticences? S'agit-il d'une réouverture progressive ou non? Cette réouverture pose-t-elle des difficultés?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Puisque des informations contradictoires semblent avoir circulé, permettez-moi de faire un récapitulatif du dossier.

La première circulaire adressée le 21 mars au Réseau public de la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles encourageait les bibliothèques à rester ouvertes, en organisant un service «à emporter». Cette circulaire relayait une décision prise par le Conseil national de sécurité (CNS) sans concertation avec le secteur, alors même que l'ensemble des opérateurs culturels étaient fermés. La circulaire étant informative, le pouvoir organisateur restait souverain dans les décisions à prendre. Une enquête menée par le service public de la lecture à la fin du mois de mars et mise en ligne sur le site www.bibliotheques.be a livré des résultats éloquentes: seuls 18 % des opérateurs ont instauré un système «à emporter» et 80 % d'entre eux sont restés fermés au public. Durant le confinement, rares étaient les lecteurs qui sollicitaient les bibliothèques. Les demandes l'étaient tout autant. Cette période a été mise à profit par les équipes pour travailler sur les collections et pour établir des plans prospectifs. Certains opérateurs ont également fait preuve de créativité en mettant en ligne des vidéos d'histoires racontées ou d'autres moments ludiques destinés à leurs lecteurs.

Ensuite, il a fallu organiser concrètement les premières phases de déconfinement. Le service public de la lecture a mis sur pied un groupe de travail en concertation avec le secteur. Cette équipe était composée de l'ensemble des opérateurs d'appui, de quelques opérateurs directs, de l'administration ainsi que de membres de mon cabinet et de ceux des ministres Jeholet et Daer-

den. Le groupe de travail a élaboré collectivement un protocole de déconfinement. La date fixée initialement pour la réouverture progressive au public était le 11 mai. Une circulaire informative contenant la proposition de protocole a été envoyée le 30 avril à l'ensemble du réseau. Le 6 mai, le CNS a décidé de reporter la date d'ouverture des bibliothèques au 18 mai. L'annonce de ce report a été faite au secteur.

Le CNS du 13 mai devait annoncer de nouvelles décisions relatives au monde culturel. Toutefois, les précisions obtenues ce jour-là n'ont pas été à la hauteur de nos attentes: l'une des mesures autorisait l'ouverture des musées, l'autre indiquait laconiquement que les bibliothèques allaient continuer d'assurer leur service «comme maintenant».

Le lendemain, mon cabinet a été associé à un travail d'interprétation mené avec tous les cabinets en charge de la Culture au sein du centre de crise afin d'éclairer cette disposition grâce aux dispositifs existants, à commencer par la Foire aux questions (FAQ) rédigée par l'État fédéral.

En concertation, nous avons convenu que l'accès des bibliothèques au public était autorisé à partir du 18 mai, dans le respect des normes sanitaires. Cette décision coïncide avec le protocole communiqué par voie de circulaire. La réouverture des bibliothèques était essentielle, notamment pour permettre le retour des collections. Le réseau est donc accessible au public depuis le 18 mai, de manière graduelle et proportionnée. Chaque opérateur adapte ses modalités d'ouverture à son contexte de travail et son public. Certaines équipes, par exemple, travaillent avec des bénévoles qui sont des personnes âgées et donc à risque. Il est évident qu'elles suivent dès lors leurs propres normes.

Par ailleurs, le protocole est découpé en étapes et permet de revenir à l'étape précédente en cas d'un sursaut de l'épidémie. La première étape est la réouverture de l'accès aux collections le 18 mai. La seconde étape est la réouverture des bibliothèques à la fréquentation du public le 1^{er} septembre. La troisième étape est la reprise des animations le 30 septembre. Ce protocole a été élaboré par le secteur, mais il est évident que le CNS reste maître des décisions en la matière.

Les bibliothèques restent inaccessibles aux établissements scolaires jusqu'au 30 juin. Néanmoins, les écoles peuvent se coordonner avec les bibliothèques pour bénéficier d'un accès aux collections par le biais d'un système de commande à distance et d'enlèvement par l'enseignant.

Même s'il est un peu tôt pour se prononcer, la réouverture des bibliothèques a évidemment posé quelques soucis logistiques: l'installation d'équipements de protection, l'aménagement des locaux, la mise en place des mesures de distanciation physique et d'un balisage pour encadrer l'accès au public. En outre, la reprise du travail peut également être source d'appréhension pour

certains travailleurs.

Avant d'aborder votre question sur les prêts numériques, je tiens à mettre en évidence la difficulté d'obtenir des données quantitatives. Pour disposer de données chiffrées à communiquer à la presse ou à ses différents interlocuteurs, l'administration doit mener des enquêtes auprès des opérateurs, puis traiter les données collectées. Or, dans le contexte actuel, l'administration et les opérateurs ont d'autres priorités. Vous conviendrez donc avec moi qu'il est impossible d'assurer un monitoring constant et précis. Je ne dispose donc pas de données quantitatives relatives à la récente reprise des activités et je ne compte pas donner d'injonction en ce sens aux services, du moins à court terme, afin de leur permettre d'organiser correctement cette reprise.

Pour répondre à votre question, les prêts numériques effectués sur la plateforme Lirtuel ont doublé entre 2019 et 2020. En outre, le nombre de lecteurs inscrits est passé de 1 000 en 2019 à 6 000 en 2020. Par ailleurs, l'administration qui gère ce service a acquis 1 500 titres supplémentaires et les budgets ont été augmentés. Le processus d'inscription a été accéléré et modifié: alors qu'en temps normal, l'opérateur local doit valider l'inscription du lecteur sur la plateforme, cette procédure est devenue automatique durant la crise, au bénéfice du plus grand nombre.

Il semble désormais admis, en ce qui concerne le livre, que la lecture numérique ne remplacera pas la lecture d'ouvrages papier. Ces deux types de lecture doivent plutôt être considérés comme complémentaires. Selon une étude menée en 2019 et commandée par le Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PI-LEn), un organisme subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 6 lecteurs sur 10 lisent soit exclusivement soit occasionnellement sur un support numérique. Notons toutefois que les personnes qui lisent exclusivement sur support numérique ne constituent encore que 6 % des lecteurs belges francophones. L'intérêt de la population pour la lecture numérique va donc croissant.

Par ailleurs, le numérique stimule les envies de lecture puisque l'étude révèle que plus d'un lecteur sur quatre lit plus de livres depuis qu'il utilise les supports numériques. Enfin, la lecture numérique facilite la lecture pour une série de publics spécifiques, à savoir les publics déficients visuels, les personnes dont la vue baisse (les personnes âgées notamment), les dyslexiques ou encore les dyspraxiques. Grâce au livre numérique audio, même les personnes non voyantes peuvent accéder à la lecture.

Pour l'heure, le plus grand défi du Réseau public de lecture sera de reconquérir ses publics habituels qui étaient déjà présents avant le confinement. Cela nécessitera sans nul doute de revisiter, voire de réinventer certaines pratiques

langagières et de lecture sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le secteur public de la lecture regorge de créativité et mène déjà cette réflexion.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour avoir essayé de faire preuve d'un peu de hauteur, d'avoir posé un regard sur ce qui apparaît quand même comme un cheminement assez chaotique dans ce secteur des bibliothèques. Ce n'est pas le meilleur exemple. Il y a sans doute d'autres secteurs où les choses ont été plus claires.

C'est quand même un peu paradoxal. Au début du confinement, le Conseil national de sécurité avait indiqué que les bibliothèques pouvaient rester ouvertes sous forme de *take away*, comme pouvaient le faire les restaurants. Et une peur panique s'est installée, ce que je peux comprendre. Si j'avais travaillé dans une bibliothèque, j'aurais peut-être eu la même réaction. Et quelques mois plus tard, les bibliothèques veulent aller plus vite que le Conseil national de sécurité. Tout cela a donné une impression de flou, de désordre, avec des bibliothèques qui ouvraient et d'autres pas. Je ne vous jette pas la pierre, mais il faut respecter l'autonomie communale. Finalement, chacun a agi un peu différemment. Une bibliothèque n'est pas l'autre. Celle de Liège qui est énorme n'est pas la même que la toute petite bibliothèque de Jodoigne près de chez moi. Il est difficile d'organiser les choses de la même manière partout.

Avec le recul et dans un esprit constructif, je pense que nous devrions agir autrement dans le cas d'une nouvelle crise, je l'espère, le plus tard possible. Pour le reste, je ne vais pas polémiquer, cela ne sert à rien. Je ne pense pas que ce soit vraiment un exemple, mais je me réjouis maintenant que les bibliothèques soient à nouveau accessibles, avec un calendrier découpé étape par étape. Ce n'est évidemment qu'un souhait, nous verrons s'il se confirme.

Pour terminer par une note positive, je me réjouis sincèrement du succès de cette plateforme virtuelle. Vous nous dites que la lecture numérique ne remplacera pas la lecture papier. Rendez-vous dans vingt ans! C'est comme pour le journal. On peut lire le journal sur Gopress tous les jours, mais il n'y a pas ce contact physique avec l'encre. Je suis très attaché à lire ma gazette sur format papier. Certains ont ce même rapport avec le livre, mais vous avez des enfants comme moi. Le journal, ils ne le lisent pas en format papier, mais en format numérique, idem pour les bouquins. En tout cas, chacun peut trouver chaussure à son pied. Cela donne de nouveaux débouchés au secteur du livre, ce qui est finalement le plus important!

1.28 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,

*des Médias et des Droits des femmes,
intitulée «Covid-19: avenir du théâtre
jeune public»*

M. Matteo Segers (Ecolo). – Chez Ecolo, la question de l'avenir du théâtre jeune public nous tient particulièrement à cœur. Je voudrais revenir sur le fait qu'il est touché comme l'ensemble du secteur culturel depuis le début de la crise puisque les arts vivants ne peuvent plus se produire en public. Un principe a été récemment présenté par Scènes d'enfance-Assitej France, fédération du théâtre jeune public, qui parle de «malnutrition culturelle» des enfants et jeunes requérant une réaction politique importante. Elle entend par là la difficulté de continuer à entretenir des rapports et d'avoir des contacts entre les personnes, parce que soit on est en permanence branché sur les écrans soit les jeunes enfants n'ont pas accès directement à des œuvres. Le confinement a mené aux deux puisque le retour des écrans s'est parfois imposé au sein des familles; les parents télétravaillent, n'ont pas de solutions ou les trouvent très difficilement. Il n'y a également plus d'accès à l'art et à l'expression. Ces enfants sont peut-être aussi en manque de contacts.

Il serait intéressant de creuser cette idée de malnutrition culturelle au cours du déconfinement et du reploiement qui s'ensuivra, pour penser santé culturelle et diriger nos forces vers l'offre culturelle que nous aurons à l'égard des plus jeunes. Revenir aux principes de base constituera, pour ma part, le grand enjeu en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment celui décrétant que chaque enfant dispose du droit de se rendre au théâtre au moins une fois par an. Nous ne sommes jamais parvenus à cet objectif, mais il serait intéressant d'y arriver dans le cadre du redéploiement. Récemment, vous avez annoncé, Madame la Ministre, votre volonté de maintenir les Rencontres théâtre jeune public (RTJP). Elles étaient nécessaires. Nous avons en effet un des théâtres jeune public les plus riches et plus créatifs au monde. Annuler ces rencontres aurait créé un véritable problème pour l'ensemble du secteur dans la mesure où la plupart des programmations y sont réalisées.

Malgré les conditions très difficiles que nous avons rencontrées, vous avez proposé rapidement des solutions. Toutefois, étant dématérialisées, elles ne correspondaient pas aux attentes des secteurs, voire des usagers. Donc, vous avez essayé de remettre autour de la table différentes personnes pour arriver à une proposition. Quand j'ai rédigé ma question, je n'avais pas encore lu le communiqué de presse qui a été envoyé hier et les articles de presse parus ce matin, qui indiquent qu'une solution aurait été trouvée pour l'organisation des «Rencontres Théâtre Jeune Public». Je salue cette solution et je souhaiterais vous entendre à ce propos. Comment la situation évolue-t-elle? Comment se déroule le dialogue

entre les partenaires provinciaux? En effet, il faut rappeler que ces rencontres sont organisées par la province de Liège et soutenues par les autres partenaires que sont la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française (COCOF) et d'autres provinces à travers les tournées. Pouvez-vous faire le point sur cette concertation? A-t-elle abouti?

Je souhaiterais également vous poser une question que je n'ai pas formulée par écrit. Dans les contacts que nous avons eus avec les différents secteurs, la volonté de maintenir les Rencontres à Huy était manifeste parce que cette ville correspond à l'esprit d'une rencontre théâtre jeune public. C'est une ville à taille humaine, qui permet des rencontres familiales, conviviales. Il serait bon d'y maintenir ces rencontres. On pourrait accepter qu'elles se fassent ailleurs, en concertation avec les différents secteurs, mais il ne faudrait pas que cette crise atteigne nos âmes et l'âme de Huy est importante. Cela fait partie de notre identité et de celle des programmeurs.

De nouveaux projets artistiques sont en cours de construction pour les prochaines saisons et les compagnies et les artistes peuvent déposer des demandes de subvention. Je suis très attaché au principe d'exception culturelle selon lequel l'État vient soutenir des projets artistiques parce que ceux-ci correspondent à des décrets qui ont été votés et à des principes qui font que tout n'est pas privatisé. Je trouve important que les opérateurs culturels, c'est-à-dire les compagnies, les artistes et les collectifs, puissent continuer à introduire des demandes et à être reconnus. Avez-vous reçu des demandes pour la prochaine saison? Les montants associés à la création en 2020 sont-ils maintenus? En effet, on pourrait imaginer qu'une crise entraînerait un décalage du calendrier qui ferait qu'on pourrait le remettre en question. Il est important de continuer à investir avec force dans la création et de faire du théâtre et de la musique jeune public une exception dans l'exception. Je vous remercie des réponses que vous pourrez apporter sur un sujet qui nous tient particulièrement à cœur.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je suis également fortement préoccupée par l'avenir du théâtre jeune public. Je l'ai déjà affirmé plusieurs fois au sein de cette commission: la culture est vectrice de démocratie, d'ouverture et de tolérance. Aujourd'hui, plus que jamais, les enfants ont besoin de repères dans un monde où tous les codes ont été bousculés. Je suis personnellement convaincue que le théâtre jeune public a son rôle à jouer pour accompagner la jeunesse dans la reconstruction de son imaginaire et pour lui permettre de se déployer dans une société nouvelle.

C'est pourquoi, depuis le début de la crise, mon cabinet travaille d'arrache-pied pour trouver une solution afin de maintenir les «Rencontres

Théâtre Jeune Public» cette année. Un travail de concertation avait d'ailleurs déjà été entamé avant le début de la crise pour mener à bien une révision des «Rencontres»; cette manifestation connaissait plusieurs problèmes, tels que le poids financier pour la province de Liège et un engorgement des sélections de spectacles. Mais là est un autre débat! Le dialogue avec le secteur et la province de Liège a été engagé dès le 15 mars 2020 pour identifier les différentes problématiques dues au contexte de crise et envisager des pistes de solutions. Une proposition de dématérialisation a effectivement été faite au secteur, mais cette piste n'a pas rencontré d'avis favorable.

Une autre proposition a été envisagée: elle a été concertée avec le secteur et acceptée collectivement. Je vais vous l'exposer: il s'agira donc, à titre exceptionnel, d'organiser les «Rencontres Théâtre Jeune Public» dans le centre-ville de Liège pendant la première quinzaine du mois de novembre. C'est à titre exceptionnel que ces «Rencontres» s'organisent à Liège et non à Huy, ville pour laquelle elles gardent tout leur sens. Il a fallu trouver une solution et oser sortir du cadre habituel.

Pour ce faire, la province de Liège a sollicité la participation de plusieurs lieux qui ont accepté de mettre à disposition leurs infrastructures pour accueillir les «Rencontres». Le calendrier précis reste à affiner; il en est de même pour les mesures sanitaires à mettre en œuvre. Toujours est-il que le maintien des «Rencontres» est acté et je m'en réjouis!

Au vu de la situation de crise actuelle, le dialogue n'a pas été maintenu avec les autres provinces et la COCOF, mais j'ai la ferme intention de le réactiver dès la fin de la situation d'urgence, et ce, pour continuer la réflexion entamée sur la révision des modalités financières et organisationnelles de l'événement.

Je ne connais pas encore les détails des projets qui ont été déposés le 1^{er} mai auprès de mon administration. Celle-ci poursuit l'analyse des demandes. Toutefois, je peux d'ores et déjà affirmer que toutes les enveloppes budgétaires allouées à la création ont été maintenues pour 2020.

Ma volonté est bien de protéger le théâtre jeune public qui, je l'ai dit, est essentiel pour la construction future de notre société. Nous sommes encore dans le temps de l'urgence. Bientôt viendra le moment de donner des perspectives claires aux secteurs. Le maintien des budgets à la création en est la condition minimale.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces réponses encourageantes pour le théâtre jeune public. Vous avez parlé de repères. Je voudrais également parler de dignité. Je trouve que le secteur jeune public fait part d'une grande dignité, d'une unité. Les compagnies ont tout de suite joué le jeu de la concertation, se sont rassemblées auprès de leur

Chambre pour parvenir à une solution. Il est rassurant de constater que, dans notre démocratie, malgré ce qu'on peut entendre dans les différents médias et réseaux sociaux, on arrive à fédérer 120 compagnies théâtrales. C'est réjouissant, car on ne voit que la pointe de l'iceberg. En effet, ce sont des centaines de responsables culturels qui sont prêts au dialogue. La solution que vous nous proposez est celle de la ville de Liège. C'est une ville plus grande, qui compte davantage de salles, où il sera possible de respecter la distanciation physique et de garantir la tenue de ces rencontres. Je vous remercie pour cette solution, vecteur de démocratie et de volonté de maintenir la création jeune public.

1.29 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Secteur du livre et librairies face au Covid-19»

1.30 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rôle des bibliothèques dans l'aide aux auteurs belges, éditeurs et libraires»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Durant cette période de confinement forcée, une grande partie de la population s'est replongée dans la lecture. Nous en avons parlé il y a quelques minutes, en citant les chiffres encourageants du site www.lirtuel.be. Paradoxalement, le secteur du livre souffre profondément de la crise que nous traversons. Lors de la réunion de commission du 12 mai dernier, vous nous informiez des différentes mesures instaurées pour le soutenir. Je souhaiterais m'attarder en particulier sur la situation des librairies. Pour rappel, elles ont pu en grande partie rouvrir le 11 mai avec l'ensemble des commerces à la suite de la décision favorable du Conseil national de sécurité (CNS). Depuis le début du confinement et leur fermeture forcée, de nombreuses librairies avaient toutefois créé un système de *take away* ou de livraison à domicile. Ces systèmes palliatifs leur ont plus ou moins permis de garder la tête hors de l'eau durant cette période extrêmement difficile. En effet, le secteur aurait perdu en seulement deux mois près de neuf millions d'euros de chiffre d'affaires.

En outre, le Syndicat des librairies indépendantes de Belgique francophone (SFLB) a lancé l'action «Lire, c'est vivre» et offre au public la

possibilité d'acheter des chèques-cadeaux sur le mode «Achetez maintenant, choisissez plus tard». L'idée est donc d'aider les librairies à payer leurs frais fixes. Depuis leur réouverture, les librairies font face à des diffuseurs qui essaient de leur vendre ce qu'ils n'ont pas pu écouler durant la période de confinement. Les librairies ne sont évidemment pas en capacité d'acheter autant qu'avant, vu l'état de leurs finances.

Madame la Ministre, quels sont les retours du secteur sur le *take away* et les livraisons à domicile que certains ont pu proposer durant la période de confinement? Comment s'est déroulée la réouverture des librairies le 11 mai avec les contraintes sanitaires? La vente du livre est un secteur particulier, le métier de libraire étant une profession de contact et de conseil. Les librairies ont-elles pu s'organiser pour assurer au mieux leur réouverture au public? Qu'en est-il de l'action «Lire, c'est vivre» du SFLB? Quel en est le bilan? La population a-t-elle accroché à cette initiative? Au-delà de l'aide forfaitaire apportée par les Régions aux librairies, ne serait-il pas nécessaire d'apporter un soutien qui engloberait l'ensemble du secteur du livre belge? En effet les différents acteurs de ce domaine sont interdépendants. Dès lors, de quelle manière pourrions-nous apporter une aide au secteur de manière globale? J'ai appris par la presse que le SFLB s'est tourné vers la justice pour tenter une action contre le site www.fr.fnac.be qui offre les frais d'envoi de livres pour les commandes de plus de 20 euros. Selon les librairies, il s'agirait d'un cas flagrant de concurrence déloyale. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette problématique? Comment analysez-vous la situation?

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, je vous interrogeais, en réunion de notre commission du 28 avril dernier sur les aides que votre gouvernement prévoyait d'apporter au secteur du livre. Vous m'aviez alors répondu que vous travailliez en collaboration avec différents représentants du secteur et que deux types de mesures étaient étudiées: des mesures d'urgence et la mise en œuvre des contrats de filière annoncés dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Vous indiquiez également que la situation des libraires indépendants, qui subissent des pertes immédiates et font face à des charges fixes incompressibles importantes, requiert toute notre attention. La piste des contrats de filière est une première réponse adéquate qui permet une collaboration entre tous les opérateurs économiques de la chaîne du livre. Il nous semble toutefois essentiel d'accorder également une attention toute particulière aux auteurs belges francophones, aux éditeurs indépendants et non subventionnés, ainsi qu'aux libraires indépendants qui sont soumis aujourd'hui à rude épreuve.

À cet égard, le Québec a adopté un système de soutien au secteur du livre francophone dont nous devrions nous inspirer, tant les similitudes

avec nous sont importantes. La littérature francophone au Québec doit en effet lutter pour survivre face à la concurrence anglophone. Dès lors, le système mis en place est le suivant: les bibliothèques achètent des livres québécois francophones aux libraires indépendants, qui les acquièrent aux distributeurs-diffuseurs qui travaillent avec des éditeurs locaux, lesquels publient les auteurs locaux. Grâce à cette mesure, les éditeurs indépendants couvrent leurs frais fixes dès le départ, les libraires indépendants prennent leurs marges, les bibliothèques présentent des ouvrages locaux et les auteurs francophones se font connaître auprès d'un public plus large.

Instaurer une telle boucle en Fédération Wallonie-Bruxelles permettrait de préserver le secteur du livre belge francophone, sans nécessiter de financements trop importants de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et mettrait en valeur les auteurs belges, tant au niveau national qu'international. Et pourquoi ne pas, en collaboration avec la ministre Désir, articuler ce projet avec les écoles en y impliquant aussi étroitement les bibliothèques afin d'encourager l'instauration de quinze minutes de lecture quotidienne suivant l'opération «Silence, on lit!», pratiquée depuis près de vingt ans dans beaucoup de collèges, de lycées, d'entreprises, d'établissements pénitentiaires, etc. en France et qui se décline déjà de façon ponctuelle dans certaines écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Parmi les mesures d'aide envisagées pour soutenir le secteur du livre, la mise en place d'un tel système est-elle étudiée? Prévoyez-vous de dégager des fonds pour soutenir financièrement les bibliothèques, à tout le moins dans un premier temps, dans l'achat de livres francophones belges à des libraires indépendants? Quelles mesures avez-vous déjà envisagées pour soutenir, de façon spécifique, le livre francophone belge?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame, Monsieur, je me permets de remettre différents éléments dans leur contexte afin de répondre au mieux à votre question. Pour le moment, le décret du 30 avril 2009 ne prévoit pas une obligation relative à la valorisation des auteurs belges qui s'appliqueraient aux éditeurs et aux libraires. Ce décret a changé le paradigme de la bibliothèque dont la fonction unique était le prêt de livre. Le centre de gravité a basculé vers un développement des pratiques langagières et de la lecture sur un territoire donné. Ceci signifie que les bibliothèques élaborent un plan quinquennal de développement de la lecture qui s'articule sur des priorités propres à chaque territoire. L'idée sous-jacente est de favoriser la lecture, peu importe la forme et le support, partout où cela est possible pour amener l'usage vers un usage autonome et critique du livre. Il est l'outil qui permet le développement des pratiques de lecture, il n'est pas

une finalité en soi. À titre informatif, le budget d'acquisition est octroyé par le pouvoir organisateur qui, dans 80 % des cas, est un pouvoir local.

Pour répondre de manière plus concrète à vos questions, nous constatons dans les faits une valorisation régulière des auteurs belges ou locaux par les bibliothèques. De même, les bibliothèques achètent leurs livres aux libraires qui sont proches de chez eux. À ce titre, soulignons que la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant qu'opérateur d'appui, a organisé un appel d'offres dont le marché a été remporté par un consortium de libraires indépendants. Les conditions du marché sont accessibles à toutes les bibliothèques du réseau.

Un projet de circulaire conjointe portant sur l'action «Tout le monde lit», cosigné par Mme Désir et moi-même, était en cours d'élaboration avant la période de crise. L'actualité a eu pour conséquence que ce projet a été postposé. Notons cependant que l'ensemble du réseau de lecture publique, par des actions ciblées et adaptées au territoire et aux publics qui les composent, a à cœur de mener tout au long de l'année des actions qui favorisent les pratiques de lecture et langagières. Tout ceci n'est sans doute pas suffisant, et il est vrai que la réflexion en cours sur la chaîne du livre pourrait renforcer la cohésion du secteur. En l'état, aucun budget spécifique n'a été débloqué pour ce faire. Je rappelle qu'actuellement et de manière chronique, les bibliothèques ne sont pas assez financées que pour pouvoir remplir leurs missions de base.

La crise sanitaire nécessite de mobiliser l'ensemble des budgets en faveur d'un redéploiement global. Les moyens alloués seront largement insuffisants. Notre DPC prévoit par ailleurs le soutien au secteur socioculturel dont les bibliothèques font partie. Nous réaffirmons cette ligne de conduite. Avant d'assigner de nouvelles missions aux bibliothèques, il nous semble impératif de les consolider dans leurs missions de base au service du plus grand nombre. La piste québécoise que vous évoquez, Madame Maison, pourrait être une partie de la solution.

Dans le contexte de la crise du Covid-19, pour soutenir les acteurs du livre belge de langue française lourdement impactés, j'ai proposé au gouvernement un achat massif de ces livres à des librairies indépendantes. Il s'accompagnera de mesures d'aides directes à tous les acteurs de la chaîne du livre et d'une campagne type «Achetez du Belge!», dans le prolongement de la campagne «Lisez-vous le Belge?» mise en place précédemment. Le point est à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement de ce jeudi. Par ailleurs, le soutien aux auteurs, autrices et aux éditeurs, éditrices belges de langue française, ainsi qu'aux librairies indépendantes, sont au cœur du contrat pour la filière du livre, dont les actions seront adaptées en tenant compte des effets de la crise.

Monsieur Maroy, vous avez posé quelques questions en lien avec le déconfinement des librairies. Le service de colis prêts à emporter pratiqué par certaines librairies a été rapidement interrompu, car non autorisé. Ce n'est pas moi qui l'ai décidé. Des livraisons à domicile ont été organisées par certaines librairies les mieux équipées. Ce service de livraison était cependant *de facto* limité aux ouvrages en stock puisque la distribution était à l'arrêt. D'autres librairies, enfin, ont choisi de ne faire aucune livraison, soit par manque de ressources organisationnelles soit par souci de n'exposer ni le personnel de livraison ni le lecteur au virus.

Le SFLB a participé à l'élaboration des mesures sanitaires pour la réouverture des librairies. Une campagne d'information illustrée par l'auteur belge de BD Max de Radiguès a été lancée. Les quelques témoignages qui m'arrivent sont jusqu'ici positifs. Les clients respectent les mesures sanitaires. L'affluence dans les librairies est très variable, mais semble compensée par des commandes. Les lecteurs semblent donc au rendez-vous. Il est difficile cependant de savoir actuellement si cette reprise sera suffisante pour rééquilibrer les comptes de tous les opérateurs du livre.

Le SFLB a réalisé un premier sondage de l'opération «Lire, c'est vivre» auprès de ses membres. Le public s'est montré réceptif et les libraires enthousiasmés par ces marques de sympathie de leurs clients. Pour ce qui est des retombées financières, il est encore difficile de vous donner des chiffres de participation. Les résultats dépendent de chaque librairie et de la communication que chacune aura faite auprès de ses clients. Aujourd'hui, le SFLB est fort heureusement encore contacté par des écoles et des collectivités désireuses d'acquiescer ces bons d'achat.

Enfin, des réponses vous ont déjà été apportées à plusieurs reprises sur la mobilisation de mon cabinet pour soutenir la chaîne du livre impactée par la crise. Ce travail, mené en concertation avec l'Interprofession du livre, a également été soutenu par le président du Conseil du livre. Le dossier est à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement de ce jeudi 28 mai. Encore un tout petit peu de patience!

En outre, le décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre dispose en son article 13 que: «Une remise à hauteur de 5 % peut être appliquée sur le tarif du service de livraison établi, sans que ce service ne puisse être offert à titre gratuit, ou être facturé à perte.» Tout détaillant qui, depuis la Belgique ou depuis l'étranger, expédie des livres à des clients en Fédération Wallonie-Bruxelles avec des frais de port gratuits contrevient donc au décret. L'administration et mes services attendent le jugement du tribunal de l'entreprise saisi par le SFLB. Ce jugement devrait faire jurisprudence.

M. Olivier Maroy (MR). – Ce secteur, qui a été fortement touché par la crise, commence heureusement à retrouver ses clients. J’espère que tout cela ne sera bientôt plus qu’un mauvais souvenir et que les lecteurs se presseront. Je salue votre mesure d’achat massif de livres à des librairies indépendantes, qui doit être avalisée par le gouvernement ce jeudi. Je regrette que la littérature belge ne figure pas au programme de notre enseignement. Nous devrions être un peu plus chauvins!

L’initiative québécoise est louable. Un de ses avatars existe chez nous, même s’il n’est pas formalisé puisque la province du Brabant wallon a ainsi acheté à ses auteurs un certain nombre d’exemplaires pour les mettre à la disposition du public brabançon. Elle a également lancé l’initiative «Lisez local»: des présentoirs étaient mis à la disposition des librairies du Brabant wallon, mettant en valeur les auteurs du cru. Bref, les idées foisonnent et la législature n’en est qu’à son début. Madame la Ministre, je vous sais créative. Nous serons toujours à vos côtés pour vous soutenir lorsque vous prendrez des décisions qui valorisent la culture et ont fait défaut pendant tant d’années!

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, vous nous annoncez quelques excellentes nouvelles, comme le soutien aux auteurs belges par l’achat massif de livres ou l’aide aux quelque 15 % d’éditeurs indépendants qui ne sont pas subventionnés. Vous dites que cette aide est au cœur de vos préoccupations. Je m’en réjouis, vous connaissez mon intérêt pour le secteur non subventionné, qu’il s’agisse de livres ou d’arts vivants. Vous envisagez également la piste esquissée par les bibliothèques, à l’instar du système québécois, mais ne souhaitez pas confier de nouvelles missions à ces bibliothèques, qui sont déjà sous-financées. Vous préféreriez accentuer leurs missions. Il serait intéressant, comme le suggère M. Maroy, de justement mettre l’accent sur les auteurs belges et sur les éditeurs indépendants qui souffrent particulièrement de la crise.

Quant à l’opération «Silence, on lit!», qui était en chantier avant que ne survienne la crise, elle consiste à proposer douze minutes de lecture obligatoire pour les écoles qui décident d’y souscrire. Elle prend tout son intérêt à l’école, puisque la lecture permet de se divertir, de développer son esprit critique, d’aider à la construction de la langue, de renforcer les apprentissages, mais aussi, à travers les fictions vécues par des personnages dont on prend connaissance, de développer l’empathie. J’espère dès lors que cette opération, que j’ai appuyée depuis le début de la législature, pourra se nourrir du soutien aux bibliothèques, aux auteurs belges et aux éditeurs indépendants, et se dérouler dans un maximum d’écoles.

1.31 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente

du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accessibilité financière aux musées et autres opérateurs culturels en période de déconfinement pour les publics touchés par la crise du Covid-19»

M. Eddy Fontaine (PS). – La crise du Covid-19 a touché gravement le secteur culturel, mais aussi l’accès à celui-ci. À la date du 11 mai, plus d’un million de Belges se sont trouvés en chômage temporaire depuis le début de la crise sanitaire. Là où ce type de chômage concernait 2 % des Belges au premier trimestre 2019, il concerne 15 % de Belges au premier trimestre 2020. Le salaire de toutes ces personnes a donc été rabaissé d’environ 70 %. Cette perte de salaire a des conséquences. Parmi elles, une visite dans un musée récemment déconfiné n’est souvent plus possible pour ces personnes qui pouvaient être avides de culture ou désireuses de consommer l’offre culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une ASBL existe pour pallier cette difficulté. Elle s’appelle Article 27 et a pour mission de faciliter l’accès à la vie culturelle à des publics précairisés. Comme beaucoup d’autres, cette ASBL ne jouit pourtant pas de moyens suffisants pour atteindre toutes les personnes en situation de précarité. Selon ses dirigeants, «jusqu’à présent, aucun accord financier n’a pu être trouvé avec les organismes de chômage, les mutuelles ou les pouvoirs publics pour élargir le public cible actuel.» Un tel accord pourrait constituer un point important à aborder lors de la prochaine conférence interministérielle (CIM).

Les deux questions que je vous pose poursuivent le but d’améliorer l’accès à la culture en cette période de déconfinement et donc, *in fine*, de mieux relancer ce secteur culturel en souffrance. Madame la Ministre, quels outils sont à votre disposition pour garantir une meilleure accessibilité financière aux différents opérateurs culturels qui ont pu reprendre leur activité dans le cadre du déconfinement progressif? Aborderez-vous lors de la prochaine CIM la perspective d’un élargissement des publics considérés comme précairisés en raison de la crise du Covid-19?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La question de l’accessibilité à la culture dépasse évidemment à mon sens celle de l’accessibilité financière – je sais que vous partagez cette idée avec moi, Monsieur le Député. Néanmoins, le prix d’une place de théâtre, d’une place de cinéma ou d’une entrée de musée peut en effet représenter des freins à la participation culturelle de tous. Il est nécessaire de corriger cette inégalité. Le risque de pauvreté en Wallonie

touche une personne sur cinq et, à Bruxelles, une personne sur trois. Si les gouvernements qui ont comme compétence l'emploi, la fiscalité et l'aide sociale ne prennent pas des mesures fortes pour répondre aux conséquences de la crise économique engendrées par la crise sanitaire, ces statistiques s'aggraveront.

Dans un tel contexte, les dépenses liées aux pratiques culturelles risquent en effet de passer à la trappe ou d'être fortement réduites. L'effet serait pervers: plus que jamais en ces temps incertains, la vie culturelle faite de questionnements, d'inventions, de créations, de regards critiques doit contribuer à nourrir les imaginaires de chacun, mais également contribuer aux revenus des artistes.

De manière générale, les institutions culturelles reconnues sont libres de pratiquer les politiques tarifaires de leur choix. La Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit toutefois quelques limites pour s'assurer de l'accessibilité aux activités culturelles qu'elle soutient. Par exemple, elle demande aux musées de pratiquer la gratuité tous les premiers dimanches du mois. À titre d'exemple encore, la politique tarifaire des théâtres fait partie des critères d'analyse dans l'attribution des contrats-programmes et les théâtres doivent en référer chaque année dans leur rapport d'activité. Les centres d'expression et de créativité (CEC), quant à eux, doivent rendre leurs activités accessibles à tous. Enfin, la politique tarifaire des bibliothèques en matière de location de livres tend vers la gratuité.

L'ASBL Article 27 assure un travail essentiel à destination des publics exclus, marginalisés ou simplement fragiles, tant à Bruxelles qu'en Wallonie. En combinant un dispositif de réduction des prix des places à 1,25 euro et un dispositif de médiation culturelle, elle mène son combat pour l'accessibilité de tous à la vie culturelle sur des fronts complémentaires. Beaucoup d'opérateurs culturels ont intégré le réseau de l'association et proposent dans leur plan tarifaire des tickets «Article 27». L'écart entre le prix réel de la place et la participation financière du bénéficiaire est payé par l'ASBL Article 27. Cette dernière a accès à un fonds de compensation alimenté entre autres par les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Refinancer ce fonds permettrait à davantage de personnes d'accéder à ces tickets «Article 27». Cette hypothèse sera examinée au même titre que toutes celles qui seront nécessaires au redéploiement des secteurs à la suite de la crise sanitaire.

L'accessibilité de la culture fait partie des axes de travail que je me suis fixés pour la législation et elle le restera. L'accessibilité financière est une première réponse à apporter, mais, je le répète, elle n'est pas suffisante. Je l'ai déjà dit à cette tribune: travailler à l'accessibilité de la culture, c'est œuvrer pour qu'un nombre croissant de personnes aient la possibilité de s'approprier des moyens d'expression et de production culturelle.

M. Eddy Fontaine (PS). – Comme souvent, nous sommes d'accord à la fois sur le principe et sur le fond du dossier. Je retiendrai une phrase de votre intervention: le refinancement du fonds de l'ASBL Article 27 prévu par vos services pour l'après-Covid-19. Je m'en réjouis!

Toutefois, l'accessibilité financière n'est pas le seul critère important même si, pour le public dont nous parlons ici, il constitue une pierre angulaire. Pour garantir une vraie accessibilité, il faut permettre à ces publics de mettre le pied à l'étrier, de découvrir la culture et de la pratiquer. Ce faisant, des vocations peuvent être encouragées: le public précarisé peut prendre goût à la culture et en profiter davantage. Je serai donc attentif à la suite que vous réserverez, entre autres, à ce refinancement de l'ASBL Article 27.

1.32 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aide spécifique au secteur des écoles de danse à la suite de la conférence interministérielle (CIM) Culture»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, je vous avais déjà interpellée le 28 avril dernier au sujet de l'aide spécifique au secteur des écoles de danse. Nous nous étions alors posé la question de savoir qui porte la responsabilité de cette matière en Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout à l'heure, en commission des Sports, Mme Glatigny m'a renvoyé vers vous pour un autre dossier portant sur l'accueil extrascolaire dans les ASBL à finalité sportive et artistique. J'ai parfois l'impression que vous vous amusez à vous renvoyer la balle...

Je prends donc la balle au bond, embrayant sur la conférence interministérielle (CIM) Culture du 12 mai dernier, cet événement annoncé en grande pompe, où nous allions aboutir à des mesures pour le secteur de la culture. On a vu filtrer quelques informations sur un éventuel agenda et quelques pistes de réflexion. Je me permets donc de revenir là-dessus. Peut-être disposez-vous en effet d'informations complémentaires par rapport à l'aide que nous pourrions apporter à ce secteur en particulier.

Comme vous l'avez rappelé, dans certaines régions, en tous cas dans la Région de Bruxelles-Capitale, il y a déjà eu une avancée: un montant de 8,4 millions d'euros a été débloqué pour la culture. C'est donc aujourd'hui l'occasion de faire le point avec vous. Pouvez-vous me dire quelles sont les avancées obtenues au sein de la CIM Culture?

Lors de notre dernier échange, nous avons posé le constat de la non-reconnaissance des

écoles de danse. Sur 247 écoles, seule une est reconnue et peut bénéficier de subventions. Or vous aviez émis le souhait de travailler sur ce processus de reconnaissance. Je pense que c'est un combat à mener aussi à d'autres niveaux, pas uniquement au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a des zones grises à la fois dans le milieu culturel et le milieu sportif. La crise sanitaire est peut-être l'occasion de pallier ces manquements, d'apporter quelques correctifs. Pouvez-vous m'apporter des clarifications à cet égard?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le secteur des écoles de danse dont le nombre est estimé à environ 735 en Fédération Wallonie-Bruxelles est divers et varié tant par les disciplines qu'il couvre (danse classique, moderne, sportive, de loisir, etc.) que par son organisation (taille et forme juridique des écoles, contrats des professeurs, etc.).

Comme nous l'avons déjà évoqué, les écoles de danse sont à cheval entre deux domaines: le sport et la culture. En l'occurrence, c'est à nouveau moi qui réponds aujourd'hui à une question que vous aviez initialement adressée à ma collègue Valérie Glatigny, alors que celle-ci a répondu à une autre de vos questions portant sur le même sujet. Il est avéré que nos compétences se recoupent dans certaines matières. Nous essayons donc de travailler en concertation pour apporter les réponses adéquates aux questions qui se posent.

L'ensemble du secteur culturel est aujourd'hui en attente de perspectives de déconfinement. Au-delà de cette période, il conviendra d'accompagner le secteur culturel dans un redéploiement qui durera plusieurs mois. Mon cabinet et moi-même travaillons intensément à cet accompagnement, soyez-en convaincu.

Dans cette optique, la tenue d'une conférence interministérielle (CIM) de la Culture constituait une étape capitale. À ma demande, une première réunion a eu lieu le 12 mai dernier sous la présidence de M. Jambon, ministre flamand de la Culture. C'est en effet la Flandre qui préside la CIM Culture en ce moment.

En amont de cette réunion, mon cabinet a travaillé en collaboration avec celui de M. Jambon pour mettre au point un plan de déconfinement de tous les secteurs culturels. Ce plan prévoit un redémarrage progressif intégrant les spécificités des différents secteurs. Il a été soumis aux autres membres de la CIM qui l'ont approuvé. Ce plan de déconfinement a été soumis au groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES), qui établira un avis et des recommandations à son propos. Sur la base de cet avis, le plan sera ensuite examiné par le Conseil national de sécurité (CNS), qui en établira la mouture finale. En fonction de la décision du CNS, chaque secteur devra ensuite établir

un protocole de déconfinement spécifique balisant les règles et les procédures sanitaires à respecter. Cela vaut aussi pour la question qui nous occupe.

Dans le cas des écoles de danse, il conviendra aussi de tenir compte des décisions qui seront prises à propos des activités sportives intérieures. Celles-ci sont toujours interdites par le CNS à ce jour. Mon cabinet est en contact régulier avec le coordinateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles de danse sportive et j'ai pris contact avec ma collègue Valérie Glatigny pour que nous puissions travailler de concert.

Une prochaine rencontre de la CIM Culture devrait examiner les «zones grises» des différents dispositifs de soutien. À ce stade, cette rencontre n'a pas encore été mise à l'agenda, mais je vous invite à suivre l'évolution de cette échéance.

Vous m'interrogez également sur les aides prévues en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous en avons déjà octroyé plusieurs relatives au secteur culturel. J'en pointerai une qui me semble adéquate: la création d'un prêt d'urgence par le Fonds St'art. Cette mesure, approuvée dès le 26 mars par le gouvernement, permet de bénéficier d'un prêt de trésorerie à un taux réduit. Grâce à ce prêt, des écoles de danse pourraient assumer les frais fixes inhérents à leurs activités, dans l'attente des rentrées générées par les stages d'été, s'ils sont autorisés, ou par leurs spectacles annuels s'ils sont reportés après l'été.

On sait combien la diversité de la réalité des écoles de danse est grande. L'impact de la crise aujourd'hui ne se fait pas sentir de la même façon en fonction du statut juridique de chaque établissement. Une SPRL peut être aidée d'une certaine manière par d'autres niveaux de pouvoir, tandis qu'une ASBL peut être soutenue d'une autre manière. Ceux ont le statut d'indépendant et bénéficient du droit «passerelle». D'autres encore ont un peu de réserves, d'autres pas. Certains reçoivent des subventions locales, d'autres pas. Certains passent l'été grâce au spectacle de fin d'année, qui leur permet d'attendre septembre. Certaines écoles sont propriétaires, d'autres pas.

Nous devons nous emparer de cette question et tenter de trouver des réponses. Des solutions existent déjà puisque, vu la diversité, certaines écoles sont déjà aidées par d'autres niveaux de pouvoir. Par exemple, certaines communes entrepreneurs prennent des initiatives pour soutenir les ASBL de leur territoire. Il peut donc être intéressant pour les écoles de danse de ne pas négliger cette piste de soutien des pouvoirs publics. Il est par ailleurs également possible à certains travailleurs de ces établissements, en fonction de leurs spécificités, de bénéficier de mesures du gouvernement fédéral: le droit «passerelle» pour les indépendants et le report du paiement des cotisations ONSS, pour la part patronale notamment. Même si cette dernière aide ne constitue pas une annulation des cotisations, mais seulement un

report, cette démarche constitue néanmoins un soutien.

La volonté du gouvernement est également d'aider les acteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ne rentrant pas dans les mécanismes actuels de soutien. Dans ce cadre, je puis vous assurer que je serai attentive à la prise en compte de ce secteur, même si, à ce stade, je n'ai pas une solution clé sur porte à vous présenter.

Cette situation fait partie des zones d'ombre. Nous devons déterminer quels acteurs ont besoin d'un soutien et de quel ordre étant donné que les réalités des opérateurs sont extrêmement variées.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, j'imagine que vous avez également des relais puisque vous évoquez les contacts que vous avez avec le coordinateur des écoles de danse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces écoles sont dans cette zone grise. Mais elles se trouvent surtout aujourd'hui dans une situation d'urgence, voire de survie. On peut donc avoir des craintes sur la poursuite de leurs activités. Certaines risquent de devoir mettre la clé sous la porte.

Si je dis que la Fédération Wallonie-Bruxelles possède une des clés, c'est parce que vous avez évoqué les mesures qui sont prises par les communes. Tout dépend du statut de l'école de danse, si elle est locataire ou propriétaire d'une salle, par exemple. Tout dépend aussi de la composition (organigramme) de l'école par rapport aux aides apportées par le gouvernement fédéral aux indépendants et aux intermittents.

Le Fonds d'urgence pour le sport est une piste qui pourrait être élargie à ce secteur en grande difficulté. Je connais les difficultés budgétaires, mais cela constituerait un ballon d'oxygène.

Comme le disait M. Maroy, la situation est un peu floue pour tout le monde et cela n'intéresse pas les gens de savoir quel est le niveau de pouvoir qui intervient. Ce qui compte, c'est que tout le monde puisse apporter sa pierre à l'édifice. Le gouvernement bruxellois peut le faire, les communes peuvent le faire. Mais quelle aide pouvons-nous, en Fédération Wallonie-Bruxelles, apporter à ce secteur?

J'ai lancé la piste du fonds d'urgence, mais cela peut aussi se faire à travers la création d'un chèque sport ou un chèque culture. Cela peut être une piste pour ces associations-là, comme pour l'accueil extrascolaire, qui est un secteur en grande demande.

Même depuis l'opposition, nous pouvons encore travailler de concert, surtout pendant la crise que nous connaissons actuellement. Nous en sortirons grandis au niveau politique.

1.33 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Ensemble des aides octroyées au secteur culturel»

1.34 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Articulation des fonds d'urgence culturels»

1.35 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Intervention du fonds d'urgence pour le secteur culturel»

1.36 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Transparence dans la répartition du fonds d'urgence telle que demandée par No Culture No Future»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

Mme Isabelle Emmery (PS). – Un communiqué de presse nous apprenait récemment que le gouvernement bruxellois, la Commission communautaire française (COCOF) et la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* (VGC) ont débloqué un fonds de 8,4 millions d'euros qui permettra de soutenir le secteur culturel et créatif bruxellois, lourdement touché par la crise du Covid-19. Les mesures portent notamment sur la création d'un fonds permettant d'octroyer une aide exceptionnelle pour les travailleurs intermittents de la culture ainsi qu'une prime sectorielle régionale unique de 2 000 euros pour toutes les organisations culturelles et créatives bruxelloises touchées par la crise actuelle. Le communiqué nous informe également que les mesures ont été pensées en collaboration, entre autres, avec *visit.brussels*, *hub.brussels* et Bruxelles Économie et Emploi. Je suis bien évidemment heureuse de constater que le gouvernement bruxellois a pris des mesures spécifiques de relance et de redéploiement indispensables pour soutenir le secteur culturel régional.

Madame la Ministre, aviez-vous connaissance de ces aides régionales? Lors de la dernière conférence interministérielle de la culture, ce

point a-t-il été abordé? Y a-t-il une coordination entre ces aides régionales et les aides octroyées au secteur culturel par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, comment se déroule cette coordination? Y a-t-il eu une réflexion commune? Les aides sont-elles cumulables? Enfin, les administrations ont-elles été invitées à collaborer à la réflexion de ces mesures ou à leur mise en place?

M. Matteo Segers (Ecolo). – Ma question concerne tant l’articulation des fonds d’urgence que celle des compétences des différents niveaux de pouvoir. Le 8 mai dernier, dans la foulée de la conférence interministérielle (CIM) de la culture que vous avez impulsée, Madame la Ministre, la Région de Bruxelles-Capitale, la COCOF et la VGC annonçaient par un communiqué de presse du gouvernement régional la création d’un fonds d’urgence de 8,4 millions d’euros pour des opérateurs culturels non reconnus et des intermittents bruxellois. L’annonce de ce fonds est une bouffée d’air pour le monde culturel au sens large. J’insiste sur le sens large, puisque chaque niveau de pouvoir doit en effet prendre des mesures dans ses propres compétences, c’est le principe politique de base! Il peut être remis en question, mais je m’étonne de voir ici le nombre de discussions qui se tiennent sur des sujets qui ne ressortent pas de nos compétences! Nous pouvons en effet introduire de nouvelles ASBL dans le cadre de nouveaux décrets, nous pouvons y travailler, mais aujourd’hui, ce n’est pas possible. Les réponses de la Région de Bruxelles-Capitale, et prochainement, je l’espère, de la Région wallonne, permettent de couvrir des associations dont les objectifs sont inscrits dans leurs compétences.

Je parle d’une bouffée d’air pour le monde culturel en général, puisque nous ne devons pas opposer les opérateurs reconnus et non reconnus. Ce fonds bruxellois permettra d’octroyer une prime unique de 2 000 euros aux organisations culturelles et créatives qui ne bénéficieraient pas d’aides d’autres fonds et une aide exceptionnelle de 1 500 euros aux travailleurs intermittents de la culture. Cette décision se base sur les compétences régionales d’économie et d’emploi, puisqu’une ASBL est une entreprise qui génère de l’activité économique et que l’intermittent est un travailleur. La Région de Bruxelles-Capitale a donc décidé d’activer ses compétences pour le soutien à l’emploi et aux industries créatives. À titre personnel, je me réjouis de cette prise en main de ces difficultés rencontrées par les opérateurs non reconnus et les intermittents.

Vous ne serez pas étonnée d’entendre de notre groupe qu’il s’agit là pour nous d’un très bon pas en avant. Il n’est toutefois jamais suffisant. Notre appel à l’unité et à la prise de responsabilité commence à être entendu. Chaque niveau de pouvoir devant agir là où il en a la compétence. Nous savons que les jours seront encore difficiles et que l’été qui s’annonce, notamment pour les acteurs créatifs, va être compliqué.

Parallèlement à ce nouveau fonds régional, début avril, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait décidé de créer un fonds d’urgence pour le monde culturel de 8,4 millions d’euros. Ce montant étant destiné à couvrir les premières pertes et assurer que les prestataires en première ligne puissent bénéficier d’un maximum de revenus malgré la mise à l’arrêt des activités. Ce fonds couvre uniquement la période du 12 mars au 3 mai. Comme je l’ai déjà dit lors d’une précédente séance plénière, nous continuerons à appeler à ce que les aides puissent être débloquées pour les prochaines phases, puisque le secteur culturel sera encore fortement touché. Comme vous le savez, notre groupe insiste pour que les aides soient étendues. Toutefois, le 18 mai, vous avez clôturé la période d’introduction des premières aides. Il me semble important qu’une analyse soit faite de cette première période.

Comment percevez-vous cette décision de la Région de Bruxelles-Capitale? Avez-vous des contacts avec elle ainsi qu’avec la COCOF sur les modalités d’octroi de leur fonds et de sa complémentarité avec le vôtre? Pouvez-vous nous donner des informations sur l’introduction des demandes d’aides en Fédération Wallonie-Bruxelles? À quelle hauteur s’inscrivent les montants demandés? Pour combien de dossiers?

Je me doute qu’il convient de vérifier les données introduites le 18 mai, mais pourriez-vous nous fournir une analyse par secteur afin de pouvoir identifier les opérateurs les plus en demande? Si nous souhaitons construire des aides pérennes, nous devons pouvoir tirer des conclusions de ce qui a été fait durant la première période. Sachant que certains opérateurs culturels ont réintroduit une demande, car ils n’ont pas encore entré de demande, comme ce peut être le cas d’une compagnie qui ne présentait pas de spectacle durant la première phase, mais qui en avait programmé un lors de la deuxième ou troisième phase. Nous devons analyser sereinement cette première phase afin de construire les prochaines. Cela permettra de voir si nous avons besoin de plus de moyens et comment articuler le tout. Une bonne manière de construire une gouvernance est d’assurer l’analyse et d’éventuellement prolonger les aides en effectuant des corrections là où c’est nécessaire.

Enfin, vu le croisement entre l’ouverture du fonds en Fédération Wallonie-Bruxelles et l’annonce des aides par la Région de Bruxelles-Capitale, quelle attitude adoptez-vous par rapport aux demandes bruxelloises, car elles peuvent être doublement éligibles? Il ne faudrait pas que certains se voient refuser toutes les aides, car demandeurs et éligibles aux deux niveaux de pouvoir. Il me semble qu’une concertation serait opportune à ce niveau.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, mes questions portent spécifiquement sur le fonds d’urgence mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le secteur culturel. J’ai

déjà eu l'occasion de vous communiquer les réserves qu'il m'inspire. Le montant dégagé de quelque 8 millions d'euros me paraît, sous réserve d'inventaire, insuffisant. Les conditions d'accès me semblent très restrictives, et l'outil technocratique à utiliser est assez dissuasif, d'après les témoignages qui me sont rapportés par les acteurs de terrain. Toutefois, il me paraît nécessaire de voir dans quelle mesure ce fonds a été utilisé et comment il répond à la détresse du secteur.

Pour bénéficier de l'intervention de ce fonds d'urgence, dont l'enveloppe maximale réservée à la culture a été fixée par le gouvernement à quelque 8 millions d'euros, les demandeurs relevant de certains secteurs culturels devaient introduire leur demande en complétant un formulaire mis en ligne. Celui-ci était accompagné d'un manuel d'aide à l'introduction des demandes. Pour espérer avoir droit à une aide d'urgence, les opérateurs étaient invités à rentrer leur déclaration de préjudice et les pièces justificatives associées, pour le lundi 18 mai, à 23h59. Ils étaient par ailleurs prévenus que le fait de remplir le formulaire n'ouvre pas d'office le droit à une subvention et lorsque la demande est acceptée, son montant pourrait ne pas correspondre au préjudice déclaré.

Sur la page dédiée à ce fonds d'urgence, vous indiquez que c'est notamment sur la base de l'analyse de l'ensemble des formulaires introduits que le gouvernement fixera la répartition de l'enveloppe budgétaire entre les secteurs et attribuera les subventions aux opérateurs demandeurs. De quelles autres données sera-t-il tenu compte lors de la répartition? Les opérateurs se sont émus des critères sur lesquels la répartition sera fondée. L'Union des artistes du spectacle a demandé la transparence à ce sujet dans son memorandum: «On dédommage qui et quoi, selon quels critères? Quels ratios? Quelles ventilations?».

Ensuite, pouvez-vous nous communiquer le nombre de dossiers introduits entre le 1^{er} mai et le 18 mai ainsi que le montant total que représentent ces demandes de soutien? Ce montant correspond-il au relevé que vous aviez établi anticipativement sur l'ampleur du préjudice subi par le secteur? Correspond-il au montant qui a guidé le gouvernement dans son choix de réserver une enveloppe maximale de quelque 8 millions d'euros à la culture?

Lors de la réunion de notre commission du 28 avril dernier, vous avez évoqué le processus qu'allaient subir ces dossiers, mais aucune échéance n'a été annoncée. Avez-vous donné des dates butoirs à l'Administration générale de la Culture pour établir le diagnostic sur la base des demandes, pour formuler la proposition au gouvernement, pour rédiger les arrêtés de subvention, pour les soumettre au processus de contrôles administratifs et budgétaires habituels et enfin, pour verser la première tranche aux opérateurs? Si vous êtes exigeante avec les opérateurs en détresse en leur imposant de répondre rapidement avant le

18 mai à 23h59, ne pouvez-vous pas aussi l'être avec vous-même et vous imposer des délais? Dans l'affirmative, quelles sont ces échéances? Quand les opérateurs seront-ils informés du montant perçu et quand toucheront-ils la première partie de l'indemnité?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, voilà maintenant plus de deux mois que la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé ce fonds d'urgence pour soutenir le secteur culturel. Cependant, le flou demeure concernant sa répartition. Nombreux sont ceux qui appellent à plus de transparence. La plateforme *No Culture No Future*, constituée de plusieurs fédérations professionnelles du secteur culturel, demande donc la publication en ligne de la répartition des aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses critères, de manière à ce qu'il soit notamment possible de vérifier que ces aides profitent bien aux travailleurs de la culture, y compris à ceux qui ne sont pas liés par un contrat de travail à leur employeur.

Par ailleurs, cette plateforme souligne que l'ensemble des aides publiques doit être établi sur la base de paramètres objectivables fondés sur des données concrètes, avec des marqueurs précis. En ce sens, elle insiste pour qu'une cartographie des dégâts subis par le secteur culturel, notamment en ce qui concerne l'emploi artistique et technique, soit établie en concertation avec les fédérations professionnelles du secteur culturel. À ce sujet, lors de la dernière réunion de notre commission, vous avez annoncé votre intention de mobiliser votre administration et l'Observatoire des politiques culturelles pour réaliser une enquête qualitative et quantitative des effets de la crise, mais vous n'avez pas donné plus d'informations.

Où en êtes-vous dans le traitement des demandes d'indemnisation relatives au fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous établi des critères d'attribution précis pour la répartition de ce fonds? Dans l'affirmative, lesquels? La publication en ligne de la répartition du fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle prévue? Quels sont les moyens d'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour s'assurer que ces aides profiteront aux travailleurs du secteur culturel, y compris à ceux qui ne sont pas liés par un contrat à leur employeur? Enfin, une première cartographie des dégâts subis par le secteur culturel est-elle en cours d'élaboration? Quand sera-t-elle rendue publique?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je souhaiterais commencer ma réponse par différentes précisions sur le fonds d'urgence. Nous pouvons aujourd'hui avoir une vue plus précise sur les demandes introduites, 381 dossiers ayant été déposés. Le préjudice calculé, hors cinéma, avoisine les dix millions d'euros, montant brut calculé sur la base des données fournies par les différents opérateurs. Après un premier exa-

men, il apparaît que tous les dossiers rentrés ne sont sans doute pas éligibles. En effet, certains opérateurs ne respectent pas les balises données par le gouvernement ou sont hors du périmètre. Ces dossiers seront toutefois analysés à titre conservatoire par l'administration afin d'objectiver les nécessités complémentaires et les champs d'intervention. L'analyse des dossiers recevables est en cours. Les différents services procèdent à leur analyse individuelle, en tenant compte de la réalité de l'opérateur. En effet, les critères établis par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 relatif au soutien du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 déterminent des balises générales. Il est évident que celles-ci doivent être appréhendées dans leur concrétude.

Il est effectivement impossible de déterminer un canevas d'intervention uniforme qui serait applicable à tous les secteurs et encore moins à tous les opérateurs. Néanmoins, je rappelle que ce premier périmètre d'urgence vise prioritairement à garantir la viabilité des opérateurs. Les différents services du gouvernement sont rompus à ce type d'exercice et je les remercie déjà pour ce travail. Nous avons rappelé à l'administration la nécessité de mener une approche transversale et équitable, complémentaire à l'analyse spécifique. Pour l'heure, nous attendons l'étude des services du gouvernement pour vous répondre de manière plus précise.

Les différents indicateurs tendent à confirmer l'hypothèse que ce fonds ne sera pas suffisant. Par ailleurs, les mesures sanitaires de confinement se prolongent. La crise ne s'est donc pas arrêtée au 3 mai. Elle se poursuit. Il est donc nécessaire d'anticiper et de suivre une démarche prospective sur les mesures à prendre à long terme, ce que nous faisons depuis plusieurs semaines. L'administration devrait nous communiquer son analyse vers la fin de cette semaine. Cela permettra au gouvernement d'avoir une vue d'ensemble des demandes et d'envisager la suite des schémas d'intervention.

Il n'y a aucun élément secret ou discrétionnaire dans la publication des aides. Le périmètre est connu et les critères d'appréciation le sont aussi. Les services du gouvernement sont à pied d'œuvre, et nous n'envisageons — j'imagine que là réside un élément de votre question — aucune politisation dans l'attribution de ce fonds. Les arbitrages, si ceux-ci sont nécessaires, se feront sur des critères d'urgence et de viabilité. À la suite de la décision du gouvernement, des arrêtés de subvention seront élaborés pour chacune des aides. Le processus de liquidation se fera en deux tranches. La première tranche, de 60 %, sera liquidée directement. La seconde tranche le sera sur la base des justificatifs fournis par l'opérateur dans les trois mois qui suivront la première.

Nous ne pouvons que nous réjouir des initiatives de la COCOF et la Région de Bruxelles-

Capitale. Il est évident que ce qui se passe à d'autres niveaux de pouvoir est complémentaire à ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut faire et est nécessaire, chacun dans le champ de ses compétences. Si les partenaires sont nombreux, une excellente coordination sera nécessaire pour sauver le secteur culturel. En effet, les provinces, les communes, les Régions et le gouvernement fédéral interviennent à des degrés divers. Il est donc impératif d'avoir une vision panoramique de ces aides afin qu'elles soient orientées de manière complémentaire et efficace. Nous suivons donc avec attention la concrétisation des intentions affirmées par voie de presse par les uns et les autres, au niveau du gouvernement fédéral, ainsi qu'aux autres niveaux de pouvoir. Il est évident que les opérateurs peuvent activer d'autres aides. Ce cas est d'ailleurs prévu par les différents arrêtés de pouvoirs spéciaux. De même, l'affectation des aides est également conditionnée au paiement des prestataires finaux, tant les artistes que les techniciens. Ce principe est acquis depuis le départ.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour la deuxième partie de votre réponse qui me concernait plus particulièrement. J'entends bien que vous attendez la concrétisation des intentions annoncées la semaine dernière. Lorsque cela aura débouché sur de réelles avancées pour le secteur, nous devons nous concerter pour que cette complémentarité puisse s'organiser de manière efficiente.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir signalé que 381 dossiers ont été déposés pour obtenir de l'aide de ce fonds de 10 millions d'euros, hors cinéma. Cela démontre l'ampleur de la tâche et de la détresse dans laquelle se trouvent beaucoup d'opérateurs culturels. Sachez en tout cas que le groupe Ecolo soutiendra de toutes ses forces la volonté d'étendre ces aides le plus possible. Je voudrais amener un point plus politique sur la table. Il s'agit de la question du contrôle de ces aides. Les questions posées par mes collègues de la majorité et de l'opposition sont pertinentes et justifiées. Nous sommes demandeurs à ce que la construction politique au sein de cette commission puisse continuer à analyser ces dossiers et que, à moyen terme, nous puissions voir le résultat des aides. Nous voudrions ainsi prendre la peine de remercier nos collègues de l'opposition pour leur vigilance sur un dossier qu'il sera complexe de faire aboutir. Cette volonté politique, partagée par la plupart de mes collègues, est en tout cas présente.

M. Benoît Dispa (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les premières informations que vous avez pu communiquer. Pour lever d'emblée tout malentendu, vous avez indiqué qu'il n'y aurait aucune politisation dans le traitement des dossiers. Je n'avais même pas imaginé que des demandes de cette nature puissent donner lieu à un

a priori politique. Je n'avais aucune suspicion à cet égard. Vous nous indiquez qu'il y aura une analyse au cas par cas, ainsi qu'une analyse transversale pour préserver une forme d'équité. Je le conçois, mais il faut aller vite. Vous annoncez un premier rapport au gouvernement, du moins une première analyse de la part des services, pour la fin de cette semaine. Je me permets d'insister sur l'urgence. Pour que le fonds porte bien son nom, il faut que l'urgence soit également accordée dans le traitement des demandes. De ce point de vue, je ne suis pas rassuré, car au-delà de la fin de la semaine, vous n'avez pas indiqué de calendrier précis, notamment sur la liquidation des premières aides. Or c'est cela qu'attendent les opérateurs. Ils veulent savoir à quel moment ils pourront recevoir l'aide escomptée.

De surcroît, vous annoncez verser cette aide en deux tranches. C'est un risque de lourdeur administrative supplémentaire. Si vous voulez que ce fonds d'urgence en soit un, vous devez simplifier au maximum les procédures. Enfin, vous avez déclaré que le fonds d'urgence serait insuffisant. Je le pense depuis le début. Vous citez dix millions d'euros de préjudice annoncés par les opérateurs. Cela donne une indication qui n'est elle-même que relative, car je continue de penser que les contraintes liées au dispositif ont sans doute dissuadé un certain nombre d'opérateurs de rentrer leur demande. L'ampleur des dégâts est plus vaste que ce simple montant de dix millions d'euros, déjà très lourd. Pas moins de 381 dossiers ont déjà été déposés. Au-delà de cette première aide, il faudra dégager les moyens complémentaires pour accompagner ce secteur dans la durée.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, je vais également rebondir sur l'urgence. Cela fait plus de deux mois que ce fonds a été débloqué. Vous n'avez pas parlé de la première partie du versement, mais de la seconde, qui ne sera versée que dans les trois prochains mois. La première tranche a pris énormément de temps et n'a pas répondu à l'urgence du secteur. Vous parlez aussi du montant du fonds qui, selon l'estimation des premiers dossiers rentrés, est inférieur aux besoins. Ni en termes de temps ni de montant investi nous ne répondons à l'urgence et à la gravité de la situation que doivent surmonter les acteurs du secteur.

Je vous avais également interrogée sur l'établissement d'une cartographie des dégâts du secteur culturel dans son ensemble. Je n'ai pas eu de réponse. Il serait vraiment urgent de l'établir. Un avis diffusé ce matin par Hors champ, une des fédérations de la plateforme *No Culture No Future*, demandait justement cette transparence vis-à-vis des fonds. Cela a rappelé l'un des problèmes majeurs dans ce secteur, à savoir qu'il n'y a pas de cadastre de l'emploi. J'attendais une réponse de votre part sur ce point. J'espère que vous pourrez l'apporter plus tard. Ce même avis rappelait également qu'une partie des personnes impac-

tées ne toucheront pas ce fonds. À l'heure actuelle, même les structures subventionnées ne l'auraient pas encore touché. Il y a donc une urgence. J'espère que cette situation pourra se débloquer et que la deuxième tranche sera plus conséquente et versée plus rapidement.

1.37 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Octroi d'une subvention de fonctionnement à des centres culturels pour l'année 2020»

M. Benoît Dispa (cdH). – À l'ordre du jour de la séance du gouvernement du 14 mai dernier figurait un point relatif à l'«octroi d'une subvention de fonctionnement à des centres culturels pour l'année 2020». Au moment du dépôt de cette question et à l'heure actuelle, je n'ai pas encore pu prendre connaissance des notifications signées à la suite de l'examen de ce point par le gouvernement. Sans connaître le sort que le gouvernement lui a réservé, je voudrais vous interroger, Madame la Ministre, notamment sur leur nature. S'agissait-il de subventions prévues par les contrats-programmes ou de subventions extraordinaires? Est-ce que tous les centres culturels ou seulement certains d'entre eux sont concernés? S'ils ne l'étaient pas tous, lesquels l'étaient? Dans quelle proportion?

Le budget initial 2020 prévoyait de revaloriser le secteur socioculturel grâce une enveloppe supplémentaire de 5 millions d'euros. C'était le «geste fort» de ce budget que vous avez déposé devant le Parlement. J'utilise les guillemets à dessein puisque, par rapport aux besoins d'urgence identifiés durant cette crise covid-19, nous sommes déjà au double du montant évoqué. Cela donne une indication sur le refinancement réellement escompté au départ de cette enveloppe. Quoi qu'il en soit, celle-ci a bien été annoncée. Les centres culturels évoqués dans le point soumis au gouvernement dans sa séance du 14 mai dernier ont-ils bénéficié d'un complément de subvention provenant de cette enveloppe?

Plus largement, quelles informations pouvez-vous nous communiquer sur la ventilation de cette provision? Voilà quelques mois que cette annonce a en effet été faite. À ma connaissance, vous n'avez pas donné d'indication sur l'usage qui serait fait de ce montant de 5 millions d'euros. Lorsque je vous interrogeais à ce sujet début mars dernier, vous indiquiez analyser les propositions des fédérations et travailler sur les hypothèses de travail en concertation avec l'administration. La crise est passée par là: où en êtes-vous désormais? Certes, la crise renforce encore l'urgence et la nécessité de refinancement. En conséquence, avez-vous finalisé le travail? Dans l'affirmative,

en attendant l'ajustement qui nous sera présenté tôt ou tard, quelles indications et précisions pouvez-vous nous donner aujourd'hui d'autant que les opérateurs concernés sont évidemment eux-mêmes dans l'attente d'une telle décision?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je vous remercie de votre intérêt pour le secteur socioculturel en général et les centres culturels en particulier. Comme vous le savez, nous mettons tout en œuvre pour que la crise du Covid-19 ne retarde pas l'octroi et la mise en liquidation des subventions. L'arrêté de subvention soumis le 14 mai dernier au gouvernement concernait les subventions de fonctionnement aux 15 derniers centres culturels subventionnés sous le régime de «l'ancien décret», à savoir le décret du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subvention des Centres culturels. Le dossier de reconnaissance de ces 15 centres culturels dans les termes du décret du 21 novembre 2013 relatifs aux Centres culturels est actuellement à l'examen par les instances d'avis et l'administration. Ces centres culturels, en période de transition, conservent le bénéfice de leurs subventions telles qu'inscrites dans leurs contrats-programmes conclus en application de l'«ancien décret». Ces subventions ne sont donc pas augmentées, même si une indexation leur est appliquée.

Les 104 centres culturels désormais reconnus dans le «nouveau décret» bénéficient, quant à eux, d'une progression de leur subvention. Cette subvention est imputée sur un article budgétaire distinct de celui des centres culturels en transition. C'est la raison pour laquelle des arrêtés de subvention distincts sont produits pour les uns et pour les autres.

L'enveloppe de 5 millions d'euros figurant au budget initial 2020 était, comme vous le dites à juste titre, prévue pour financer la progression vers le plein financement des décrets socioculturels relatifs aux centres culturels, à la lecture publique et aux centres d'expression et de créativité. La proposition de ventilation était prête, concertée avec les secteurs. Elle n'attendait que l'ajustement budgétaire pour être effective.

Depuis, le coronavirus a perturbé mon travail, celui de mes équipes et, sans aucun doute, le vôtre également. La crise a imposé au gouvernement de revoir son agenda. L'ajustement budgétaire a été remplacé par un contrôle budgétaire qui ne permettra malheureusement pas d'opérer les répartitions initialement envisagées. Nous devons prendre en considération ce que le virus a généré comme impacts pour les différents secteurs. Tous les jours, ces secteurs font une démonstration de créativité sans bornes; le gouvernement doit en faire autant. Nous travaillons donc à une affectation de ces enveloppes et des budgets à notre disposition pour qu'elles répondent au mieux à la

crise et à ses conséquences. Je vous assure néanmoins que le refinancement des secteurs socioculturels, tel qu'il est envisagé, reste à l'agenda du gouvernement.

M. Benoît Dispa (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions. Quelque 15 centres culturels sont donc concernés par la décision du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toujours régis par l'«ancien décret», ils n'ont pas bénéficié d'une augmentation particulière de leur enveloppe. En ce qui concerne les nouveaux centres culturels, il s'agit d'autres arrêtés de subvention.

La lenteur avec laquelle l'enveloppe de 5 millions d'euros finira, peut-être un jour, par être octroyée me désespère. Le projet de budget 2020 a été préparé en septembre-octobre et présenté au Parlement en novembre. Nous sommes presque en juin et les bénéficiaires ne voient toujours pas le plus petit début d'une concrétisation. Je mesure bien que la charge est lourde et que les urgences s'accumulent. Mais tout de même: l'attribution et la ventilation de 5 millions d'euros ne sont pas insurmontables. Je reconnais qu'un travail de concertation avec l'administration et avec le secteur doit être mené. En attendant, les opérateurs ne reçoivent rien.

De plus, à défaut d'ajustement budgétaire, ils ont droit à un contrôle budgétaire, ce qui reporte encore un peu les échéances. Je trouve cette procédure désespérément longue et lente. Je connais des opérateurs qui sont dans l'espérance de ce refinancement et qui, comme sœur Anne, ne voient rien venir. Je ne peux donc que vous inviter instamment à accélérer le rythme. Sans cela, vous laisserez ce secteur dans la désespérance du sous-financement. Accélérez le rythme, Madame la Ministre!

1.38 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Initiatives culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du 60e anniversaire de l'indépendance du Congo»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, la Belgique partage une histoire particulière avec l'Afrique en général et plus particulièrement avec la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi. Cette histoire se retrouve dans notre espace public, dans nos institutions, dans nos habitudes, dans les intimités familiales des Belges. Elle est aussi très présente dans notre culture. Que l'on soit descendant de coloniaux, de colons ou de colonisés vivant en Belgique, cette histoire et les diverses relations qui l'entourent sont durablement ancrées dans le

fonctionnement de notre société, mais aussi dans celui de nos relations internationales. La Fédération Wallonie-Bruxelles a construit des relations politiques, économiques, culturelles et scientifiques avec la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Burundi et d'autres pays africains.

Le 30 juin prochain, cela fera 60 ans que le Congo est devenu libre et indépendant. Entre-temps, la population belge s'est diversifiée, enrichie par l'apport des populations venues des pays africains et de ces anciennes colonies belges devenues indépendantes. L'apport culturel de ces populations, contrairement à ce qu'un ancien ministre fédéral a dit, est considérable, que ce soit dans les arts de la scène, le cinéma, la musique, la gastronomie, etc. Il est donc important que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse marquer de son empreinte ce 60^e anniversaire. Au niveau fédéral, des initiatives étaient prévues, mais elles ont dû être revues ou annulées en raison de la pandémie de Covid-19.

Madame la Ministre, au vu de ce qui précède, quel est votre regard sur ce 60^e anniversaire en tant que ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Pouvez-vous nous dire si des initiatives d'ordre culturel étaient prévues par la Fédération dans le cadre de ce 60^e anniversaire? Si oui, sont-elles maintenues ou ont-elles été modifiées au vu de la crise, revues ou annulées? Plus globalement, comment les riches contributions des citoyens afrodescendants à la culture au sens large de notre Fédération peuvent-elles être davantage soutenues et encouragées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, ce n'est pas la première fois que nous abordons cette question ensemble. Je partage avec vous l'idée que l'indépendance du Congo est un moment crucial de notre histoire, qui s'inscrit dans le cadre plus large des indépendances africaines, puisque 17 pays ont pris leur indépendance en 1960. Évidemment, l'indépendance du Congo est marquée toutefois d'un sceau particulier pour la Belgique.

Célébrer ce moment historique est une occasion de nous retourner sur notre passé colonial, mais aussi de nous interroger sur l'avenir de notre relation avec le Congo. À ma connaissance, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été sollicitée en tant que telle pour organiser une activité particulière. Cependant, les relations internationales relèvent des compétences du ministre-président, à qui je vous invite à poser cette question qui nous occupe.

Les conditions imposées par le Conseil national de sécurité en raison de la crise sanitaire ne permettront pas d'organiser un événement public, les activités culturelles étant interdites jusqu'au 30 juin, qui est justement la date de

l'indépendance. Par exemple, la commune d'Ixelles comptait organiser une série d'événements, mais ceux-ci ont dû être annulés. Toutefois, je vous confirme que le processus de changement de dénomination du square du Bastion en square Patrice Lumumba, à l'entrée de Matonge, est bien en cours.

Si les activités en plein air ne sont pas permises, cela n'empêche aucunement nos médias de s'emparer de cet événement. La RTBF couvrira de manière forte cet anniversaire de 60 ans. Premièrement, une émission spéciale sera diffusée sur La Une en juin. Elle sera l'occasion de revenir sur l'histoire de la relation entre la Belgique et le Congo, mais aussi de célébrer les artistes et la créativité contemporaine. Deuxièmement, La Trois proposera une soirée spéciale le 13 juin avec le documentaire «*Kongo, cœur noir, hommes blancs*» de Samuel Tilman et Daniel Cattier, dont il a déjà été question dans notre Assemblée. Le film sera suivi d'une nuit d'archives qui mettra en lumière les moments-clés qui ont forgé l'indépendance du Congo. D'autres documentaires seront déclinés sur La Trois tout au long du mois de juin. Troisièmement, une série de dix épisodes en podcast sera diffusée sur Tarmac, le média urbain pour les 16-24 ans.

La contribution des artistes afrodescendants à la culture est évidente. Je pense à la poétesse Lisette Lombé, à la slameuse Joy, au chorégraphe Serge Aimé Coulibaly, au metteur en scène Pitcho, au rappeur Baloji, à l'actrice Bwanga Pilipili, au sculpteur Freddy Tsimba, au jeune groupe *Lous and The Yakuza* et à Marc Zinga qui a interprété Patrice Lumumba au théâtre et a même joué dans un James Bond! Nous pourrions citer des dizaines d'artistes extraordinaires qui font partie de la communauté artistique de Belgique francophone.

Il reste toutefois à briser un plafond de verre. Aucune de ces personnes, à ma connaissance, n'a encore pu accéder à la direction d'une grande institution culturelle. Je serais heureuse que cela se réalise prochainement. Bien entendu, l'Espace Magh, un centre culturel méditerranéen existe depuis longtemps. Par ailleurs, j'ai connaissance d'un projet de centre culturel africain dont les contours restent encore flous, porté par une série de personnalités de la diaspora. Je serai attentive à toute demande de soutien qui me parviendrait. Il est nécessaire d'inciter nos lieux culturels à être plus audacieux dans leur programmation: elle doit refléter, toujours mieux, la multitude de notre Communauté.

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je vous remercie pour cette réponse très encourageante, Madame la Ministre. Je suis d'un naturel optimiste et je préfère que les relations historiques, quelles qu'elles soient, qu'elles aient été stimulantes, douloureuses ou non, puissent être utilisées afin de rendre notre citoyenneté positive. Notre société se diversifie toujours plus. J'attire l'attention sur le fait que celles et ceux qui se battent pour cette

cause ne sont pas seulement des afrodescendants. Que ce soient les chercheurs à l'université ou les artistes, les gens qui se battent pour cette cause sont de toutes origines: ces personnes sentent que c'est là une nécessité dans notre société.

Je conclurai par une anecdote. J'ai rencontré ici, dans notre Parlement, un des descendants du dernier ministre des colonies belges. Étudiant en cinéma, il est venu me voir avec ses amis, car il réalisait un documentaire sur Patrice Lumumba. Ce jeune homme m'a bouleversé: il m'a confié qu'à la maison, il devait constamment se battre avec ses parents, car il avait une autre vision de l'histoire qu'eux. Il avait envie de porter cette question dans différents domaines. Finalement, il m'a demandé: «Comment pouvez-vous m'aider à gérer mon héritage colonial?». Nous ignorons trop souvent cet aspect des choses; il est peu connu. Le spectacle «*Colonialoscopia*» qui a été soutenu a eu un énorme succès. Quatre ans après, j'ai pu y apporter ma petite contribution, et il continue à drainer les foules. L'intérêt pour le sujet existe bel et bien dans notre pays et je vous remercie d'avoir cité tous ces artistes qui le méritent. Ils et elles sont belges et c'est le talent de la Belgique qui est ainsi promu dans le monde entier.

1.39 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aide aux artistes sous forme d'acquisition – Covid-19»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, en France, l'aide aux artistes s'organise aussi sous forme d'acquisitions par les institutions publiques. À côté des dispositifs d'aide à la création qui sont maintenus et le versement des subventions à l'ensemble des opérateurs, les risques liés à la détérioration des conditions de vie des plasticiens inquiètent tout particulièrement. Mon groupe politique plaide depuis de nombreuses années pour un investissement massif dans ce secteur qui reste malheureusement le parent pauvre de la politique culturelle.

Quelles mesures particulières ont-elles été prises pour soutenir les plasticiens en Fédération Wallonie-Bruxelles? Est-il prévu de renforcer la politique d'acquisitions des institutions et, par ailleurs, d'encourager l'ensemble des institutions publiques à affecter un montant pour l'acquisition d'œuvres?

La question de la mobilisation des institutions publiques pour le soutien aux plasticiens, via des appels à projets, ne devrait-elle pas être abordée en conférence interministérielle (CIM) Culture, afin d'assurer un projet commun à l'ensemble des entités pour des artistes photographes, sculpteurs, peintres, architectes, desi-

gners qui dépassent les barrières linguistiques de notre pays?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je souhaiterais rappeler en préambule que les centres d'arts plastiques font partie du périmètre du fonds d'urgence, c'est-à-dire des 8,6 millions d'euros débloqués jusqu'ici pour les secteurs les plus impactés par la crise. Ils sont donc évidemment tenus de respecter certaines conditions pour en bénéficier, dont la nécessité d'assurer la rémunération des prestataires finaux, à savoir les artistes plasticiens, les curateurs, les techniciens, etc. Ce fonds d'urgence concerne bien l'ensemble des acteurs ayant fait l'objet d'un soutien structurel ou ponctuel de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant subi un préjudice durant la période concernée.

Les nombreux acteurs qui composent le vaste domaine des arts plastiques réagissent promptement à cette crise et s'organisent pour rassembler leurs forces, afin de porter une voix unie, comme c'est le cas dans d'autres secteurs culturels. Je ne peux que me réjouir de cette initiative, qui permettra d'avoir un retour à la fois harmonieux et pluriel des différents champs qui composent ce secteur. À cet effet, des réunions entre ces acteurs et mes services se tiennent pour porter une réflexion, non plus simplement d'urgence, mais également durable pour le secteur et l'ensemble des acteurs qui composent cet écosystème. Ces réunions envisagent les actions de structuration des arts plastiques à mener à court, à moyen et long terme, ainsi qu'une définition des chantiers prioritaires. Une rencontre initiée par le secteur a d'ailleurs lieu aujourd'hui même.

Les organisations et initiatives suivantes ont été invitées à participer à cette rencontre: BeCraft, 50° nord, la SOFAM, AICA Be, Curators Anonymous, ASBL Iles, Comptoir des ressources créatives, SMartBe, Groupe FRAAP Fédération des réseaux associations d'artistes plasticiens. Des représentants de la Direction des arts plastiques contemporains de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont également été conviés.

Concernant la question de l'acquisition, vous n'ignorez pas que celle-ci fait l'objet d'un moratoire depuis 2016. Le budget annuel alloué à l'acquisition des œuvres d'art de la Fédération Wallonie-Bruxelles est aujourd'hui de 39 000 euros. Le MAC's (Musée des arts contemporains du Grand-Hornu) possède sa propre commission d'achat, financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 153 000 euros annuels, dont la moitié doit être consacrée à l'acquisition d'œuvres de plasticiens de la Fédération. Ces acquisitions se font sur proposition des membres de cette commission d'achat.

Mon cabinet est en train d'analyser la possibilité de restreindre ce moratoire et d'envisager un

achat plus massif d'œuvres d'artistes plasticiens, afin de pourvoir à la relance du secteur. C'est une piste que nous étudions sérieusement, mais pour laquelle il est prématuré de s'avancer à l'heure actuelle.

Concernant votre question sur la conférence interministérielle (CIM) de la Culture et la mobilisation des institutions publiques pour le soutien aux plasticiens par des appels à projets, je crois, en effet, que c'est l'un des endroits où la question peut être abordée, notamment dans la perspective d'un règlement concerté de la question du statut d'artiste, qui n'a pas encore trouvé de définition juridique et opérationnelle satisfaisante, comme vous le savez.

Les enjeux du secteur dépassent évidemment la frontière linguistique et des initiatives entre Communautés ont déjà eu lieu. Je pense notamment à l'accord de coopération culturelle entre la Communauté française et la Communauté flamande «Culture/*Cultuur* "qui pratique déjà ce type d'appel; au partenariat existant entre le *Flanders art institute* et la Direction des arts plastiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par le biais de son pôle ressources, qui multiplie les actions visant à la promotion des plasticiens des Communautés française et flamande à l'international; ou encore, à la reconduction de l'appel à candidatures ouvert sur les deux Communautés, pour la Biennale d'art de Venise, tel que ce fut le cas de la part de la Fédération lors de la précédente édition.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, ma question tombait à pic puisque vous rencontriez le secteur aujourd'hui. En cela, vous suivez votre logique consistant à rencontrer l'ensemble des forces vives de la culture dans notre Fédération.

Dans la période actuelle de crise que nous connaissons, avoir une réflexion sur une possible restriction du moratoire peut être une bonne chose.

Comme la pratique des plasticiens dépasse finalement les frontières linguistiques, il serait intéressant d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine CIM Culture.

Dans votre réponse, vous nous avez dit que le fonds d'urgence était aussi accessible à ce secteur. Mais si je comprends bien, les plasticiens travaillent de manière solitaire et ne sont pas forcément liés à une institution ou une association. Dès lors, dans ce jeu-là, ils se trouvent peut-être un peu isolés.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de Mme Véronique Durenne, intitulée 'Rôle des services de promotion de la santé à l'école (SPSE) dans la reprise des leçons dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles', de Mme Jacqueline Galant, intitulée '*Drive-in* culturels', de Mme Joëlle Maison, intitulée 'Situation des producteurs indépendants de spectacles vivants', et de M. Charles Gardier, intitulée 'Représentation du secteur musical par le Comité de concertation des métiers des musiques actuelles (CCMA)', sont retirées.

La question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée 'Diminution des signalements de maltraitance infantile', est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h35.*